

Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec



COLOMBIER



Mémoire des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer aux ministres des Affaires municipales, des Finances, à la ministre déléguée au Développement régional et au ministre responsable de la Côte-Nord

Le 3 mai 2004

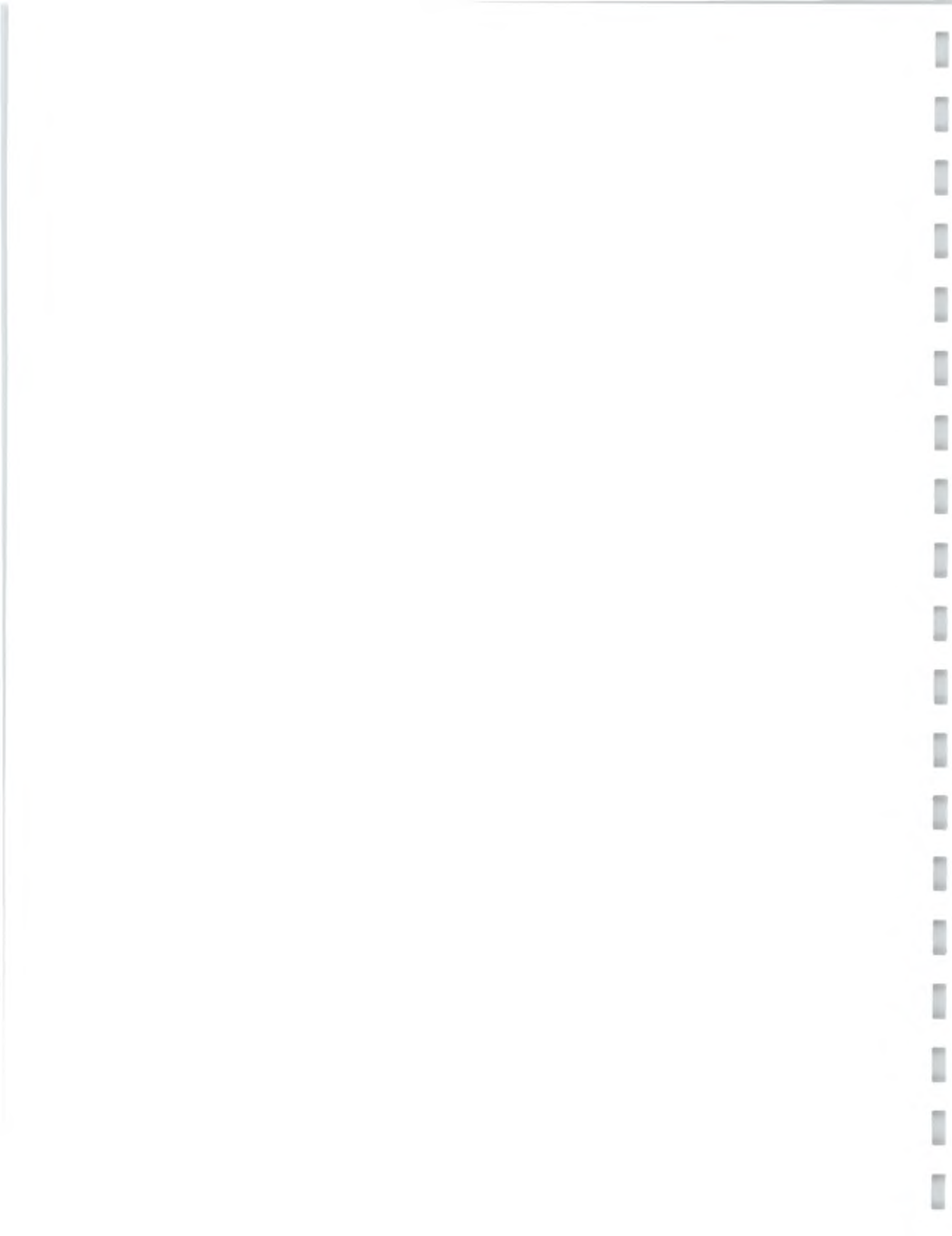




Mémoire des municipalités de la Côte-de-la-Paix et de la Côte-de-la-Neige, en vue de la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'information. Le présent document a été préparé par le Service de l'accès à l'information, sous la direction de la ministre de l'Accès à l'information, Mme. Jeanne Boivin.

Table des matières

1. Contexte du mémoire	3
2. La réalité de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer	6
3. L'écart grandissant entre les communautés	13
4. Le financement municipal au Québec	16
5. Description de l'évolution de la situation financière des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer	18
6. Des dépenses importantes encore à venir	25
7. Le résultat : une situation financière de plus en plus précaire	27
8. Des avenues de solutions	32
9. Le Québec face à d'importants choix de société	44
10. Recommandations	46



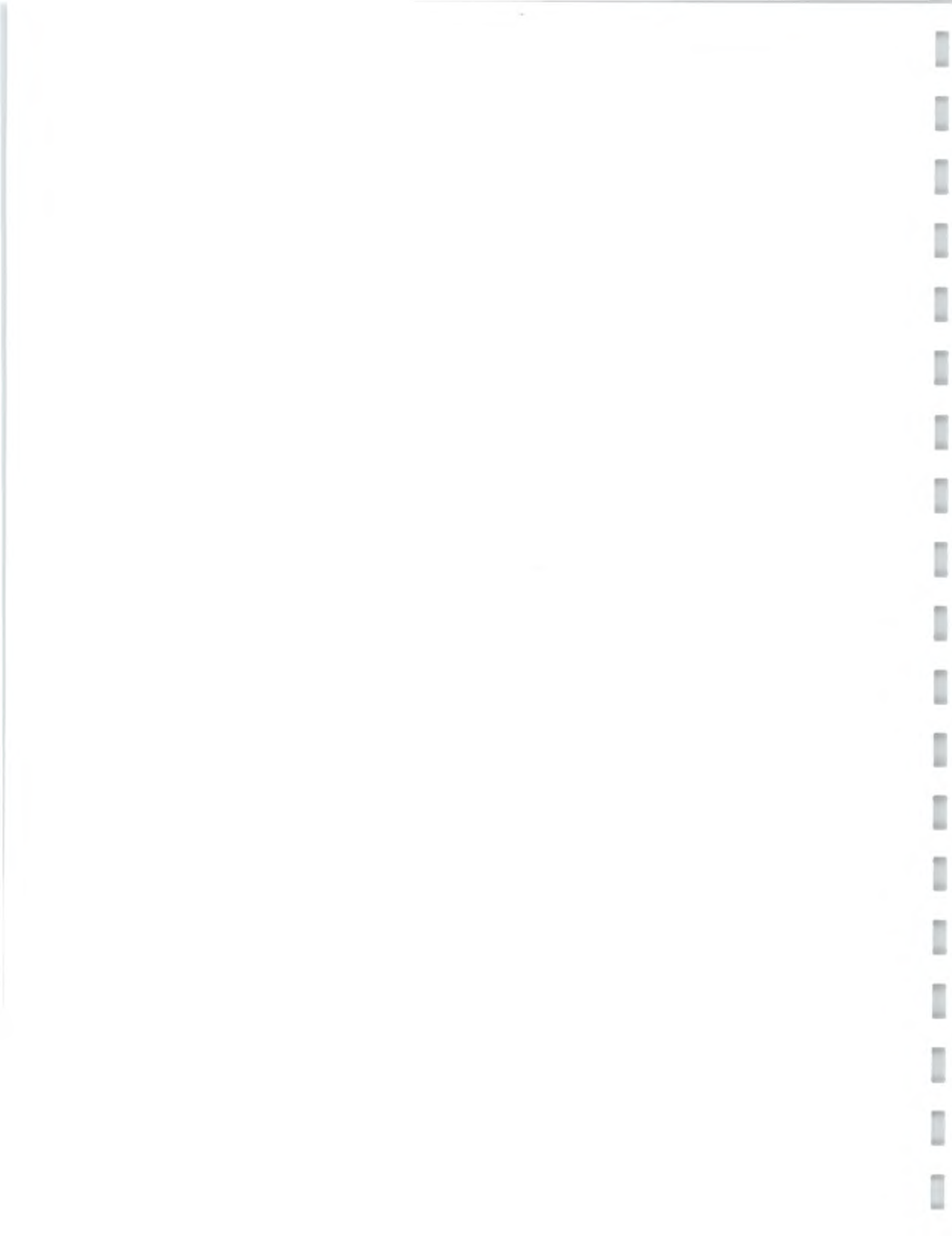
1. Contexte du mémoire

Les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer¹ situées dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, sont très inquiètes de leur situation financière. Leur taux de taxation est déjà élevé et les obligations imposées par les nouvelles normes de l'État font poindre à l'horizon des efforts financiers trop importants pour la capacité de payer de leurs contribuables. En fait, depuis la réforme introduite par le ministre Ryan il y a maintenant dix ans, Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer sont, à l'instar des autres petites municipalités du Québec, aux prises avec une situation économique et financière difficile et elles ne voient pas la façon dont elles arriveront à respecter leurs obligations. Les élus municipaux de ces trois communautés ont donc décidé de se réunir, de rassembler les informations décrivant leur situation et de les fonder dans un même document.

Ce mémoire a été rédigé à l'intention du Premier ministre, des ministres des Affaires municipales, du Développement économique et régional, des Finances et à la ministre déléguée au Développement régional à la suite de l'annonce contenue dans le discours sur le budget du 12 juin 2003 « d'établir avec l'ensemble des municipalités une nouvelle approche qui visera à répondre à leurs besoins, par des politiques financières plus structurantes et plus responsabilisantes. » Les autorités des trois municipalités signataires de ce document accueillent cette déclaration avec satisfaction, mais tiennent à mentionner que, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, la nouvelle approche qui devrait surgir de cette démarche gouvernementale devra tenir compte de la réalité des petites communautés et non seulement de celles des grosses municipalités.

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec s'est déchargé de responsabilités et les a transférées aux municipalités. Cette tendance a débuté avec la réforme de 1992 qui s'est traduite en plusieurs factures importantes pour les communautés de notre territoire. La voirie et la police sont devenues des postes budgétaires importants et ont provoqué des hausses appréciables du fardeau des contribuables. Cela sans parler des nouvelles normes adoptées par le même gouvernement qui ont aussi exercé une pression à la hausse sur les budgets et détérioré davantage la situation financière des municipalités. Nous verrons que certaines de ces normes ont propulsé à 2,20\$ le taux de taxation à Colombier. Autre exemple pertinent à mentionner, celui des schémas de couverture de risque en matière de sécurité civile et de sécurité publique qui sont

¹ Le 16 janvier 2004, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf a officiellement changé de nom et a adopté l'appellation de Municipalité de Portneuf-sur-Mer



actuellement en préparation et qui s'annoncent très coûteux pour nos communautés.

Pendant ce temps, les gouvernements, qui ont éliminé leur déficit en exigeant même une participation directe des municipalités, ont vu leurs revenus augmenter considérablement. Que ce soit par les impôts et les taxes qui furent particulièrement performantes en terme de revenus, par l'imposition et l'augmentation de différents tarifs, les gouvernements ont pu améliorer sensiblement leur situation financière à la fois sur le dos des contribuables, mais aussi sur celui des administrations locales.

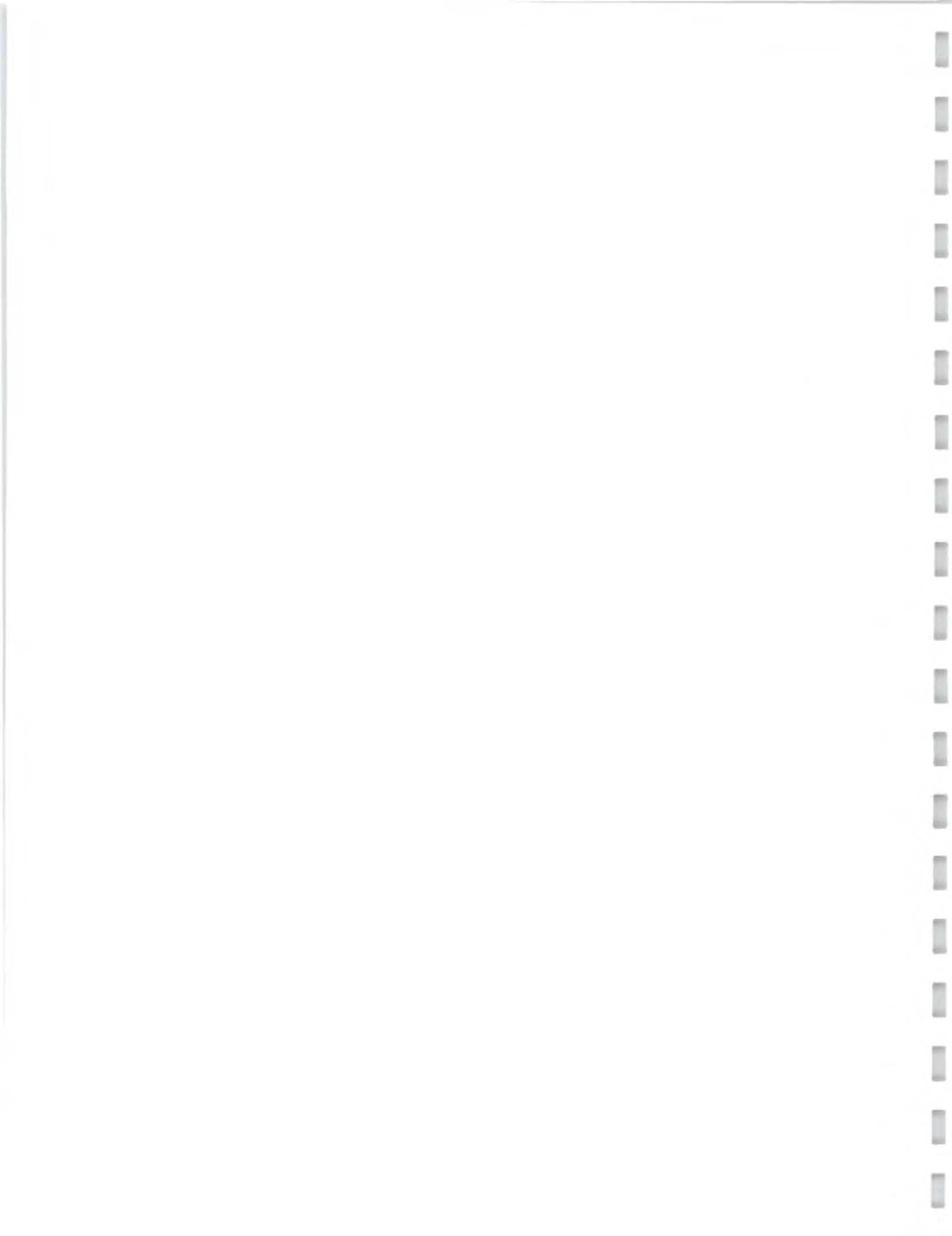
Durant la dernière décennie, le gouvernement a signé plusieurs ententes avec les unions municipales dont l'objectif était d'établir un cadre de financement et de favoriser l'autonomie de gestion des municipalités québécoises.

Ces ententes ont d'abord été conclues avec les dirigeants des grandes villes et elles n'ont pas donné de bons résultats pour les petites municipalités. En fait, les petites municipalités ont été abandonnées, ces ententes signifiant la fin de la TGE en 2005 et une baisse constante de la péréquation, des éléments essentiels du financement municipal en région. Les effets positifs de ces ententes se font encore attendre. À titre d'exemple, la bonification issue du dernier Pacte fiscal n'a donné que 7 014\$ en 2003 à la municipalité de Portneuf-sur-Mer.

Si dans les grandes villes les sources de financement sont plus diversifiées, ce n'est pas le cas dans les régions et les petites municipalités souffrent maintenant d'un sous financement évident par rapport aux responsabilités qui leur incombent.

Parallèlement, ces communautés sont confrontées à l'exode, au vieillissement et à l'appauvrissement de leurs populations. Un taux de chômage élevé et des revenus nettement en deçà de la moyenne québécoise sont aujourd'hui le lot de ces petites municipalités. Si les disparités avec les autres municipalités de la MRC de la Haute-Côte-Nord sont importantes, elles sont encore plus marquées avec la communauté innue d'Essipit, qui jouit d'une prospérité inégalée parmi les communautés autochtones du Québec.

La situation est grave et ce mémoire se veut un cri du cœur des élus municipaux qui demandent au nouveau gouvernement d'assurer l'équité entre les communautés du territoire et de veiller à l'avenir des petites municipalités, en



particulier celles des régions éloignées, qui tentent désespérément de développer le vaste territoire québécois.

Il s'agit d'un enjeu important pour l'avenir du Québec. L'appauvrissement des régions dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources, jumelé au défi démographique posé par l'exode des jeunes et le vieillissement marqué de leurs populations, exige que l'État québécois déploie dès maintenant des efforts substantiels à l'égard de l'occupation dynamique du territoire. Pour ce faire, il doit certes rapidement assurer à ces municipalités des ressources financières suffisantes pour faire face à leurs obligations, mais aussi assurer l'équité entre les communautés d'un même territoire.

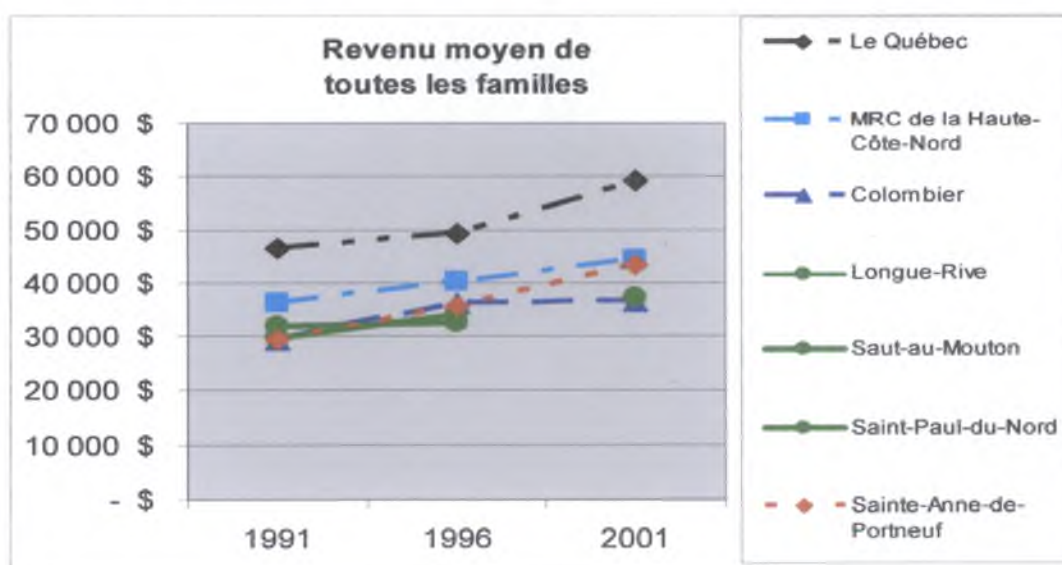
Une question fondamentale se pose : veut-on véritablement comme société permettre à nos citoyens de continuer à occuper le territoire québécois ? Dans l'affirmative, le gouvernement doit en toute logique faire en sorte que les citoyens des régions ne soient pas considérés comme des citoyens de seconde classe et qu'ils soient, de surcroît, soumis à des conditions inéquitables par rapport aux autres Québécois et Québécoises.

2. La réalité de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer

□ Le revenu moyen de toutes les familles

Depuis de nombreuses années, on parle de la décroissance des régions du Québec, on se demande comment arrêter leur déclin et comment stopper l'exode. Ces difficultés sont particulièrement présentes en Haute-Côte-Nord. À partir des données recueillies lors des recensements de Statistique Canada, le diagnostic établi jusqu'à maintenant s'est plus que jamais confirmé. Si le revenu moyen de toutes les familles québécoises a augmenté sensiblement au cours de dernières années, celui des familles de Colombier, Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer a connu la même tendance, mais à une vitesse beaucoup moins grande. Le graphique intitulé *Revenu moyen de toutes les familles* démontre la grande différence entre les revenus enregistrés en Haute-Côte-Nord et ceux des familles établissant la moyenne québécoise.

Une note importante concernant les données exposées dans les graphiques : les municipalités de Saint-Paul-du-Nord et de Saut-au-Mouton se sont fusionnées en 1997 pour donner naissance à la municipalité de Longue-Rive. Comme les données fusionnées d'avant 1997 ne sont pas disponibles, nous avons conservé celles des deux municipalités de façon distincte. Pour le bénéfice du lecteur, nous avons conservé la même couleur ainsi que la même forme pour l'aider à suivre l'évolution.



1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 1, 1861.

2. The second part is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 1, 1861.

3. The third part is a report from the Secretary of the Interior, dated January 1, 1861.

4. The fourth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

5. The fifth part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

6. The sixth part is a report from the Secretary of the State, dated January 1, 1861.

7. The seventh part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

8. The eighth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

9. The ninth part is a report from the Secretary of the Interior, dated January 1, 1861.

10. The tenth part is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 1, 1861.

11. The eleventh part is a report from the Secretary of the State, dated January 1, 1861.

12. The twelfth part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

13. The thirteenth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

14. The fourteenth part is a report from the Secretary of the Interior, dated January 1, 1861.

15. The fifteenth part is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 1, 1861.

16. The sixteenth part is a report from the Secretary of the State, dated January 1, 1861.

17. The seventeenth part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

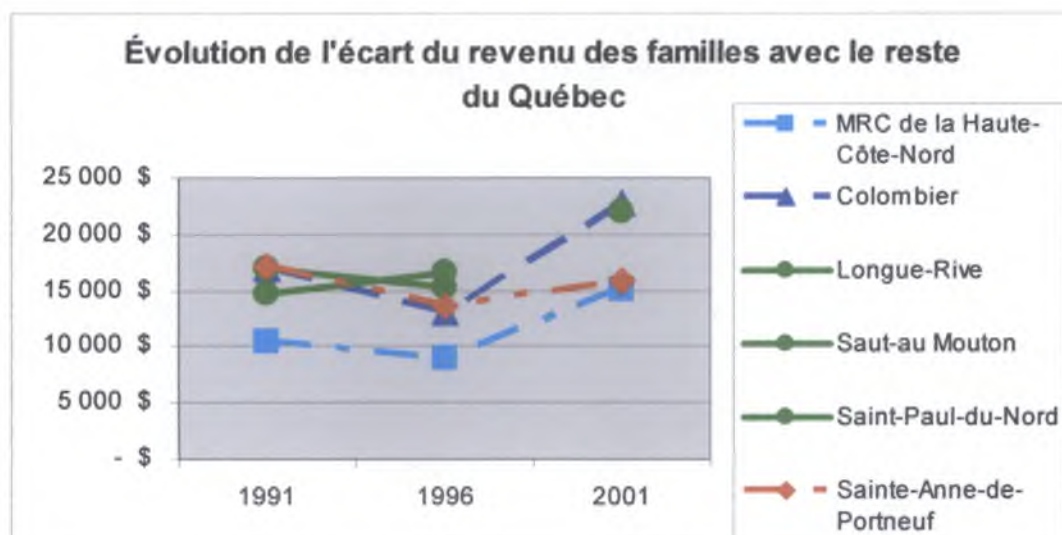
18. The eighteenth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

19. The nineteenth part is a report from the Secretary of the Interior, dated January 1, 1861.

20. The twentieth part is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 1, 1861.

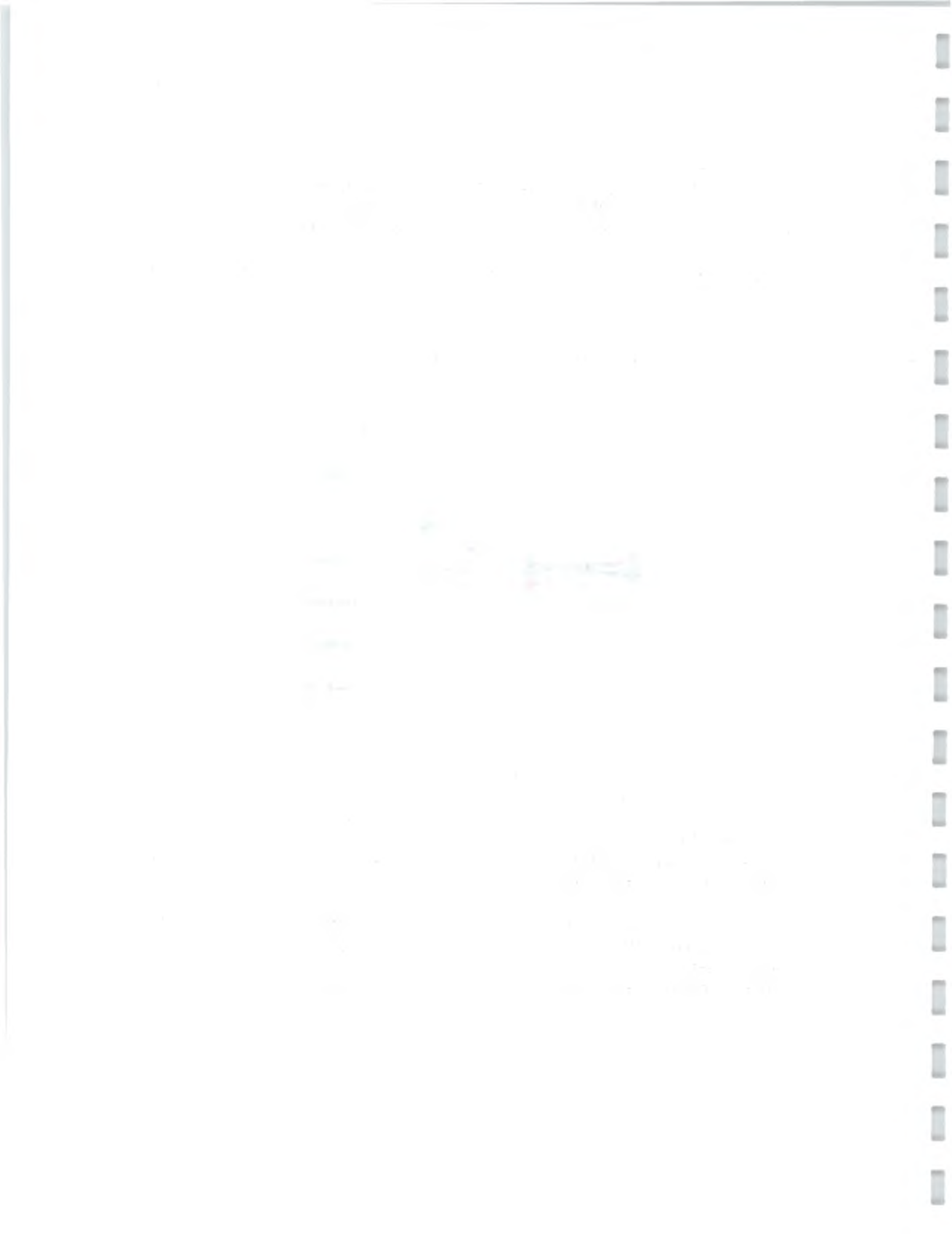
En 2001, si le revenu moyen était de 59 297\$ au Québec, il était de 44 197\$ dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, de 37 219\$ à Longue-Rive, de 36 572\$ à Colombier et de 43 493\$ à Portneuf-sur-Mer. La différence est notable surtout lorsqu'on l'établit en pourcentage. Ainsi, les familles de la MRC ont eu accès en 2001 à des revenus 25.5% inférieurs à ceux de la province, cette différence s'établissait à 26.7% à Portneuf-sur-Mer, à 37,2% à Longue-Rive et à 38,3% à Colombier.

Un coup d'œil sur l'évolution de l'écart entre le revenu moyen des familles de ces trois municipalités par rapport à celui des familles québécoises est tout aussi probant.



S'il a légèrement diminué au milieu de la décennie des années 1990, la tendance vers un écart plus important s'est accentuée dans les dernières années. Par exemple, la famille moyenne de Colombier avait en 1996 un revenu inférieur de 12 976\$ à celui de la famille québécoise moyenne. Cela représentait 26,34% de moins. En 2001, cet écart est passé à 22 725\$ soit une différence en pourcentage de 38,32%. Ces variations sont de même nature dans le cas de Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer.

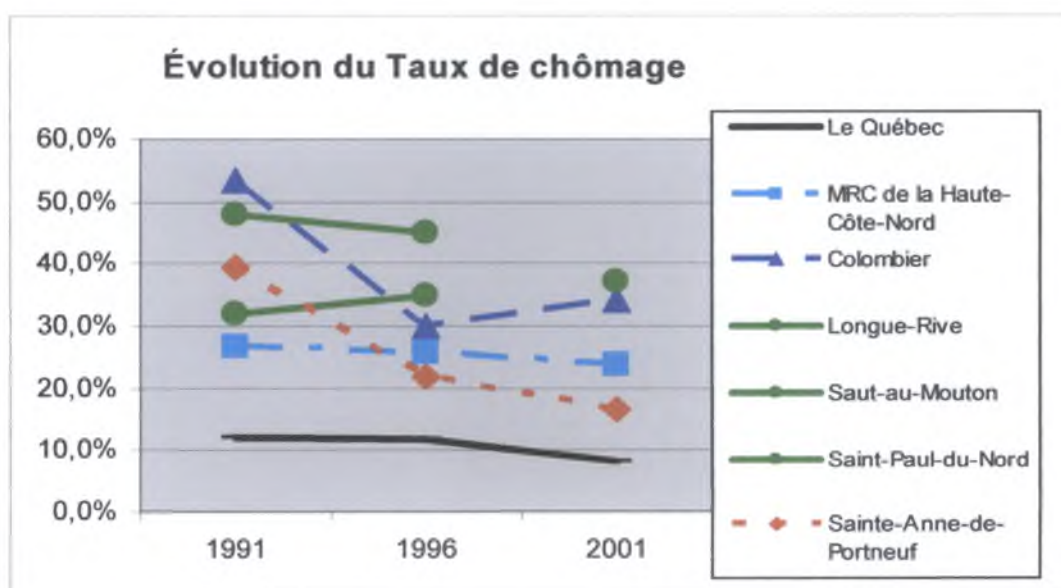
Ainsi, à l'instar des observations effectuées par les observateurs des régions, tous ne profitent pas de la même façon de l'actuelle période de prospérité et l'augmentation du revenu des familles des trois municipalités est nettement en deçà de celle observée dans les grands centres québécois.



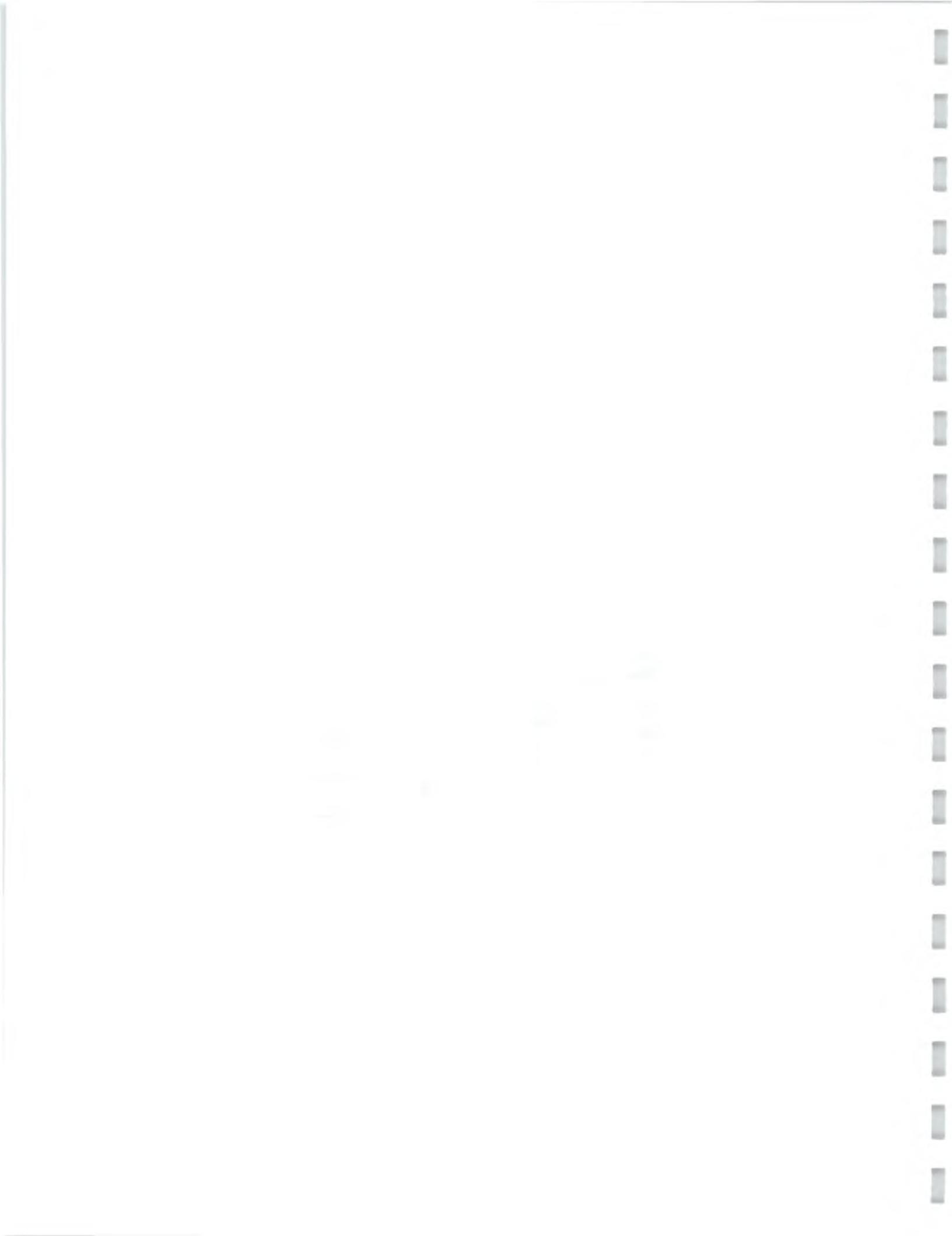
□ L'évolution du taux de chômage

Le taux de chômage est un autre indicateur significatif de la vitalité économique d'un milieu. Cela est bien connu, il permet de constater la force et la tendance d'une économie. Par extension, il permet d'évaluer la capacité d'une communauté de prendre en charge de nouvelles initiatives ou de nouvelles dépenses. L'équation est simple : plus les gens travaillent, plus ils investissent et plus la municipalité est capable de générer des revenus et d'investir dans la communauté.

Pour nos trois municipalités, le portrait n'est pas différent de ce que nous observons avec le revenu moyen des familles. Dans le prochain graphique, il est possible de constater que si le taux de chômage québécois baisse en flèche depuis dix ans, la réalité est tout autre en Haute-Côte-Nord. À l'exception de Portneuf-sur-Mer qui a profité de l'arrivée d'une usine de transformation de poisson sur son territoire, le chômage a même augmenté à certains endroits de 1991 à 2001, sur le territoire de Saint-Paul-du-Nord, maintenant partie de la municipalité de Longue-Rive.



Il est à noter que les pertes d'emplois à la scierie Kruger de Longue-Rive constitueront un coup dur à l'économie locale et n'amélioreront pas le taux de chômage de la région. Comme une partie des activités de la scierie ont été définitivement relocalisées à Forestville et à Ragueneau, ce choc aura des répercussions sur l'ensemble des municipalités de la région tant au niveau des emplois que des revenus disponibles.

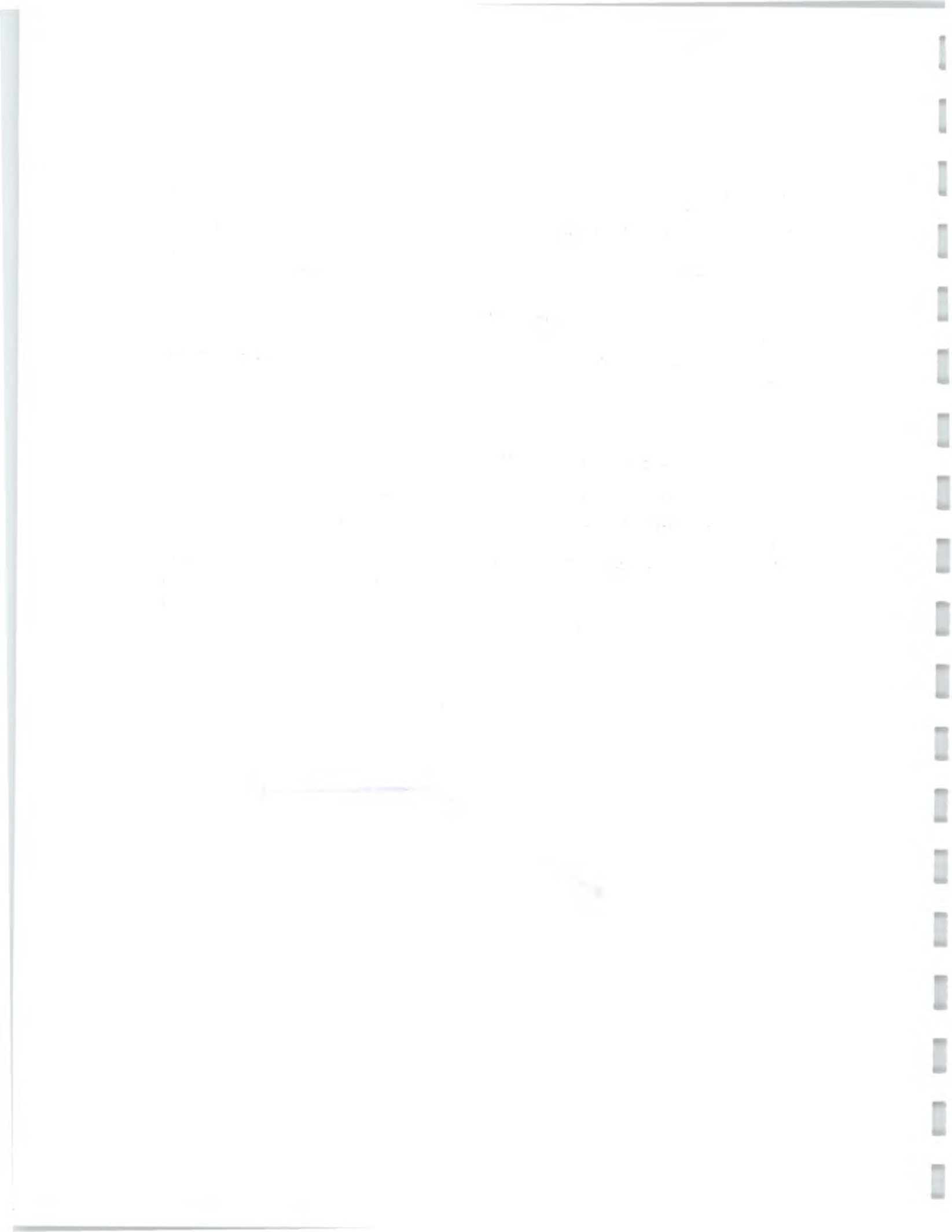


La différence entre les taux de chômage observés au Québec et dans cette région est énorme. Au moment où l'on parle de taux de 6% dans la région de Québec, les taux sont de 34,3% à Colombier et de 37,3% à Longue-Rive. La situation de Portneuf-sur-Mer peut paraître meilleure en raison de l'usine de transformation de poisson et de la demande de travailleurs sur un important chantier d'Hydro-Québec mais il demeure que là aussi, les pertes d'emplois chez Kruger plus tôt cette année détérioreront sensiblement la situation. De plus, comme le chantier d'Hydro-Québec sera terminé dans quelques années, s'il n'est pas remplacé par un autre projet majeur créateur d'emplois, le taux de chômage de cette municipalité sera aussi projeté vers des niveaux rarement atteints.

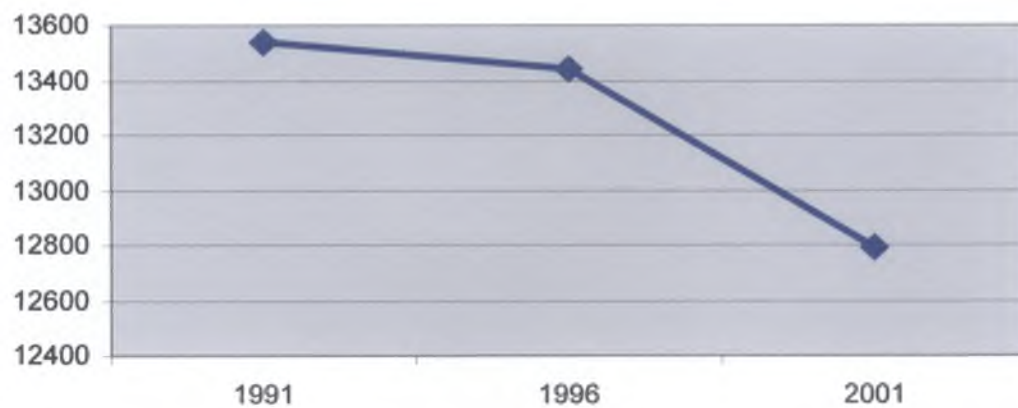
□ La population de la MRC et des municipalités

La situation économique des régions a une influence directe sur la population des municipalités locales et régionales. On parle souvent de déclin et les recensements de Statistiques Canada viennent confirmer cet état de fait. Depuis 1991, si la population du Québec a cru de près de 300 000 personnes, celle de la MRC de la Haute-Côte-Nord a diminué de 5,5%. On enregistra une baisse de 7,5% à Colombier, de 9,5% à Longue-Rive et de 10,9% à Portneuf-sur-Mer. Voici les données :





Population de la MRC



Populations des municipalités

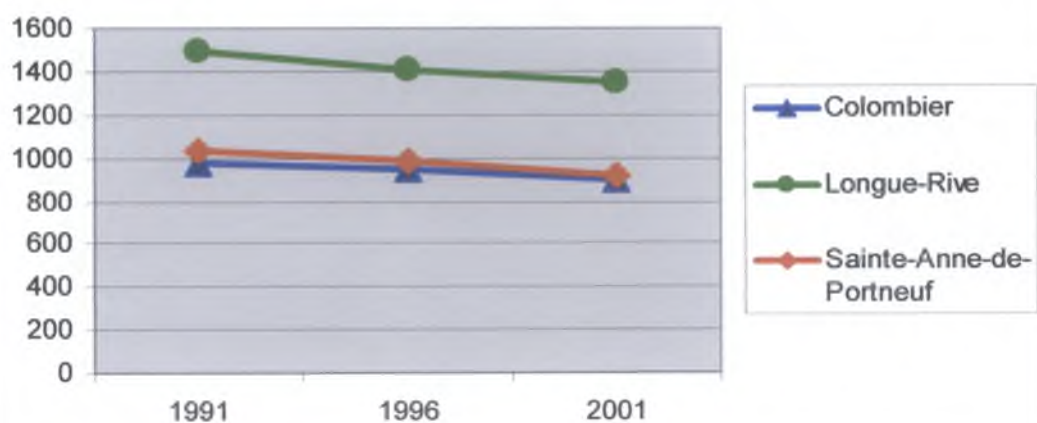


Table 2.1. Summary of results

Summary of results

Table 2.2. Summary of results

Summary of results

□ Une réalité reconnue par l'État québécois

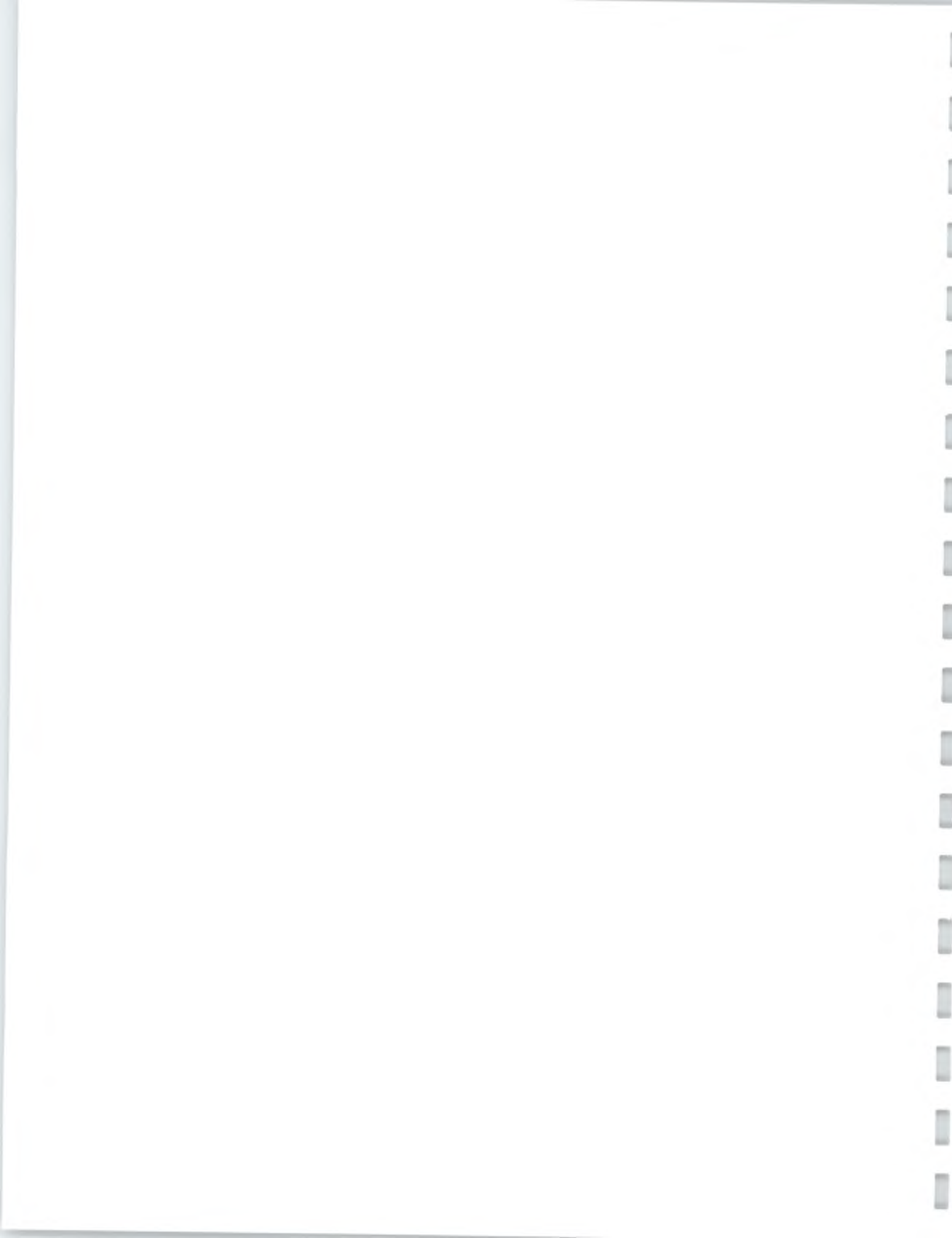
Ce contexte socio-économique et démographique précaire qui prévaut à Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer a d'ailleurs été nommément reconnu par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, lancée en décembre 2001.

En effet, afin de déterminer le territoire d'application de la Politique et de cibler son intervention sur les communautés dans le besoin, le Secrétariat à l'innovation rurale du Ministère des Régions a développé un modèle qui permet, en tenant compte de sept variables du recensement, d'établir l'indice de développement d'une communauté. Ces critères sont : le taux de chômage, le taux d'évolution de la population, la proportion de la population ayant une scolarité inférieure à la 9^{ième} année, le rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus, la proportion de la population à faible revenu, la proportion du revenu des ménages provenant de transferts et le revenu moyen des ménages.

En vertu de cet indice de développement, les municipalités ayant un indice négatif sont considérées par l'État comme étant dévitalisées. Si l'ensemble des municipalités de la Haute-Côte-Nord affichent un indice négatif, le gouvernement reconnaît dans sa politique que les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer sont dans un état de dévitalisation plus prononcé. En effet, les municipalités de Colombier et Portneuf-sur-Mer affichent des indices de développement de -7,84 et -4,43, alors que ceux de Saint-Paul-du-Nord et Sault-au-Mouton, qui forment aujourd'hui la municipalité de Longue-Rive, s'établissent à -10,57 et -12,33.

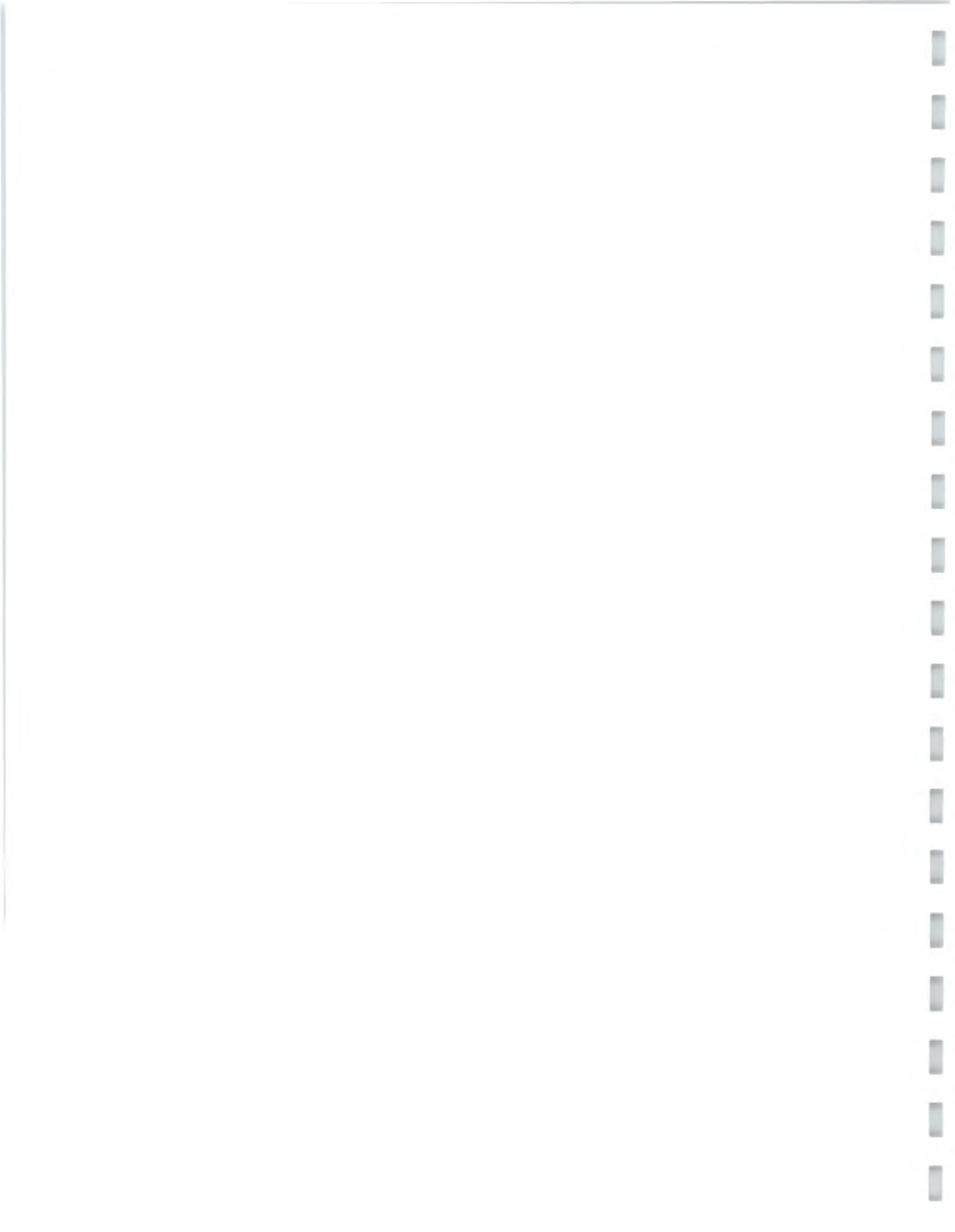
La Politique ajoute que ces municipalités sont aux prises avec une désorganisation ou une disparition des services de proximité et un fort taux de chômage entraînant une situation socio-économique plus difficile, un exode des jeunes et un vieillissement accéléré de la population. Soulignons enfin que le Conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord a adhéré à cette conclusion et a consenti à favoriser ces trois municipalités dans l'application des mesures découlant de la Politique nationale de la Ruralité.

Il s'agit donc d'une situation de réel déclin et il est difficile de croire en la capacité d'investir et de financer des projets dans ce genre de situation. Le vieillissement de la population vécu plus intensément en région accentue ce phénomène et



plusieurs élus se demandent maintenant comment ils pourront faire face à la situation.

Les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer connaissent des situations financières très précaires. Si, dans le passé, leur situation était plus avantageuse, cette réalité s'est diamétralement transformée au fil du temps et surtout en fonction des nombreuses modifications apportées au mode de financement des municipalités locales au Québec. Pour les petites municipalités, ce constat est d'autant plus grave que leurs possibilités de financement ne sont pas aussi variées que dans les grandes villes et que les citoyens ne peuvent absorber une hausse additionnelle de leur fardeau fiscal local.



3. L'écart grandissant entre les communautés

□ Essipit : un cas d'espèce

L'analyse du contexte économique et de la situation financière qui prévalent dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer ne saurait être juste sans traiter de l'écart en constante progression entre les communautés du territoire, en particulier avec la communauté innue d'Essipit.

En effet, si les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer sont défavorisées par rapport aux autres municipalités de la MRC de la Haute-Côte-Nord, la disparité est encore plus importante en faveur de la communauté d'Essipit. Règle générale, la réalité autochtone est habituellement beaucoup plus triste que celle vécue par les autres Québécois. Le cas d'Essipit tranche toutefois radicalement, son plein emploi et ses revenus supérieurs à ses voisins en faisant un cas à part. D'ailleurs, afin de démontrer la vigueur de sa communauté, le chef d'Essipit ne se gêne pas pour affirmer que la communauté manque de main-d'œuvre et qu'elle emploie plusieurs dizaines de « blancs » dans les diverses entreprises du Conseil de bande.

□ Des familles substantiellement plus riches

Il s'agit d'un fait unique en matière autochtone : Essipit est plus riche que ses voisins. Et c'est une tendance en nette progression. Ainsi, les données du recensement de 1996 nous indiquaient que le revenu moyen des personnes vivant à Essipit était supérieur de près de 1000 \$ au revenu des autres résidents de la MRC. En 2001, date du dernier recensement, cet écart en faveur des résidents d'Essipit était de plus de 3500 \$ par rapport aux autres résidents de la MRC, de près de 4000 \$ par rapport à ceux de Portneuf-sur-Mer, de plus de 5600 \$ par rapport à ceux de Colombier et, enfin, de plus de 6850 \$ par rapport aux résidents de Longue-Rive.

Les données relatives au revenu moyen des familles sont tout aussi révélatrices. En effet, le recensement de 2001 démontre que les familles d'Essipit ont des revenus supérieurs de 10 000 \$ à ceux des autres familles de la MRC. Dans le cas des trois municipalités signataires de ce mémoire, l'écart en faveur d'Essipit est encore plus significatif. Par exemple, en comparaison avec le revenu moyen des familles de Longue-Rive, le revenu moyen des familles d'Essipit est supérieur de quelque 20 000 \$. Lorsque l'on considère que les familles de Longue-Rive paieront en moyenne 4178 \$ en impôt sur le revenu, l'écart en faveur des familles d'Essipit, qui sont exemptées d'impôt en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens, dépasse donc les 24 000 \$ annuellement. Il s'agit d'un écart plus que

significatif qui a pour effet d'augmenter substantiellement la capacité d'achat ainsi que le niveau de vie des membres de la communauté d'Essipit et, par ce fait même, de creuser l'écart avec leurs voisins nettement plus pauvres.

□ Les raisons du succès d'Essipit

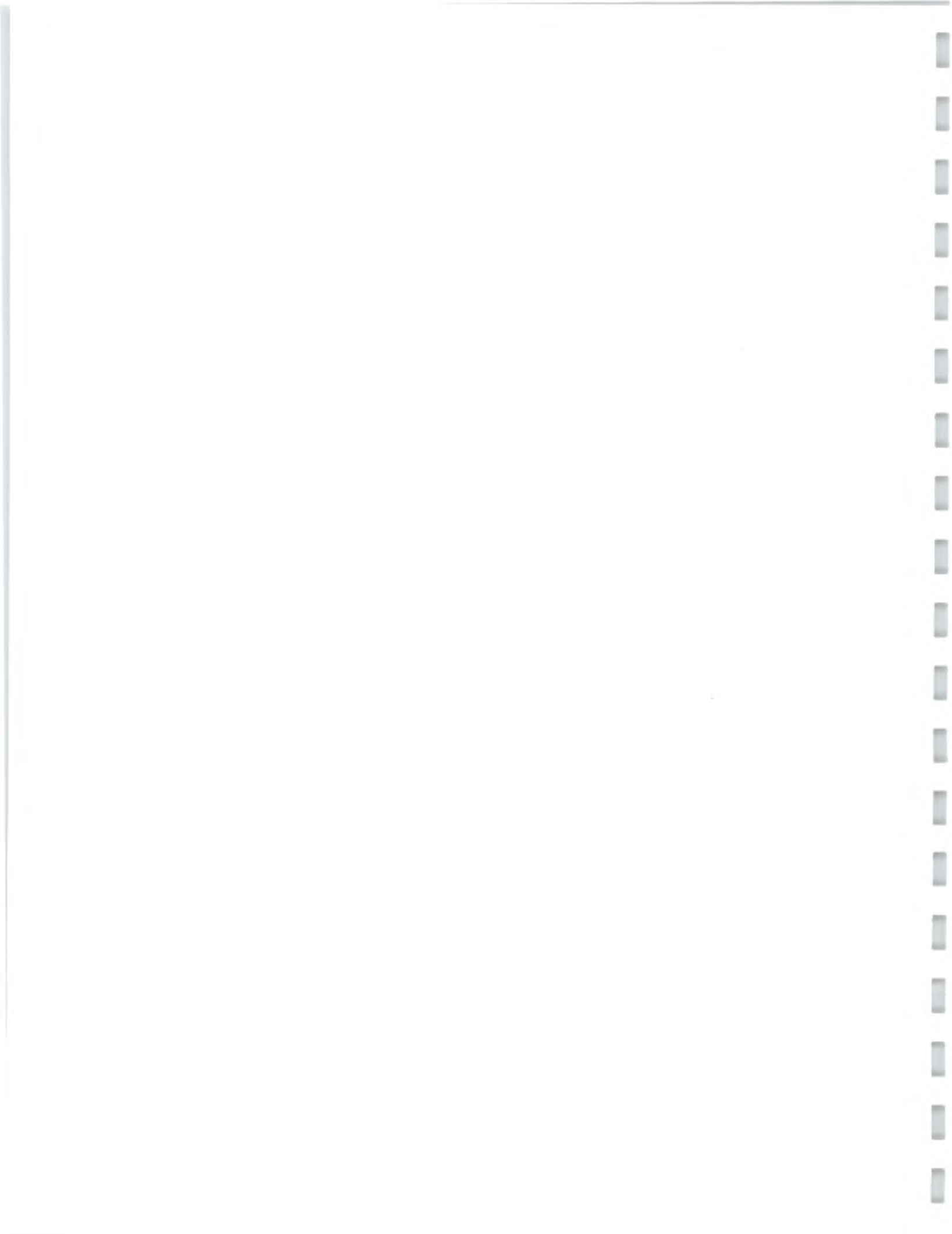
Si le succès économique d'Essipit nous réjouit, il est utile de se questionner sur les raisons qui sont à la base de ce succès. Au-delà des avantages fiscaux qui permettent à Essipit de faire une concurrence féroce, voire déloyale aux commerces existants, ce sont la force du regroupement et la capacité collective d'investir dans des entreprises à but lucratif accordées aux communautés autochtones qui, nous le croyons, leur ont permis de connaître de tels succès.

À Essipit, tout appartient à la bande : les commerces, les hôtels, les bateaux de croisière, les campings, les pourvoiries, etc. Ce droit d'investir, d'être promoteur de projets de développement et propriétaire d'entreprise à but lucratif accordé à un pouvoir public n'est accessible qu'aux communautés autochtones. Essipit a joué ce rôle à fond et cela lui a été payant. Au fil des années, à partir de son budget et des autres aides gouvernementales mises à sa disposition, elle a mis en place un véritable réseau d'entreprises et elle est en train de prendre le contrôle de notre économie locale. En fait, un peu comme l'État québécois qui, dans les années soixante, a décidé d'utiliser ses leviers financiers pour investir directement dans l'économie, Essipit a décidé de faire de même pour développer sa communauté. Aucune structure de la région ne détient les mêmes pouvoirs et capacités d'intervention et ne peut faire concurrence aux entreprises d'Essipit.

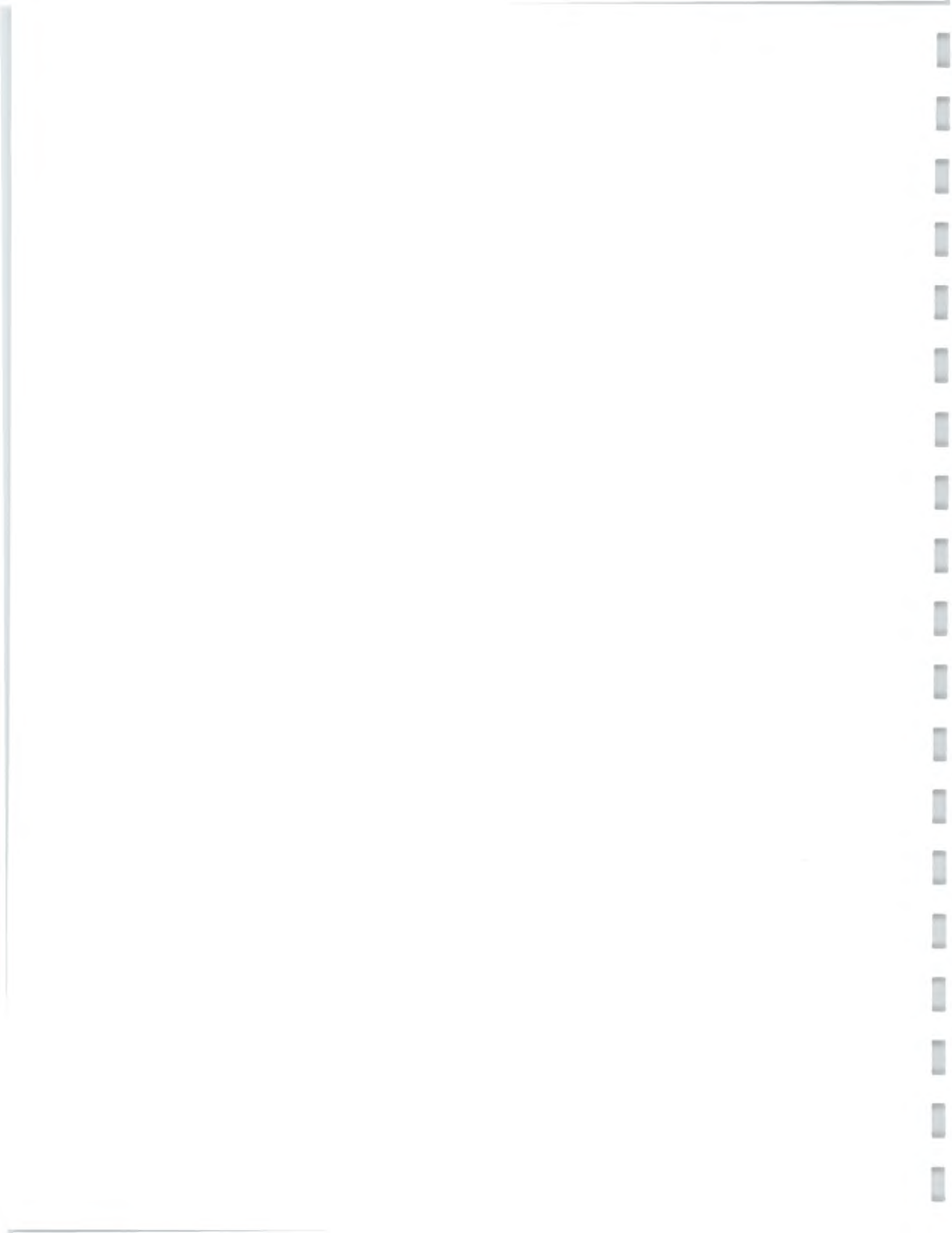
Les pouvoirs publics de notre région sont confinés uniquement aux investissements dans les infrastructures, les services publics et les activités à but non lucratif et notre secteur privé n'est pas suffisamment développé pour répondre à nos besoins. La lutte est donc inégale, les avantages fiscaux réservés aux Autochtones rendant la concurrence déloyale.

Le fait que les conseils de bande aient la capacité d'investir dans des projets à but lucratif, ce qui rappelons-le n'est pas le cas pour les municipalités, et qu'ils aient en plus un accès à des ressources financières substantielles provenant des deux paliers de gouvernements crée un fossé économique infranchissable. Loin d'aider des petites municipalités comme les nôtres, les gouvernements ont au contraire tendance à nous imposer des obligations additionnelles tout en diminuant le soutien financier.

Si rien n'est fait pour rétablir l'équité au sein de la région, la signature récente de l'Entente de principe entre les communautés du Conseil tribal de Mamuitun et les gouvernements du Québec et du



Canada accentuera la domination économique d'Essipit. Outre la dotation en capital prévue à l'entente, la communauté touchera annuellement une somme équivalente à 3% des redevances perçues pour l'exploitation des ressources naturelles du territoire et aura notamment accès à des volumes forestiers, des pourvoiries et des mini-centrales. Face à une telle domination, comment assurer la cohabitation harmonieuse et le partenariat entre les communautés ?



4. Le financement municipal au Québec

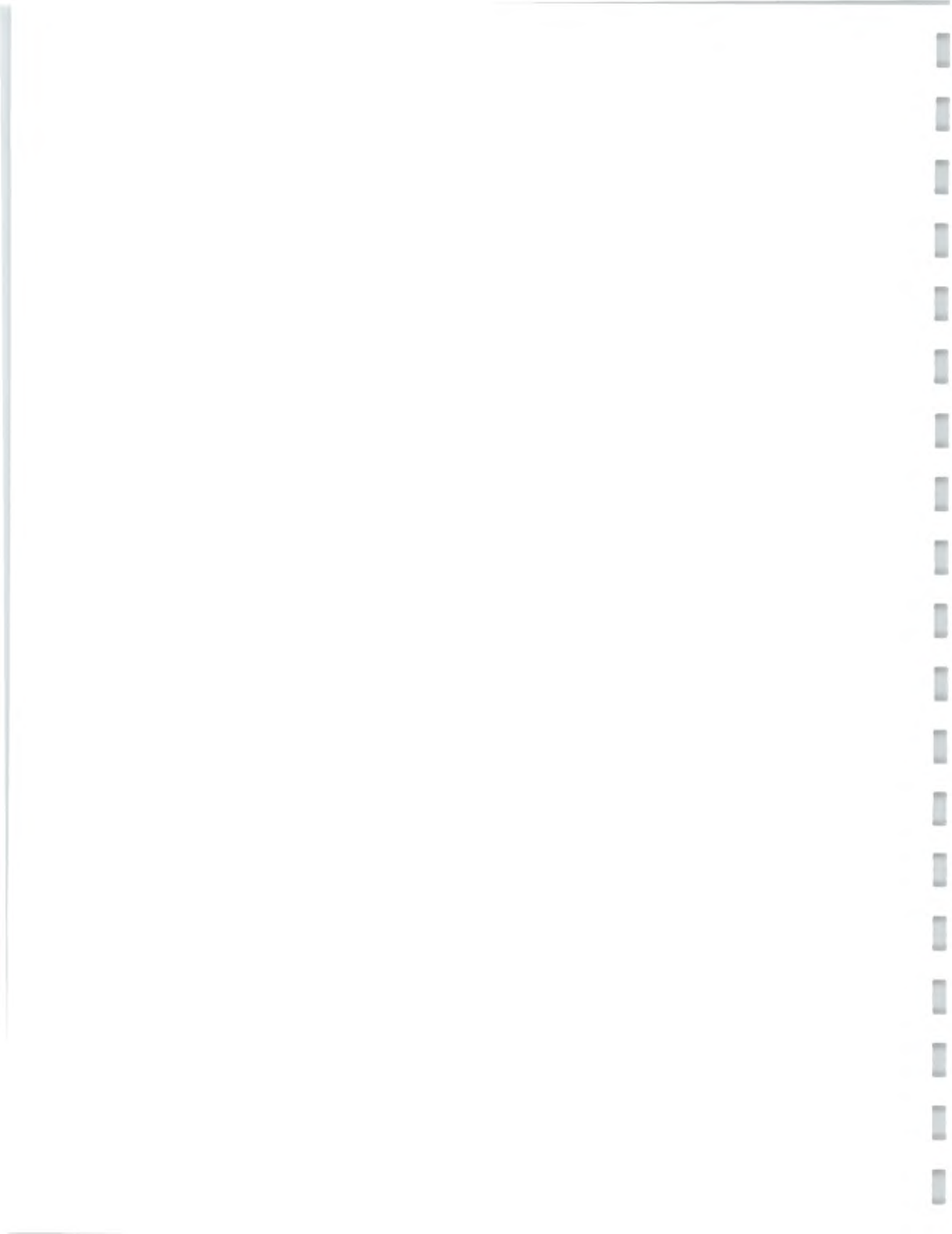
La Loi constitutionnelle de 1867 accorde les pleins pouvoirs à l'Assemblée nationale quant à l'organisation municipale sur le territoire. Depuis ce temps, plusieurs lois ont été adoptées et ont produit un système complexe en perpétuel changement. En fait, chaque année marque son lot de modifications législatives et on ne compte plus le nombre de réformes et de pactes qui ont complexifié la vie des élus et des administrateurs municipaux.

Les sources de revenus municipaux sont de quatre ordres. En premier lieu, la taxation des propriétés de la municipalité constitue la principale source. Les impôts fonciers généraux et sectoriels, prélevés sur la valeur des immeubles résidentiels et non résidentiels, représentent en moyenne près de 70% des revenus des municipalités. Cette proportion s'établit à seulement 50,7% pour la municipalité de Portneuf-sur-Mer que l'on retiendra d'ailleurs comme exemple principal dans ce mémoire. D'ailleurs, cette faible proportion démontre bien la faible capacité de financement de cette municipalité malgré le taux de 1,88\$ du cent dollars d'évaluation.

La seconde source de revenus est constituée des paiements tenant lieu de taxes. Si cette source est importante pour les villes qui accueillent les différentes institutions de l'État, ces paiements sont peu significatifs pour les petites municipalités. En effet, en continuant avec le cas de Portneuf-sur-Mer, les paiements tenant lieu de taxes ne représentent que 3% de ses revenus. Ainsi, comme les pactes et les ententes signées ces dernières années avec le gouvernement privilégient ce type de paiement, cela va donc à l'encontre des petites municipalités québécoises qui accueillent très peu d'édifices et d'équipements publics et gouvernementaux.

La troisième source de revenus des municipalités est constituée des revenus pour les services tarifés et de ceux tirés des droits et des prélèvements. Tel que mentionné précédemment, si ces revenus peuvent être significatifs dans les grandes villes, cela n'est pas le cas des petites communautés qui généralement, ne sont pas en mesure d'offrir beaucoup de services à leurs citoyens. À Portneuf-sur-Mer, le conseil a choisi de tarifier tout ce qu'il pouvait et ces revenus ne représentent que 15,6% des revenus de la municipalité.

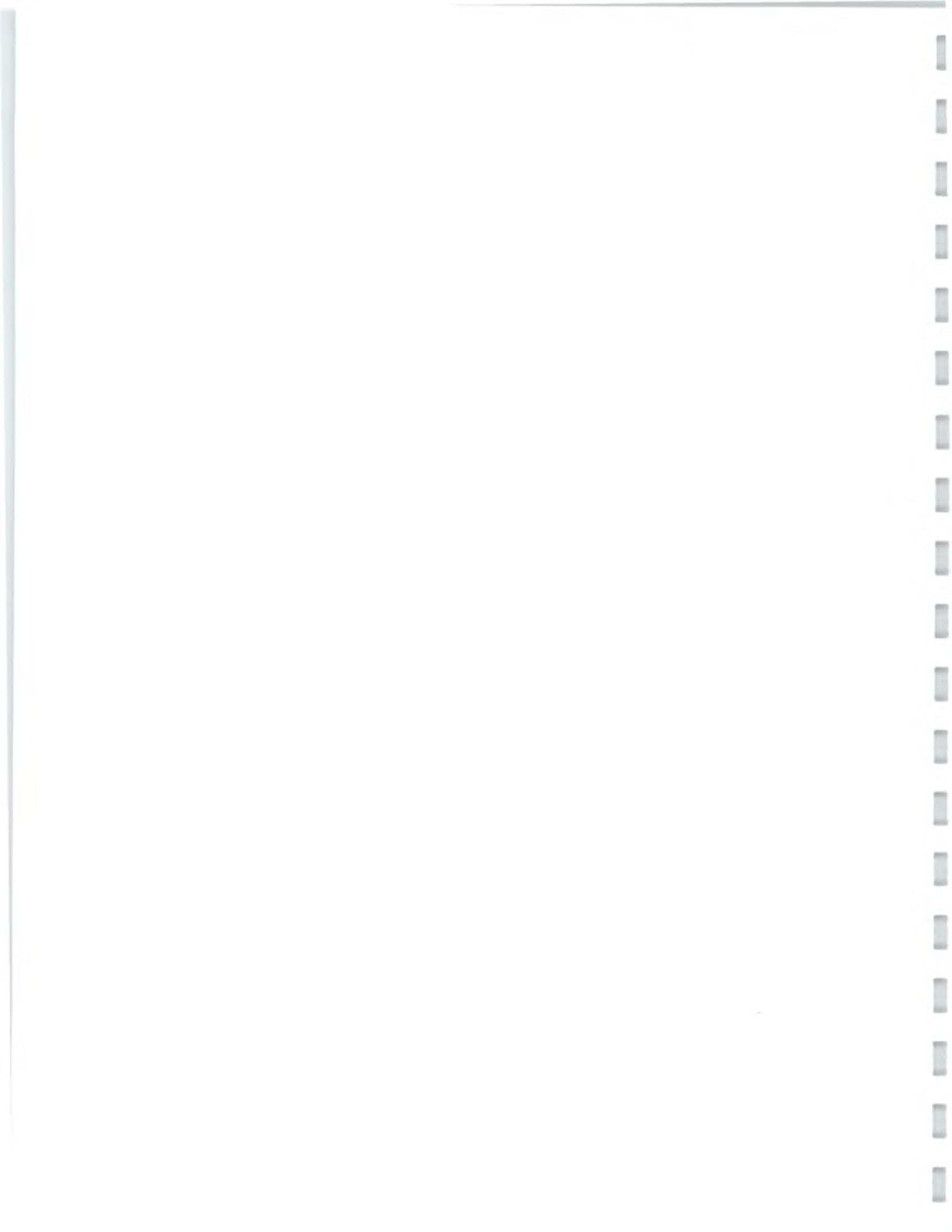
La quatrième source de financement municipal vient des transferts gouvernementaux versés à titre inconditionnel telle la péréquation. Nous verrons dans ce mémoire que ces transferts diminuent comme neige au soleil et ne constituent plus un financement assuré pour les municipalités. Toujours à Portneuf-sur-Mer, ces revenus constituent actuellement 21% des sources de



financement de la municipalité. Cette proportion est en baisse année après année et force la municipalité à prendre une partie de son surplus accumulé pour boucler son budget.

La source principale du financement municipal provient donc de l'impôt foncier. Lors la réforme fiscale du début des années 80, ce champ avait été presque entièrement réservé aux municipalités, les commissions scolaires ayant été plafonnées à une ponction maximale de 25¢ du 100\$ d'évaluation. Le gouvernement de M. Bourassa a fait passer ce plafond à 35¢ diminuant pour autant la capacité de taxer des municipalités. Cette réalité a un impact direct sur les taxes des citoyens puisque la commission scolaire de l'Estuaire charge le 35¢ permis depuis plusieurs années.

Le financement municipal au Québec est donc de plus en plus complexe et ne favorise plus l'amélioration des services offerts par les administrations locales en région. Le fait que Portneuf-sur-Mer, avec un taux de taxation qui s'apparente à ceux des grands centres, arrive à peine à couvrir 50% de ses dépenses à partir de sa taxe foncière, démontre la fragilité de ses finances. Nous verrons que cette situation a des impacts importants dans les communautés et que si l'État québécois désire donner une chance aux régions de se développer, il devra revoir et améliorer ce financement.



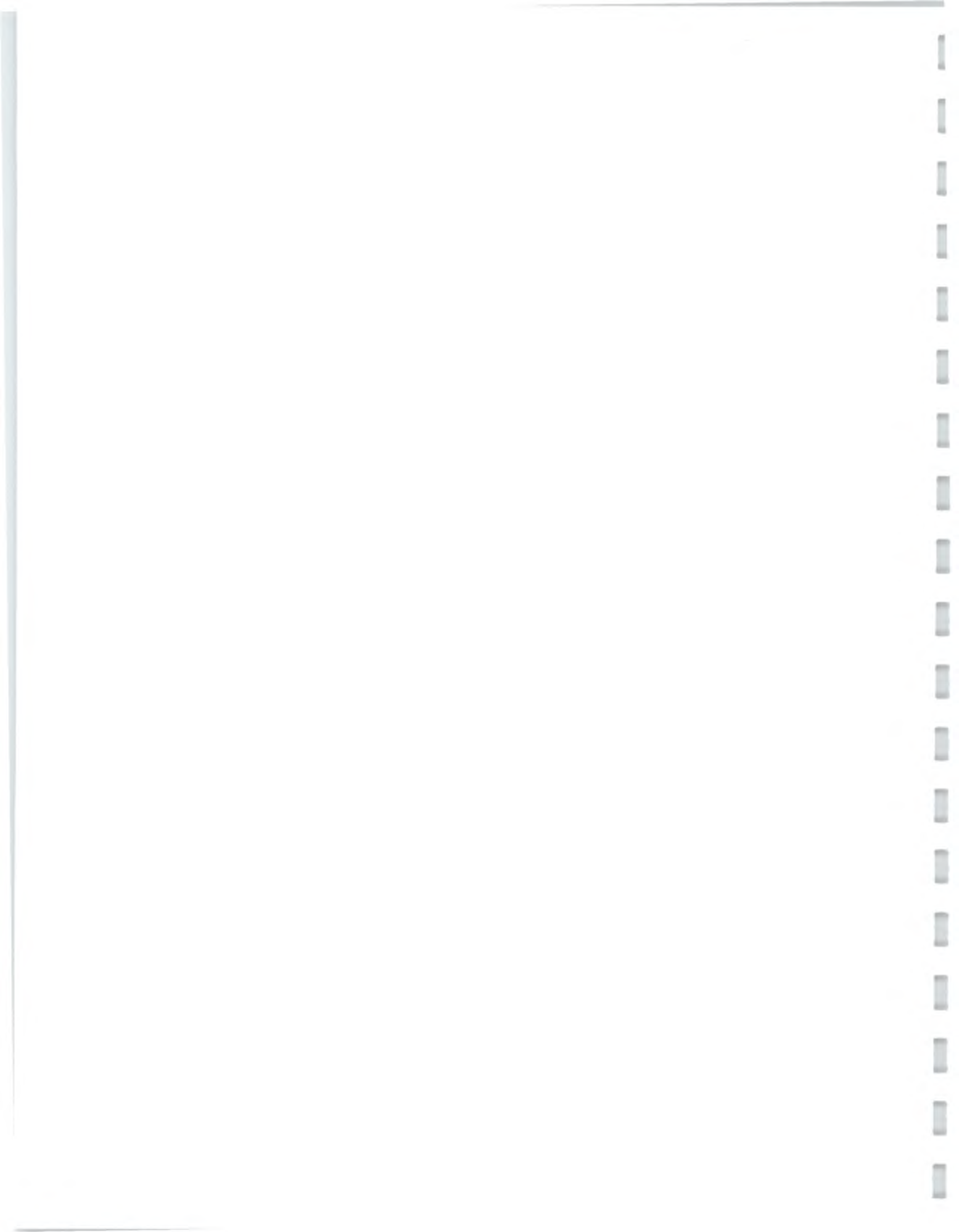
5. Description de l'évolution de la situation financière des municipalités de Colombier, Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer

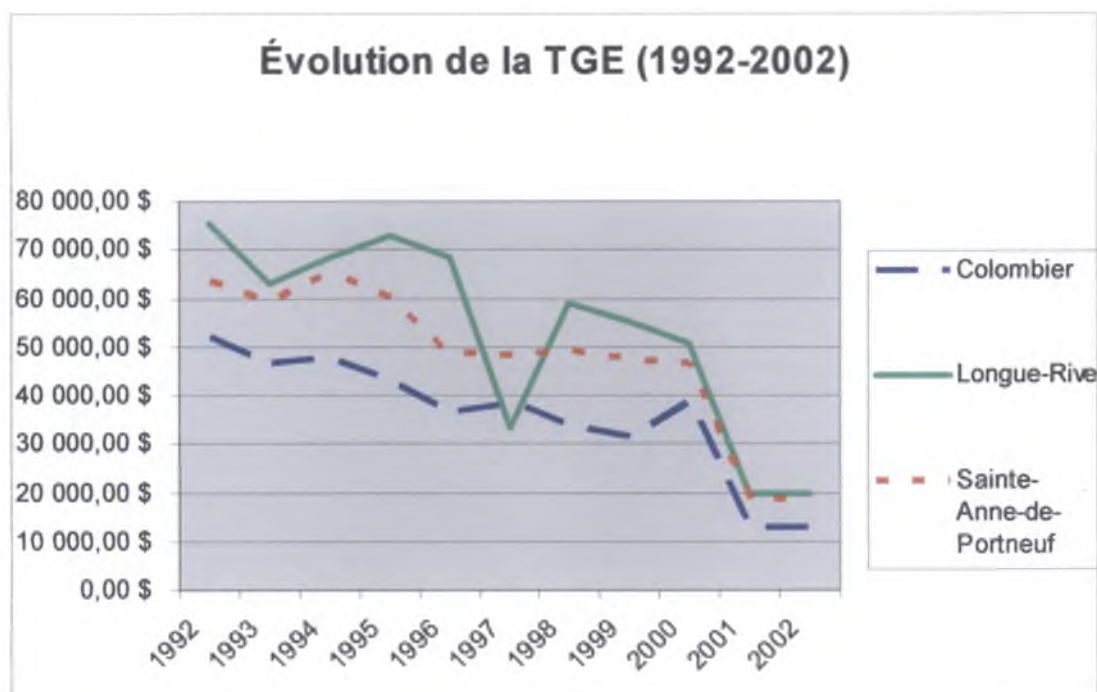
Nous l'avons déjà indiqué en introduction, la situation financière des municipalités de petite taille a déjà été plus intéressante. Pour appuyer cette affirmation, nous vous proposons quelques indicateurs qui démontreront, à notre avis, la précarité de leur situation financière, que les revenus ont baissé et que les dépenses, en particulier les nouvelles charges imposées par le gouvernement québécois, ont considérablement augmentées depuis maintenant dix ans.

□ La diminution des revenus

Premier exemple, l'évolution de la TGE.

Lors de la réforme de la fiscalité municipale adoptée par le gouvernement du Québec au début des années 80, il avait été convenu que les revenus de taxation des immeubles non portés au rôle d'évaluation, les plus importants étant ceux des réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité, appelée TGE, allaient être versés aux municipalités soit sous forme de compensation directe ou à travers le système de péréquation. Source intéressante de financement, les administrations municipales pouvaient compter sur la TGE pour financer des activités courantes de leur milieu. En 1992, la compensation ou TGE représentait 52 037 \$ pour Colombier, 75 658 \$ pour Sault-au-Mouton et Saint-Paul-du Nord qui allaient former Longue-Rive en 1997 et 63 520 \$ pour Portneuf-sur-Mer. Ces montants allaient chuter de 70% dix ans plus tard tel que le démontre le graphique suivant.





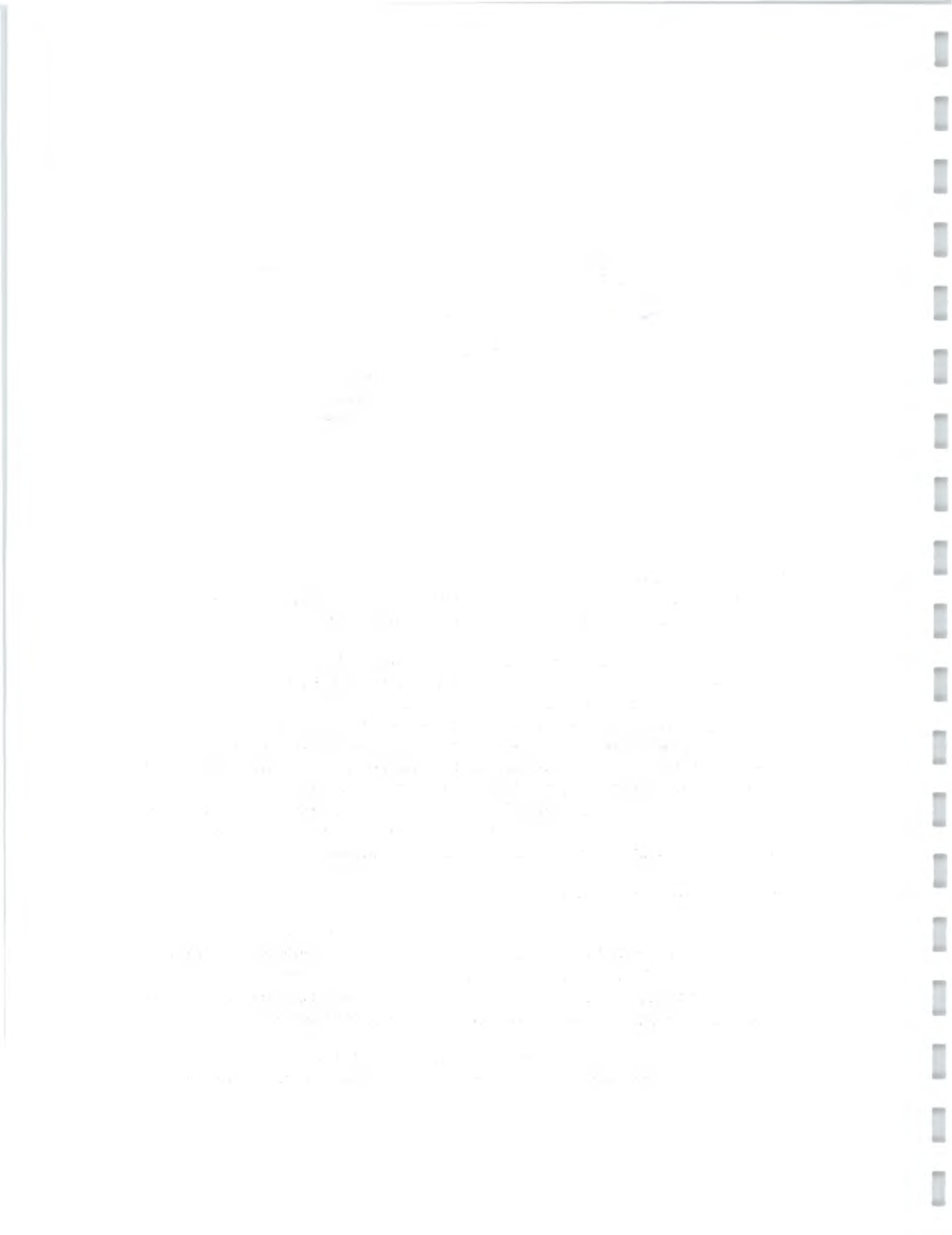
Nous rappelons que la municipalité de Longue-Rive a été créée en 1997 et qu'elle a profité de programmes favorables durant quelques années pour connaître à partir de l'an 2000, une situation semblable à ses voisines.

Si la TGE a représenté des revenus de 191 215 \$ en 1992 pour les trois entités municipales, cette somme n'était plus que de 50 818 \$ soit une baisse réelle de 73%. Ainsi, contrairement aux revenus des gouvernements supérieurs qui ont augmenté considérablement durant la même période, les municipalités ont vu leur réalité se dégrader. Cette réalité est d'autant plus difficile à accepter que les revenus de la TGE seront entièrement conservés par le gouvernement du Québec à partir de 2005 pour le financement de ces propres opérations. Ainsi, Portneuf-sur-Mer recevra 18 409 \$ en 2004 et plus rien en 2005. Voilà une mesure qui n'aidera pas les petites municipalités qui utilisent les revenus de cette taxe pour financer des services de base à la population.

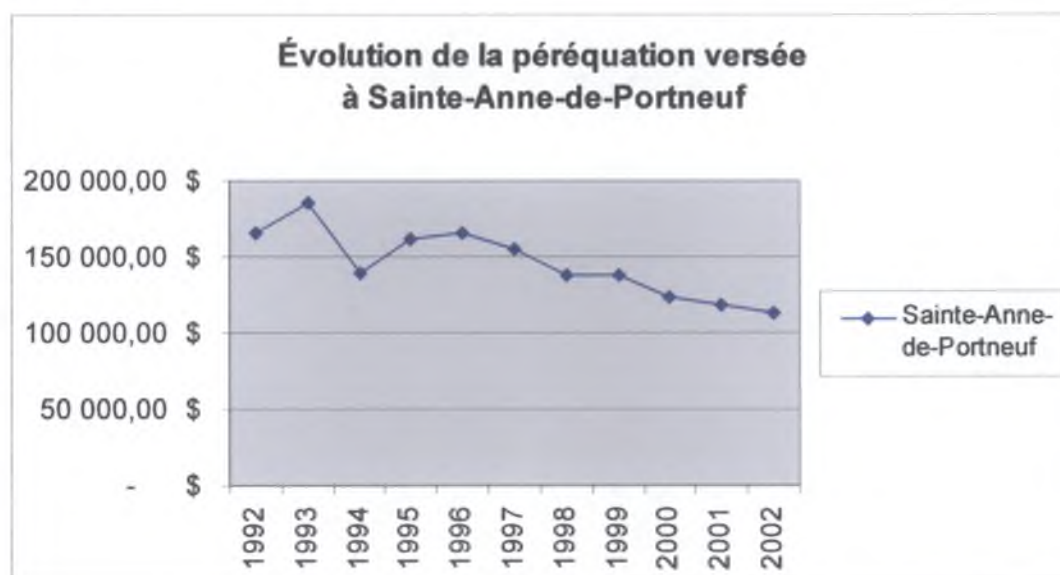
Un second exemple : la péréquation

À l'origine, la péréquation a été mise en place pour soutenir les municipalités moins bien nanties tant au niveau des revenus que de la capacité de payer des contribuables. Véritable système de répartition de la richesse, la péréquation apportait également une aide précieuse aux petites municipalités souvent aux prises avec d'importants frais de gestion dus à leur immense territoire.

Tout comme la TGE, les revenus de péréquation ont diminué depuis plusieurs années. Pour démontrer cette tendance, la situation de la municipalité de



Portneuf-sur-Mer est évidente à cet égard. Nous avons conservé seulement l'exemple de cette municipalité étant donné qu'aucun événement comme une fusion n'est venu modifier sa réalité. Ainsi, tel que le démontre le graphique suivant, Sainte-Anne-de-Portneuf a vu le montant qu'elle reçoit à titre de péréquation diminuer de 40 % au cours des dix dernières années. De 185 420 \$ en 1993, la municipalité ne recevait que 111 400\$ dix ans plus tard. Pourtant, nous avons déjà démontré que les revenus réels des habitants de la municipalité n'ont pas suivi la moyenne québécoise et il résulte que cette municipalité est beaucoup moins nantie au début du second millénaire qu'elle ne l'était au début des années 90.

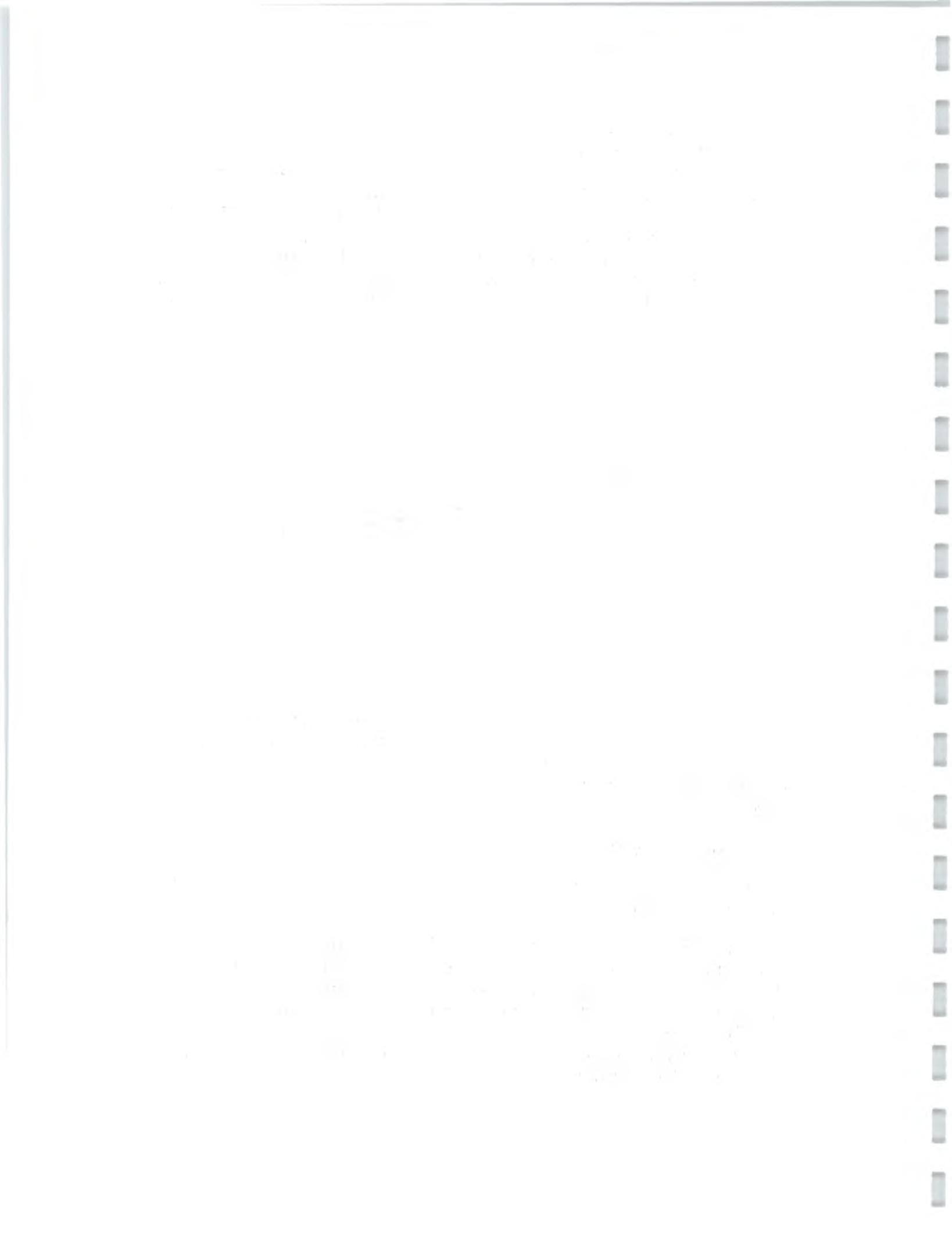


Malgré l'objectif de répartition de la richesse qui devrait définir la péréquation, la courbe démontre qu'on a réduit la capacité d'action de la municipalité. Les revenus de transfert ont diminué considérablement au cours des dernières années et les municipalités de Colombier et de Longue-Rive vivent la même réalité.

□ Un important manque à gagner

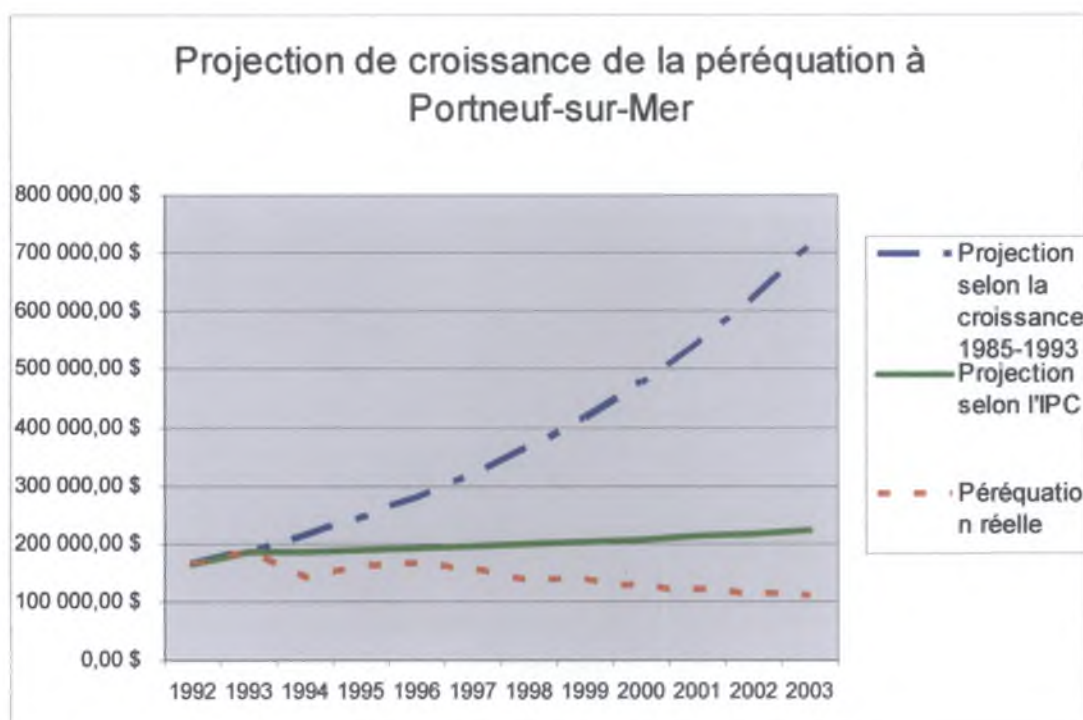
Nous étudierons à nouveau le cas de Portneuf-sur-Mer pour démontrer l'ampleur du manque à gagner provoqué par la diminution marquée de la péréquation.

Jusqu'en 1993, le montant versé à Portneuf-sur-Mer aux fins de la péréquation augmentait annuellement. Entre 1985 et 1992, la péréquation versée à la municipalité a connu une progression annuelle moyenne de 14,46 %. Si la péréquation avait continué de croître à un tel rythme, elle s'élèverait cette année 715 638,88 \$. Ainsi, sur une période de 10 ans, ce sont 2 830 809,50 \$ de plus que la municipalité aurait touchés si l'augmentation annuelle moyenne de la péréquation était demeurée inchangée.



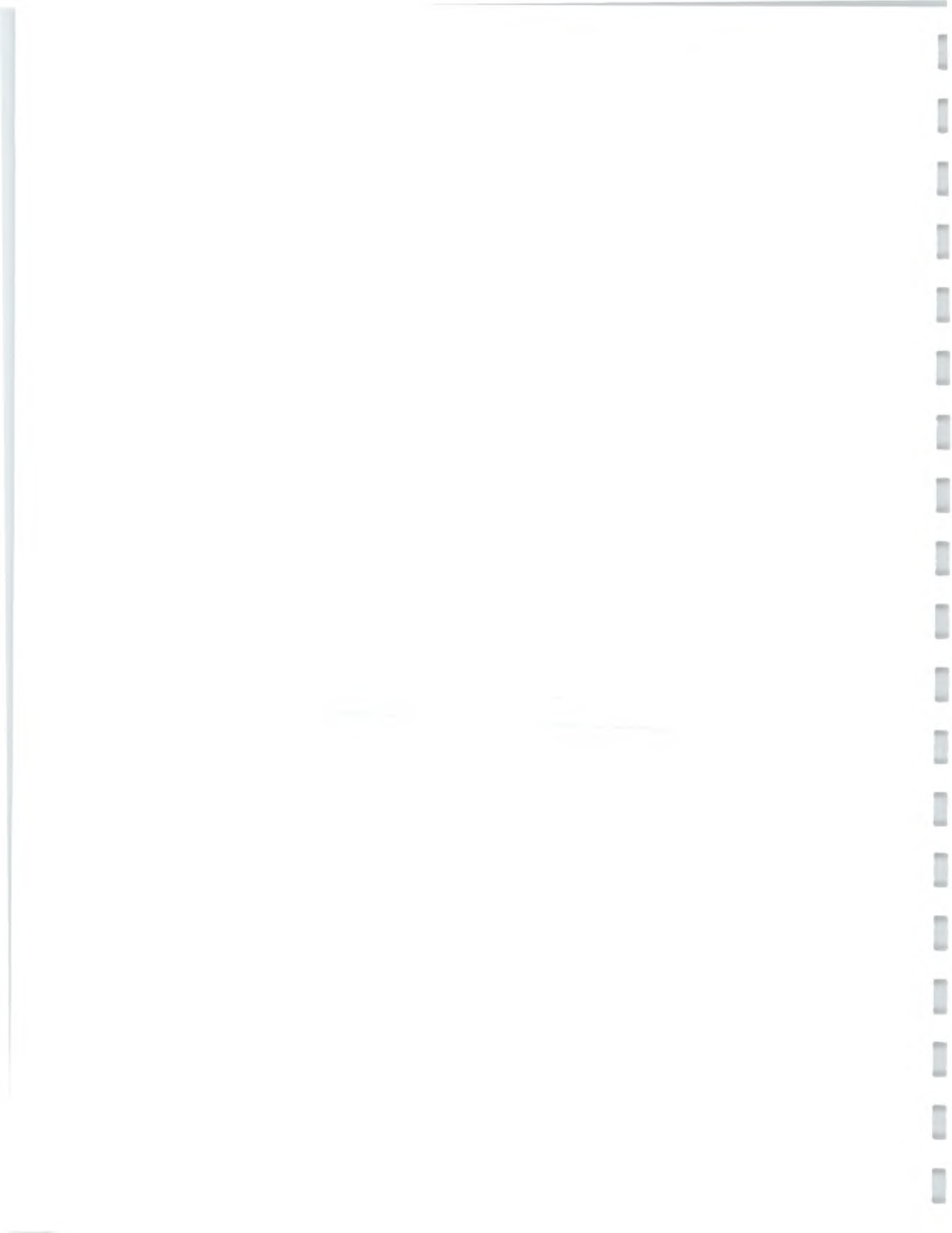
Nous comprenons toutefois que les impératifs liés à l'élimination du déficit et au rétablissement des finances publiques ne permettaient pas de maintenir un tel rythme de croissance. Il aurait toutefois été justifié que la péréquation soit indexée annuellement selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). En vertu d'un tel scénario, qui n'aurait eu pour effet que de tenir compte de la croissance économique réelle, Portneuf-sur-Mer toucherait cette année une enveloppe de péréquation de 222 657,05 \$, soit le double des 111 400,00, dont elle bénéficie réellement. Sur une période de 10 ans, elle aurait ainsi touché 655 016,24 \$ de plus.

Le graphique ci-dessous expose l'écart entre le niveau réel de la péréquation versée à Portneuf-sur-Mer et l'un et l'autre des scénarios de croissance exposés précédemment.



□ La progression des coûts

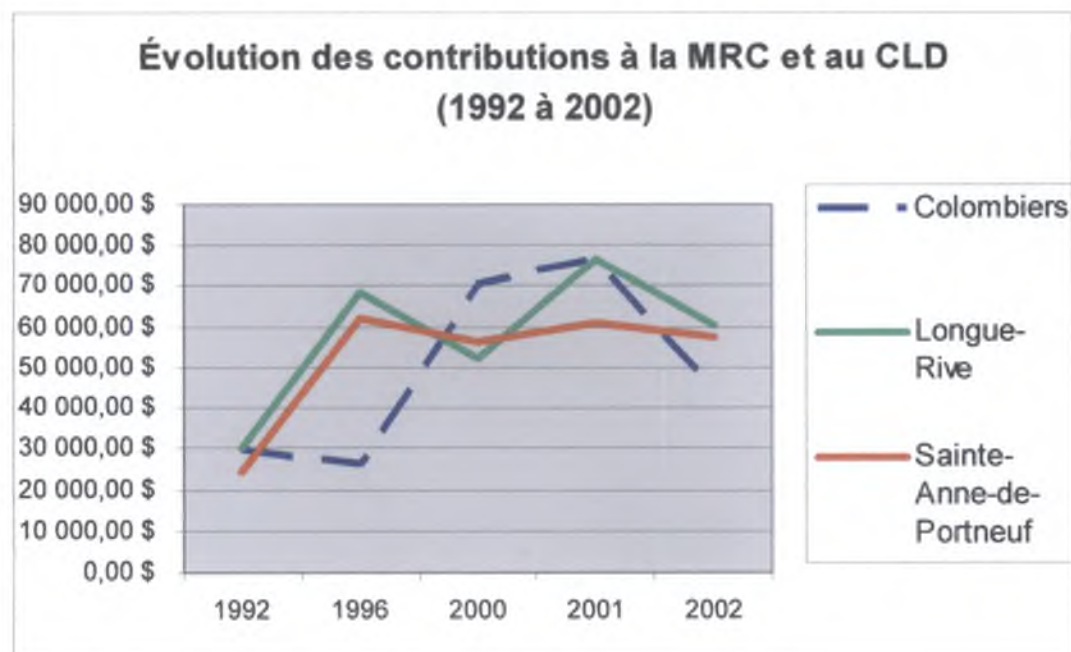
Si les revenus ont fondu au fil des années, les coûts d'opération ont par contre connu une courbe inverse, mais tout aussi prononcée. Souvent le résultat de décisions imposées par le gouvernement du Québec, ces nouvelles dépenses ont pesé très lourd sur les budgets municipaux. Pour donner une idée de l'ampleur de celles-ci, nous proposons les graphiques suivants qui parlent d'eux-mêmes :

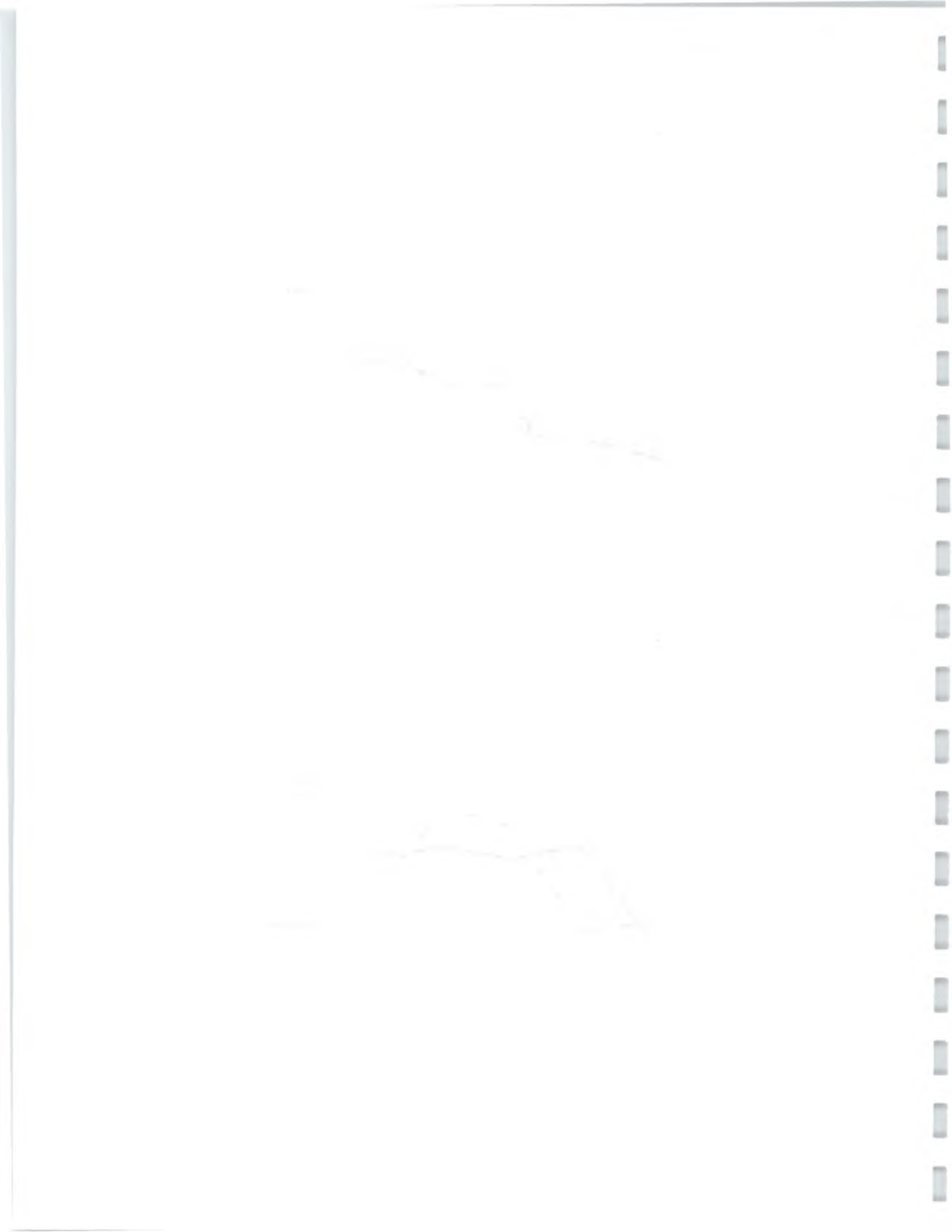


Les services policiers

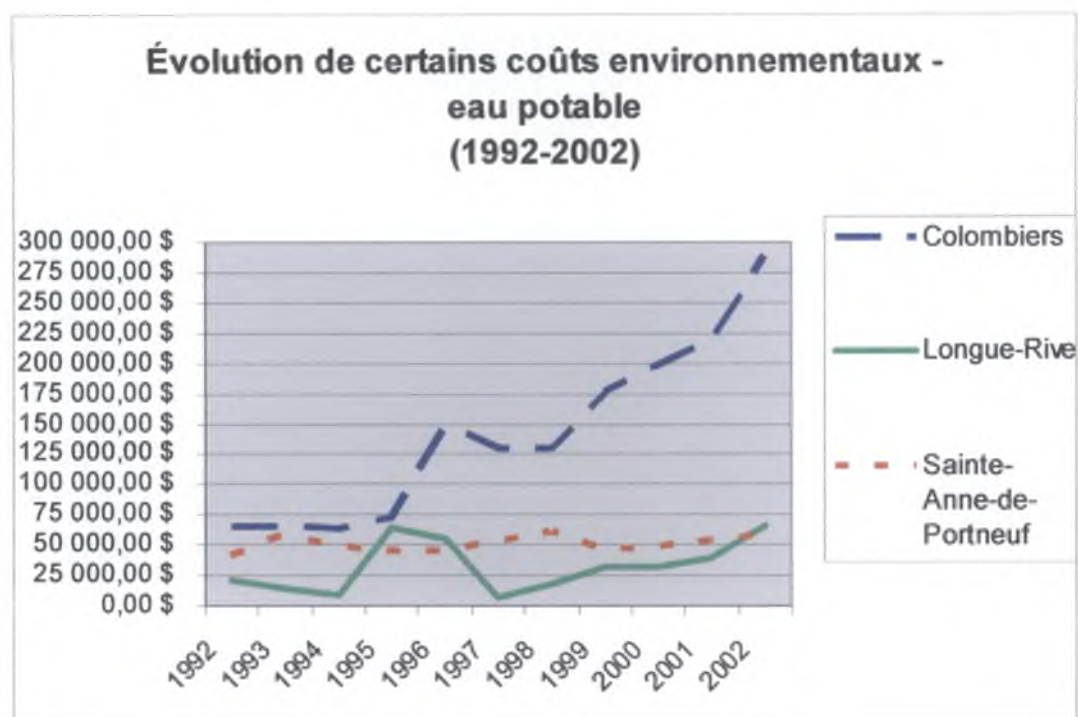


Le coût de la MRC et du CLD





Le coût de certains services environnementaux comme l'eau potable



Concernant le graphique sur les coûts de certains services environnementaux, il est à noter que la différence notable au niveau des augmentations est principalement due aux conditions exceptionnelles de l'approvisionnement en eau potable. Ainsi, la municipalité de Portneuf-sur-Mer jouit de puits qui offrent une eau d'une qualité exceptionnelle satisfaisant les normes les plus sévères, ce qui lui évite des investissements importants. La situation est à l'opposé à Colombier dont l'approvisionnement en eau constitue un problème de premier ordre, les exigences imposées par le dernier règlement adopté par le gouvernement du Québec en cette matière ayant amplifié cette dure réalité. Pour Colombier, les coûts environnementaux ont donc été multipliés par quatre au cours des dix dernières années. Pour une communauté de moins de 1000 personnes, passer d'un budget de 65 000\$ à 289 000\$ en dix ans représente une facture annuelle difficile à supporter.

Les autres coûts exposés par ces graphiques sont tout aussi significatifs. Les services policiers constituent un exemple patent des transferts de responsabilités aux municipalités locales effectués sans les ressources financières correspondantes. On se souviendra que cette facture avait été vigoureusement dénoncée par les représentants du monde municipal mais jamais personne n'aurait imaginé à cette époque qu'elle allait tripler après dix ans. Une municipalité comme Longue-Rive a vu sa facture passer de 12 773\$ en 1992 à 44 966\$ en 2002. La fusion de Sault-au-Mouton et de Saint-Paul-du-Nord, qui aura permis à Longue-Rive d'économiser quelques milliers de dollars durant

100

100

100

100

100

100

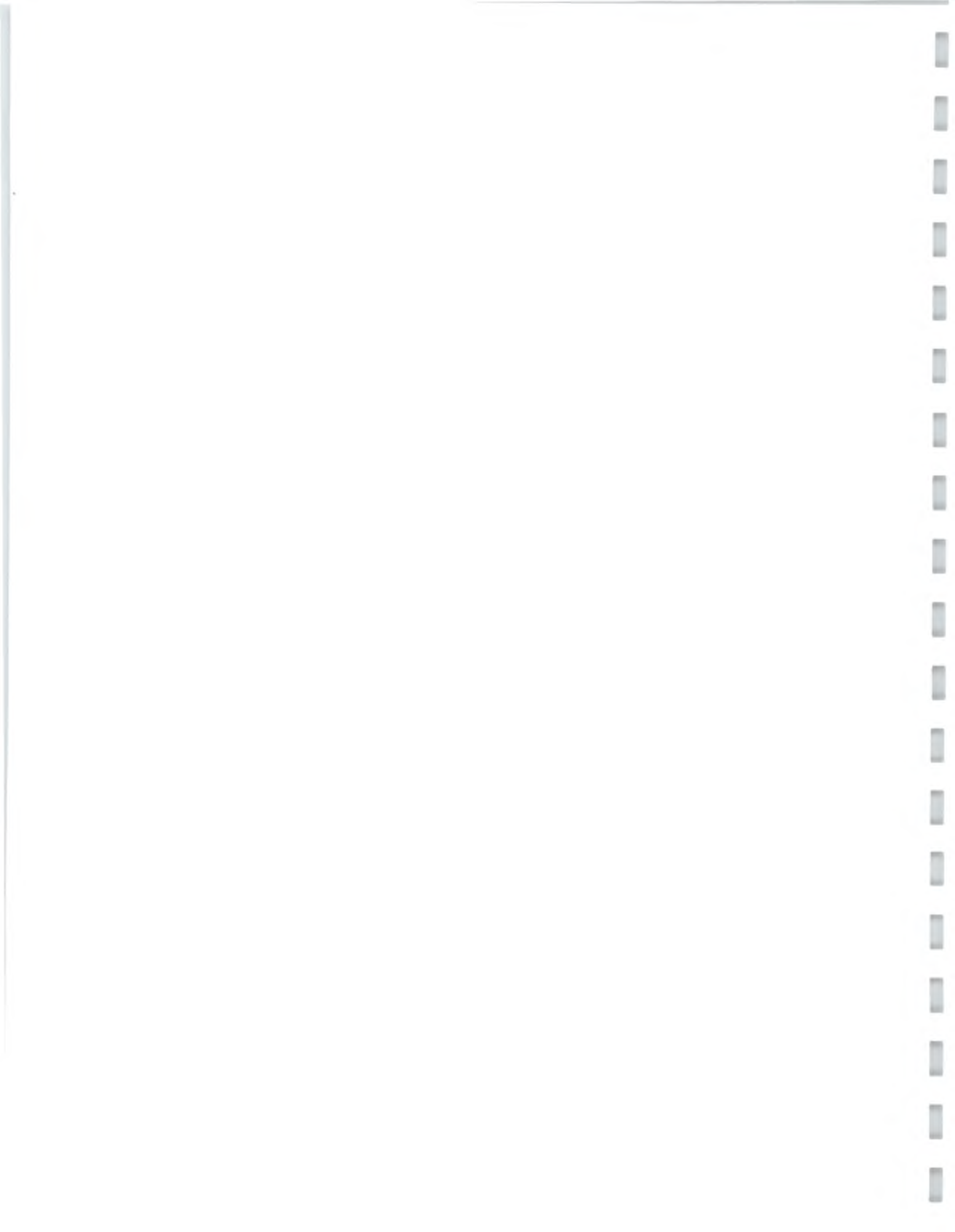
100

quelques années, n'aura finalement pas empêché celle-ci, au bout du compte, d'être affectée par le même niveau de facturation de la part du gouvernement du Québec. Pour Colombier et Portneuf-sur-Mer, cette facture est passée d'un montant de moins de 10 000\$ à plus de 30 000\$ durant la même période. Il est important de rappeler qu'aucun nouveau service n'a été ajouté avec l'augmentation de cette facture.

Pour ce qui est du coût de la MRC et du CLD, la charge des municipalités est tout aussi importante. Bien qu'il s'agisse d'organismes oeuvrant et rendant des services au milieu, ce sont les municipalités locales avec leurs faibles capacités de financement qui doivent en supporter majoritairement les activités. Encore une fois, le coût des services du CLD et de la MRC a plus que doublé sur notre période d'étude soit de 1992 à 2002. À Longue-Rive, on est passé d'une contribution de 29 967\$ en 1992 à 69 356\$ en 2002 et pour Portneuf-sur-Mer, la facture a augmenté de 250%.

□ La contribution municipale au déficit « 0 »

La contribution imposée par l'État pour l'atteinte du déficit « 0 » constitue une autre facture que les municipalités ont dû assumer. Par exemple, pour la municipalité de Portneuf-sur-Mer, le total de cette contribution fut de 83 220\$ étalé sur trois ans : 34 195\$ en 1999 et en 2000 et 14 830\$ en 2001. Cette dernière tranche fut réduite par l'atteinte plus rapide du déficit zéro. Malgré cette réduction et la nécessité de régler le déficit budgétaire de l'État, il n'en demeure pas moins que cette obligation imposée aux municipalités est venue gruger encore une fois, les budgets de la municipalité. Dans le cas de Portneuf-sur-Mer, ces montants ont été prélevés directement sur le surplus accumulé et ont ainsi diminué pour autant la réserve de la communauté devant servir à la réalisation de projets.



6. Des dépenses importantes encore à venir

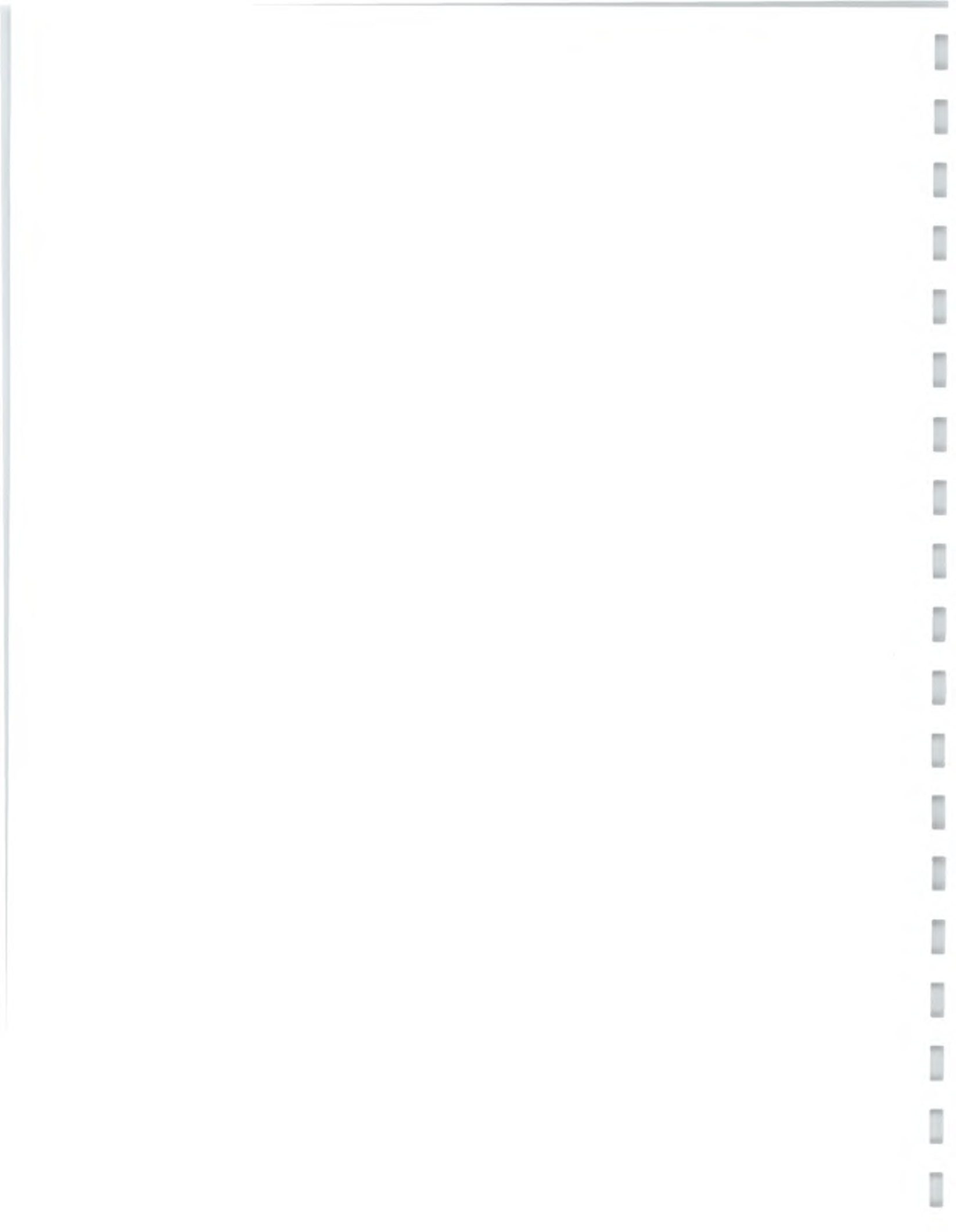
Si les dix dernières années ont signifié l'augmentation faramineuse des dépenses des petites municipalités et leur étranglement financier progressif, les perspectives pour les années à venir ne sont guère plus reluisantes. En effet, les dépenses liées à la mise en œuvre des nouvelles obligations imposées par l'État totalisent plusieurs centaines de milliers de dollars et sont nettement supérieures à la capacité de payer de nos municipalités.

Soyons clairs : nous ne remettons pas en question le bien-fondé de ces orientations qui visent tantôt la santé, tantôt la sécurité de nos citoyens. Nous nous objectons toutefois à l'imposition de nouvelles obligations qui ne sont pas accompagnées des ressources financières adéquates et qui ont pour effet d'augmenter, une fois de plus, le fardeau fiscal des citoyens.

Ainsi, une somme d'environ 175 000 \$ est à prévoir à Portneuf-sur-Mer pour la mise à niveau du réseau d'aqueducs à la suite de l'adoption par le gouvernement des nouvelles normes sur l'eau potable. C'est beaucoup moins qu'à Longue-Rive, où des travaux majeurs eu égard à l'alimentation et au traitement de l'eau potable se traduiront par une facture de l'ordre de 2 M\$. Soulignons à cet égard que les négociations visant à établir le niveau de la contribution gouvernementale à la réalisation de cet important projet progressent, mais restent à être finalisées. Si le projet n'était subventionné qu'à 50 % comme le prévoient les normes du programme, une facture de l'ordre de 1 M\$ demeurerait à la charge de Longue-Rive.

Bien qu'elles accueillent avec enthousiasme les intentions du ministère des Transports de procéder au déplacement de la route 138 afin de contourner leurs municipalités, ce projet n'est pas sans avoir un impact financier majeur pour les municipalités de Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive. Ainsi, l'ancienne route leur sera rétrocédée et elles deviendront, par ce fait même, responsables son entretien. Une facture annuelle d'environ 46 000 \$ à Portneuf-sur-Mer et d'au moins 75 000 \$ à Longue-Rive.

Parallèlement à la construction de la nouvelle route, ces deux municipalités procéderont à des travaux imposés par le ministère de l'Environnement visant



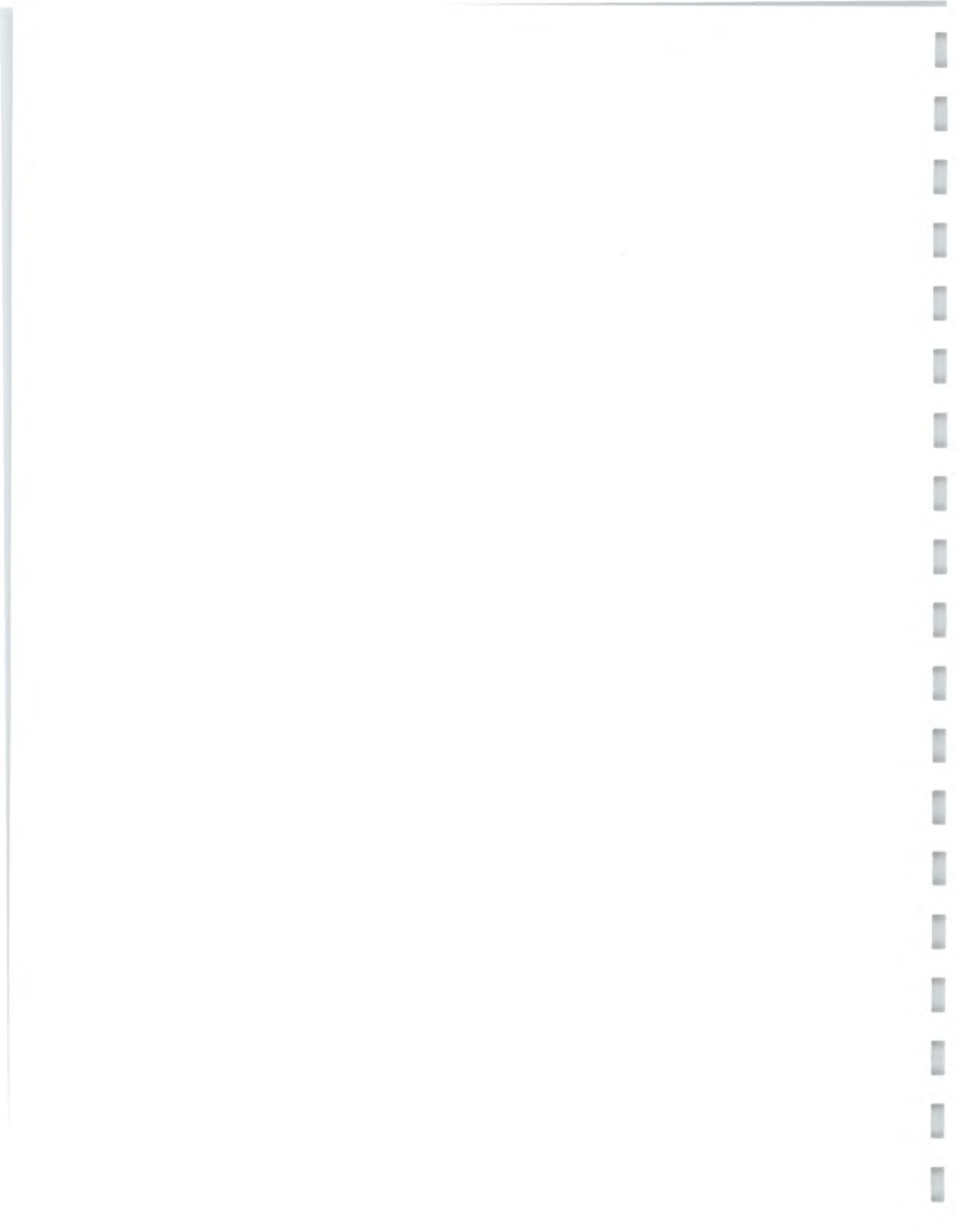
tantôt la distribution, l'interception et le traitement de l'eau potable, tantôt la collecte et le traitement des eaux usées domestiques. Pour Portneuf-sur-Mer, ces travaux donneront lieu à l'aménagement d'un étang aéré et à la mise en place de conduites pour les eaux usées. Un projet de l'ordre de 10 M\$, pour lequel la contribution financière de la municipalité s'établit pour l'instant à 800 000 \$. À Longue-Rive, qui doit procéder à une vaste gamme de travaux incluant notamment la construction de nouveaux réservoirs et de puits, l'aménagement d'étangs aérés, de postes de pompage des eaux usées et de postes de surpression, le coût des travaux est estimé 8,5 M\$ dont 1,7 M\$ serait imputable à la municipalité. Pour une municipalité d'environ 1400 habitants, dont le budget annuel s'élève 925 000 \$, il s'agit d'une facture pour le moins salée que ses citoyens ne verront pas le jour de rembourser.

Ces deux municipalités sont aussi confrontées à la vétusté de leurs édifices municipaux qui requièrent tantôt la réfection de la toiture, tantôt le remplacement des fenêtres ou du revêtement extérieur. Des travaux dont le coût s'élève à 95 000 \$ à Portneuf-sur-Mer et à 300 000 \$ à Longue-Rive, qui devra aussi procéder à des travaux d'environ 170 000 \$ sur sa caserne de pompiers.

À cela s'ajoute, pour Colombier et Longue-Rive les coûts d'acquisition d'un nouveau camion de pompiers. Financés sur une période de 10 ans, ces camions leur coûteront respectivement 300 000 \$ incluant l'intérêt.

Soulignons enfin que dans l'état actuel de leurs finances, Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer n'ont tout simplement pas les moyens de procéder à la réfection, pourtant nécessaire, de leur réseau routier local. Au coût moyen de 100 000 \$ du kilomètre, la seule application d'une nouvelle couche d'asphalte constitue une dépense qu'elles sont incapables d'assumer.

La somme des dépenses à venir au cours des trois prochaines années s'élève donc à 708 000 \$ à Portneuf-sur-Mer tandis qu'à Longue-Rive, elle frôle les 3,5 M\$! Des montants faramineux qui viendront augmenter significativement la dette de ces deux entités municipales. C'est sans compter les travaux pourtant nécessaires d'amélioration du réseau routier local et les coûts de mise en application du Schéma de couverture de risques d'incendie, que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de chiffrer.

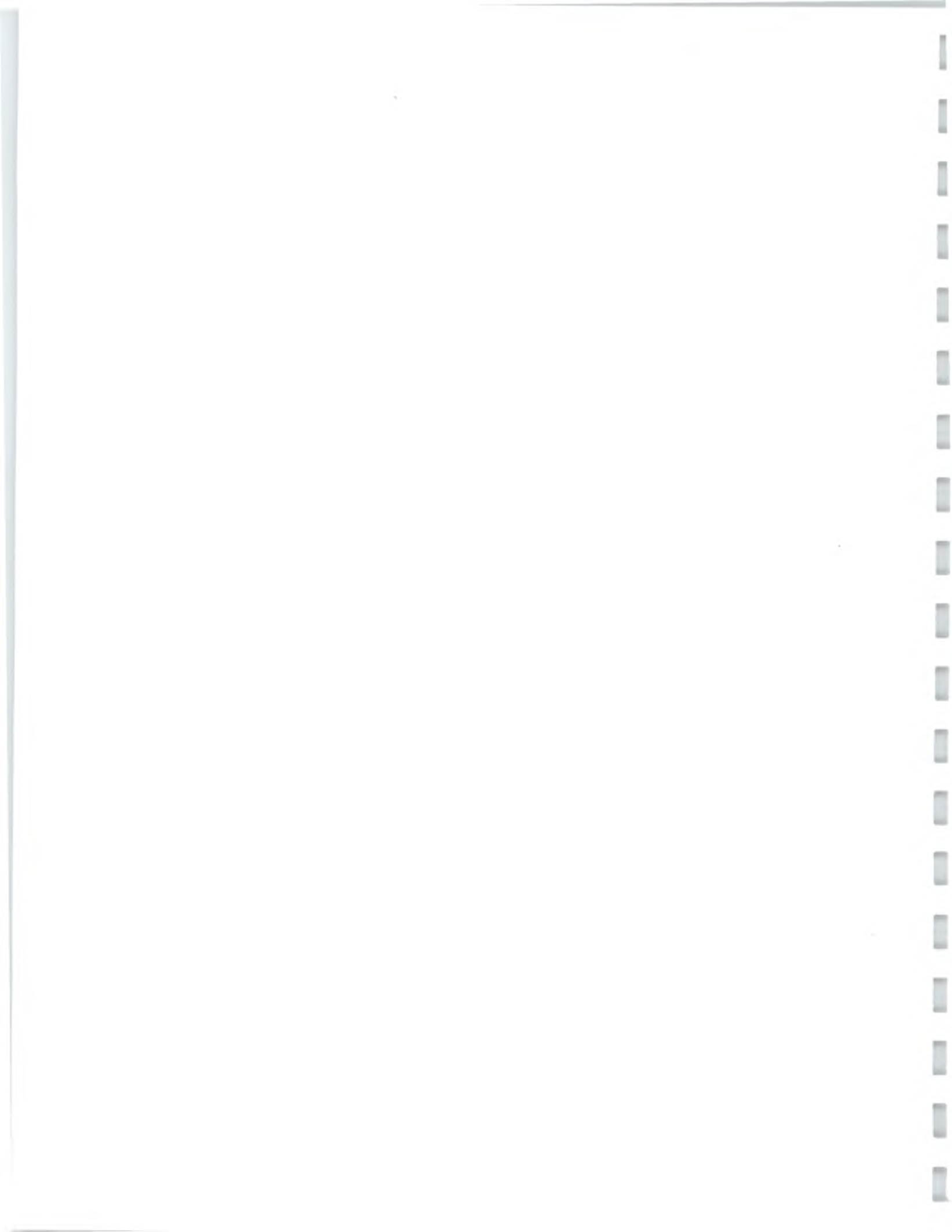


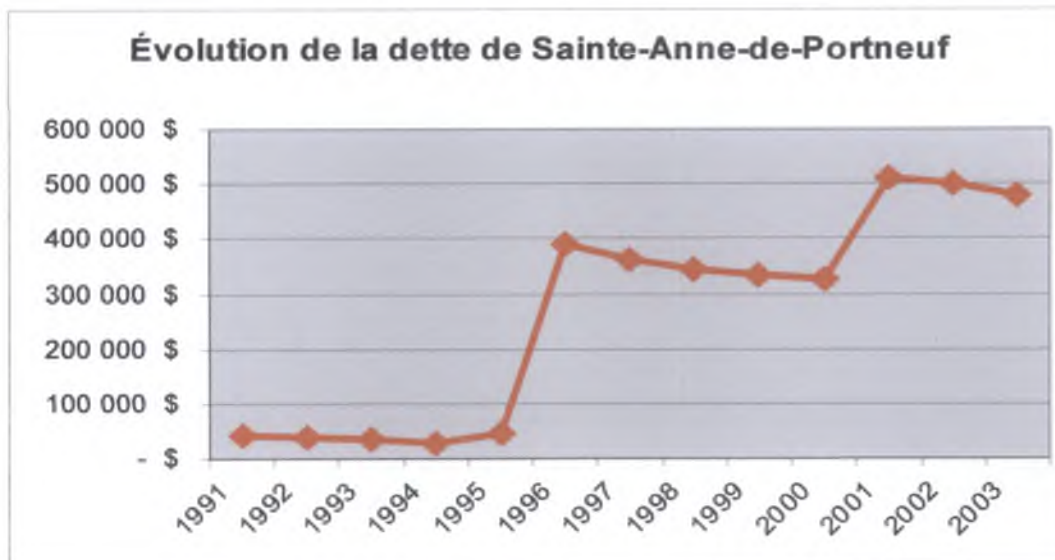
7. Le résultat : une situation financière de plus en plus précaire

Un facteur déterminant dans l'établissement de la capacité des municipalités à rendre des services et faire face à leurs obligations réside dans le niveau réel de richesse de leur communauté. Ce niveau peut être mesuré avec l'aide de certains indicateurs par exemple les revenus des ménages et le taux d'emploi ainsi que par l'établissement d'une comparaison avec le Québec en général. Nous avons vu que la situation des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer est difficile et qu'un soutien est nécessaire si le gouvernement veut conserver une certaine vitalité dans ces différentes communautés.

De plus, l'augmentation des coûts causée par des décisions gouvernementales et la baisse des revenus de transfert ont contribué à déstabiliser sérieusement les finances des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer. La description de la réalité socio-économique et du contexte financier a dressé un portrait sombre de la situation et d'autres indicateurs viennent confirmer ce triste constat.

En premier lieu, il est intéressant de s'arrêter à l'évolution de la dette des municipalités. Si pendant longtemps la dette était quasi inexistante et les municipalités arrivaient à financer leurs investissements, toutes connaissent maintenant une hausse de leur endettement. Il a même atteint un niveau inquiétant puisqu'il a égalé et même dépassé les revenus autonomes des municipalités. Par exemple, les revenus autonomes de Portneuf-sur-Mer en 2002 s'élevaient à 472 688\$ tandis que sa dette dépassait le demi-million de dollars pour s'établir à 501 100\$. Pour une municipalité dont la richesse foncière était à 17 M\$ et n'a pas augmenté depuis, la dette constitue maintenant un problème à surveiller. Le graphique suivant expose la situation de la municipalité au chapitre de la dette :





Il est à noter que l'augmentation de la dette correspond au début des effets des transferts de factures du gouvernement du Québec, une fois les réserves et surplus épuisés. Rappelons également que Portneuf-sur-Mer et le gouvernement du Québec s'apprêtent à investir plusieurs millions de dollars dans des projets essentiels d'assainissement des eaux usées et de réaménagement de la route 138, ce qui viendra encore accroître sensiblement le niveau de la dette municipale. Par ailleurs, une étude récente effectuée par le *Conference Board du Canada* effectuée pour le compte de l'Union des municipalités du Québec, prévoit une augmentation spectaculaire de l'endettement des municipalités.

Au niveau du surplus accumulé, la situation n'est guère plus reluisante. Si un projet annulé en 2000 et le versement par Hydro-Québec d'une compensation de 100 000\$ pour la réalisation d'un projet dans la région ont permis de le ramener au niveau de 1991, la réalité structurelle des finances de Portneuf-sur-Mer provoquera à terme une baisse marquée de ce surplus ce qui constituera un véritable problème pour les élus. Le graphique suivant expose l'évolution du surplus et la hausse conjoncturelle de celui-ci depuis le début du présent millénaire.

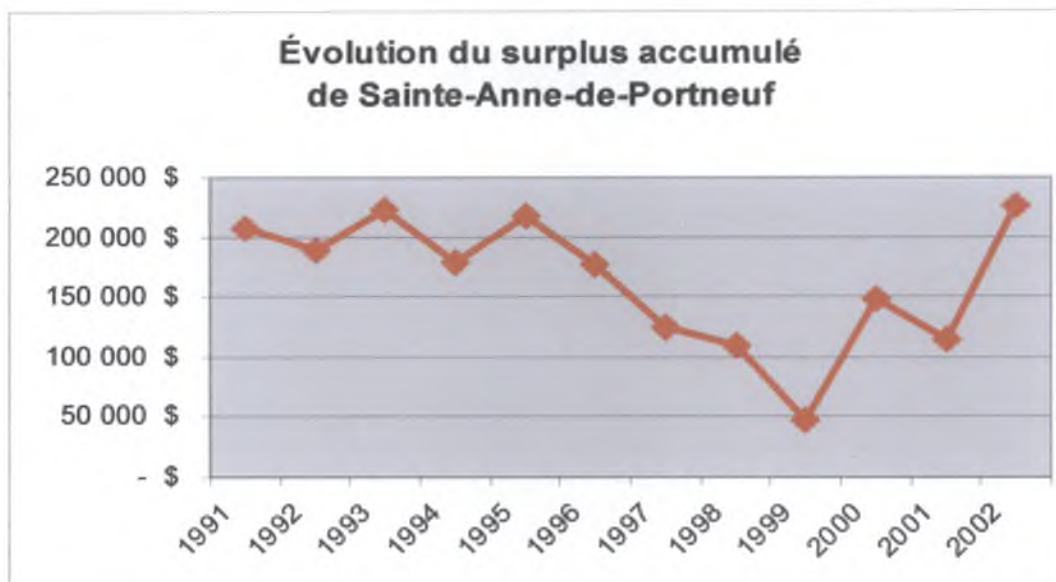
1. The first part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States. It is argued that the study of history is essential for a full understanding of the present and for the development of a sense of national identity. The author points out that the study of history is not only a means of learning about the past, but also a way of understanding the present and of shaping the future.

2. The second part of the paper discusses the role of the government in the development of the United States. It is argued that the government has played a central role in the development of the country, and that its actions have shaped the course of American history. The author points out that the government has been responsible for the establishment of the Constitution, the creation of the federal system, and the development of the nation's infrastructure.

3. The third part of the paper discusses the role of the individual in the development of the United States. It is argued that the actions of individuals have played a central role in the development of the country, and that their actions have shaped the course of American history. The author points out that individuals have been responsible for the establishment of the Constitution, the creation of the federal system, and the development of the nation's infrastructure.

4. The fourth part of the paper discusses the role of the economy in the development of the United States. It is argued that the economy has played a central role in the development of the country, and that its actions have shaped the course of American history. The author points out that the economy has been responsible for the establishment of the Constitution, the creation of the federal system, and the development of the nation's infrastructure.

5. The fifth part of the paper discusses the role of the culture in the development of the United States. It is argued that the culture has played a central role in the development of the country, and that its actions have shaped the course of American history. The author points out that the culture has been responsible for the establishment of the Constitution, the creation of the federal system, and the development of the nation's infrastructure.



Aux dires des observateurs de la scène municipale, il est de plus en plus difficile de gérer les municipalités et ce, surtout depuis la réforme implantée par le ministre Ryan au début des années 90. Si le leitmotiv de l'époque était de rééquilibrer l'effort fiscal des citoyens de toutes les régions, les objectifs gouvernementaux ont été plus qu'atteints. On se souviendra à l'époque que les porte-parole des grandes villes avaient convaincu le gouvernement que les petites municipalités ne taxaient pas suffisamment leurs citoyens et que cette situation devait être corrigée. Il en a résulté les factures et les nouveaux coûts évoqués précédemment.

Tout cela a eu un impact considérable et certains taux de taxes en région sont maintenant supérieurs à ce qui se paie à Montréal ou à Québec. Si l'on considère que les trois municipalités qui sont l'objet du présent mémoire auront à réaliser des projets importants de nouvelles infrastructures essentielles (traitement des eaux usées, eau potable, réseau routier, etc.) dans les prochaines années, l'effort demandé aux citoyens de ces municipalités n'ira qu'en augmentant. Et cela, sans parler des infrastructures actuelles comme les rues et des bâtiments municipaux qui demandent des réparations urgentes, ce qui est impossible de faire dans l'état actuel des choses.



1950 1960 1970 1980 1990

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

□ Beaucoup de taxes, mais peu de services

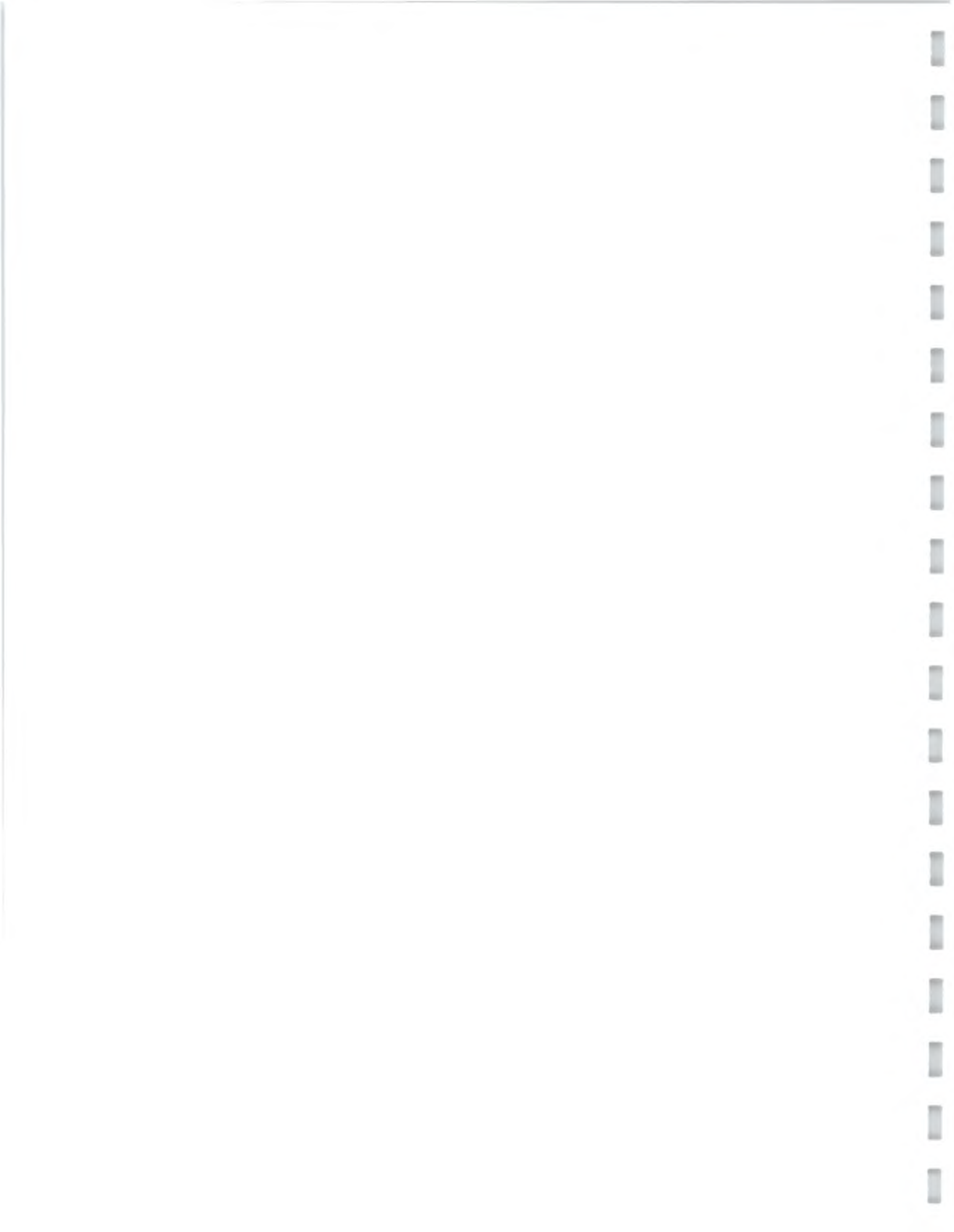
Après dix ans de factures et de réductions de transferts, les contribuables de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer sont confrontés à des comptes de taxes comparables à ceux de certaines grandes villes. Ainsi, le compte de taxes pour une résidence unifamiliale évaluée à 50 000 \$ s'élève à 1060.00 \$ à Longue-Rive et à 1281.50 \$ à Portneuf-sur-Mer. En comparaison, le compte de taxe pour une résidence de même valeur dans l'arrondissement de la Cité à Québec s'élève à 1222.75 \$

Pire encore, à Colombier, le propriétaire d'une résidence unifamiliale de 50 000 \$ déboursa annuellement en taxes municipales la somme de 1466.50 \$. Il s'agit d'une facture comparable à celle du propriétaire d'une résidence évaluée à 69 000 \$ dans l'arrondissement Les Rivières à Québec, dont le compte de taxes est de 1460.00.

Mais une différence fondamentale demeure. Les citoyens de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer sont loin d'avoir accès à des services comparables à ceux offerts par la Ville de Québec. En fait, les services offerts se limitent au strict minimum : cueillette et enfouissement des ordures, déneigements, protection incendie, eau potable, égouts, bibliothèque et parc municipal. Dans le cas de Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer, les réseaux d'aqueduc et d'égouts ne desservent même pas l'ensemble du territoire municipal.

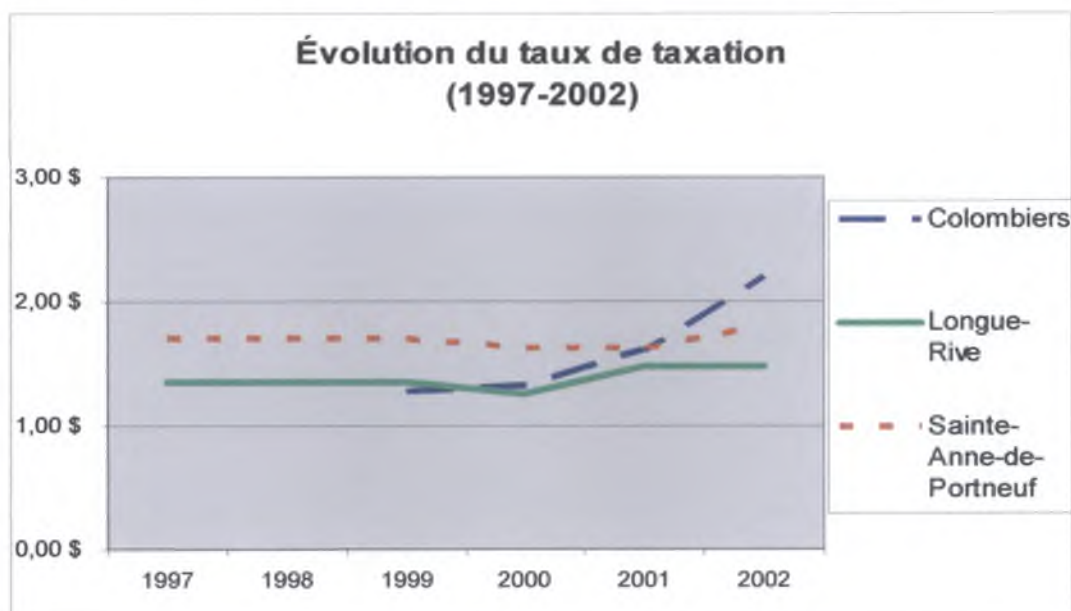
Ainsi, en comparaison avec les contribuables d'une grande ville comme Québec, nos contribuables sont soumis à un effort fiscal tantôt comparable, tantôt supérieur. Ils ont toutefois accès à des services significativement moindres et doivent constamment se déplacer vers les pôles régionaux pour faire leurs emplettes, consulter un professionnel de la santé ou exercer leurs loisirs. Cela n'est évidemment pas sans coût pour des familles qui disposent déjà de revenus inférieurs à la moyenne québécoise.

Le taux de taxation a franchi le cap des deux dollars à Colombier, il est en nette progression dans les deux autres municipalités et les revenus demeurent insuffisants en raison de la faible valeur des propriétés. Après dix années de factures gouvernementales et de réduction des transferts, il en résulte une situation où les municipalités n'arrivent plus à financer leurs activités essentielles. C'est la quadrature du cercle, la limite est atteinte voire dépassée, nos citoyens ne

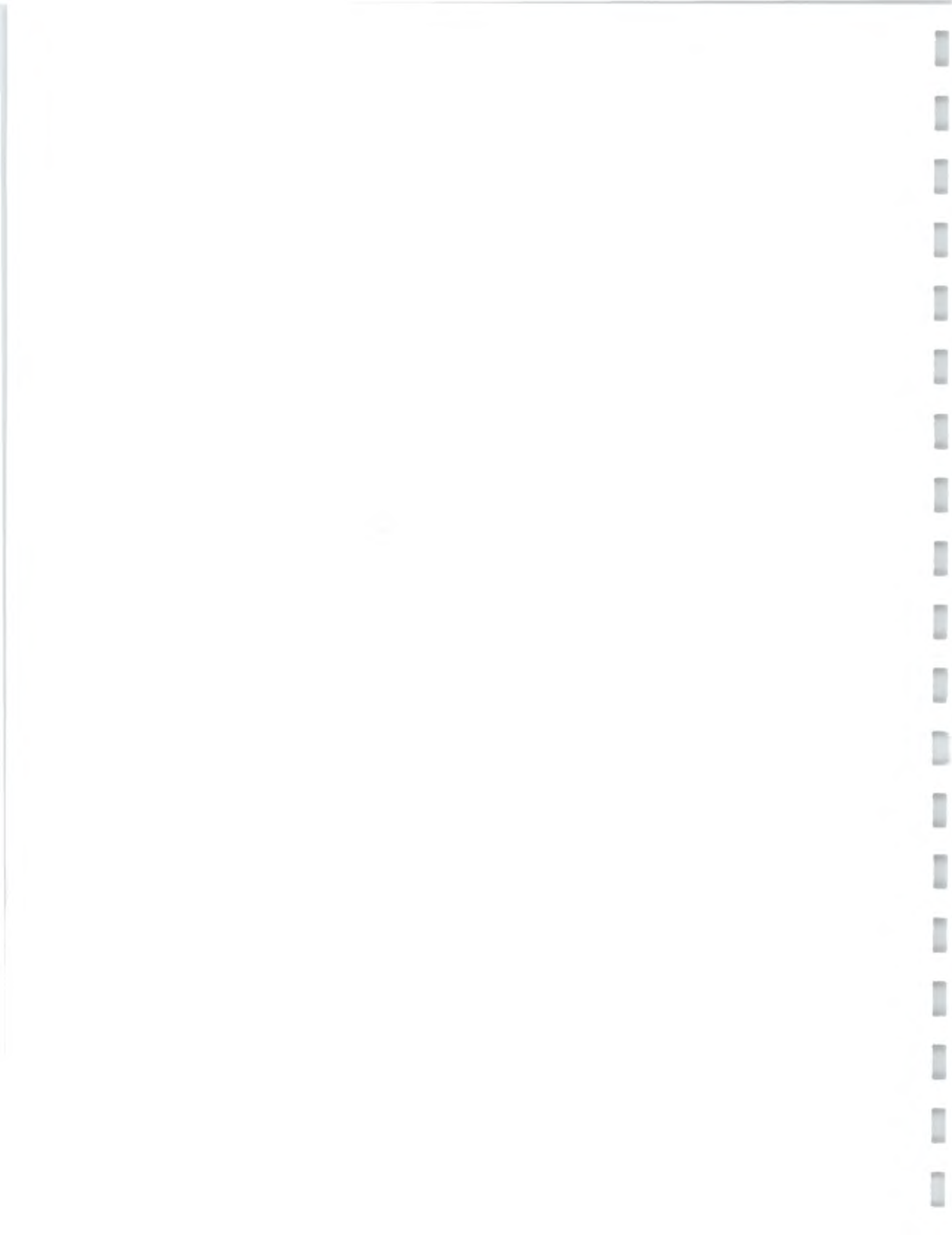


peuvent payer davantage et une question s'impose : que reste-t-il à une communauté si les finances de leur municipalité ont été autant fragilisées par l'État ?

Voici l'évolution des taux de taxation au cours des dernières années.



À défaut d'une solution viable au financement des petites municipalités, la faible richesse foncière de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer, jumelée aux multiples obligations financières à venir au cours des prochaines années, donnera lieu à une augmentation substantielle du compte de taxes municipales. Dans notre âme et conscience, compte tenu de leur situation économique, nous voyons difficilement comment nous pouvons augmenter le fardeau fiscal de nos familles.



8. Des avenues de solutions

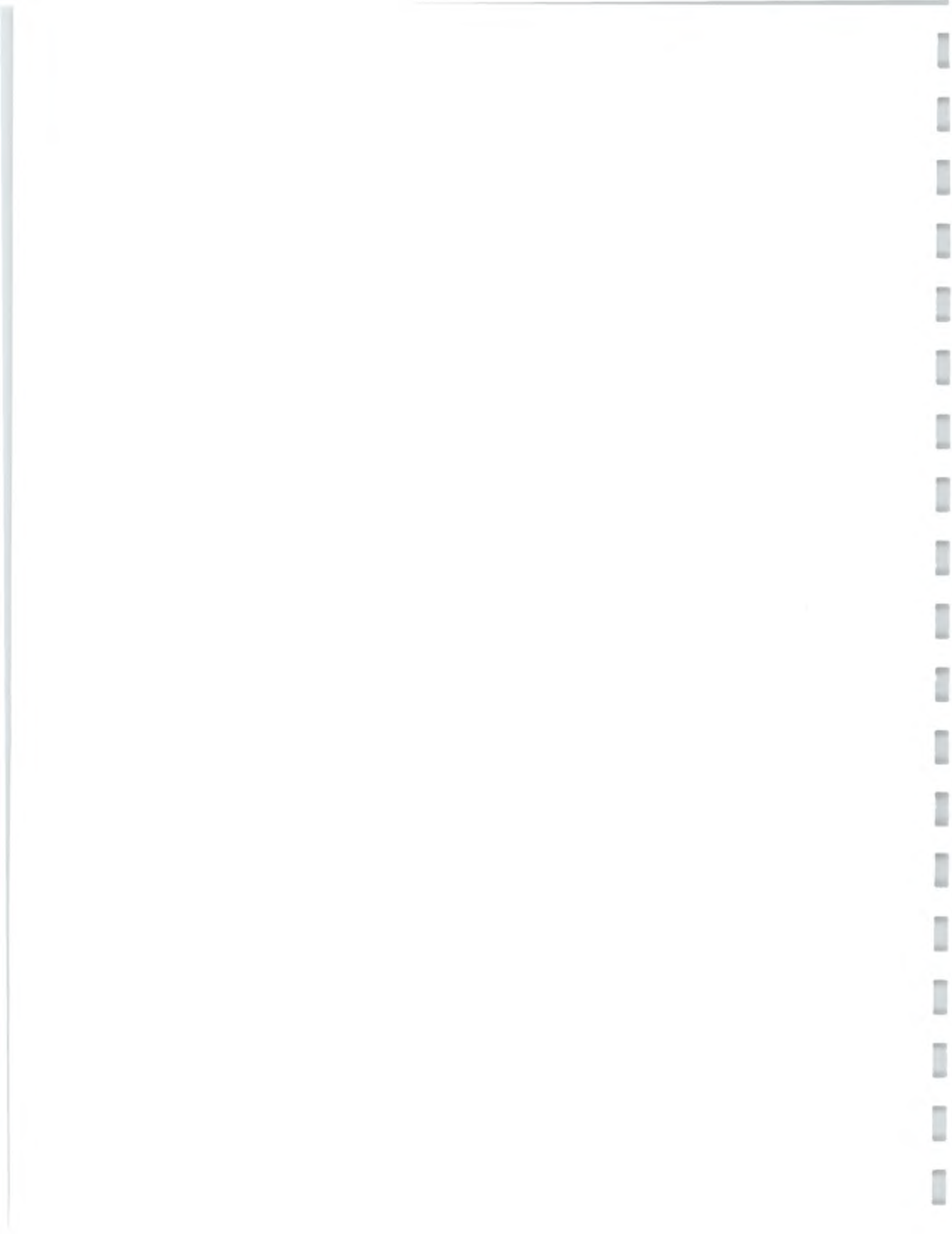
Le nouveau gouvernement du Québec a annoncé sa volonté d'élargir le financement des municipalités québécoises et de procéder à un nouvel exercice de décentralisation. Certains évoquent un transfert de points d'impôt et un retour de la taxe de vente, d'autres parlent plutôt d'un partage différent des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles et il y a encore des fervents supporteurs d'une décentralisation massive de services vers les régions. D'ailleurs, la nouvelle Conférence régionale des élus devrait obtenir le mandat de définir les pouvoirs et les responsabilités en région des différents intervenants dans un éventuel exercice de décentralisation.

Cette section du mémoire proposera une première exploration des pistes de solutions dont on discute actuellement et reviendra sur des éléments fondamentaux du financement municipal québécois. Ainsi, même si l'on est constamment à la recherche d'idées nouvelles, il demeure que les périodes où le financement des petites municipalités québécoises fut suffisant étaient caractérisées par des mécanismes efficaces de péréquation qui assuraient à toutes des capacités d'intervention correspondant aux responsabilités qui leur incombaient. Aussi, pour que le système fonctionne, nous croyons fondamentalement qu'on ne pourra pas réinventer la roue et qu'une remise à niveau du système de péréquation s'imposera. Les données présentées dans ce mémoire le démontrent, les besoins n'ont jamais été aussi criants.

Dans le passé l'État a choisi de s'attarder aux problèmes financiers des grandes villes et s'est donné comme principe directeur la consolidation des pôles urbains. Il cherchait, de cette manière, à édifier des villes fortes, capables de devenir de véritables moteurs de l'économie québécoise. Il est maintenant devenu urgent que le gouvernement se consacre à la question du financement des petites municipalités et qu'il se donne comme principe directeur l'incontournable occupation du territoire québécois.

□ Une volonté gouvernementale à saisir

Lors de sa nomination à titre de ministre des Affaires municipales, M. Jean-Marc Fournier a évoqué deux pistes de solutions pour le financement des municipalités québécoises. La première est un accès aux revenus de la taxe de vente prélevée sur le territoire de la municipalité et la seconde est un partage des revenus des ressources naturelles. Avant d'élaborer sur ces deux propositions, il est nécessaire de revenir sur certains éléments qui ont été



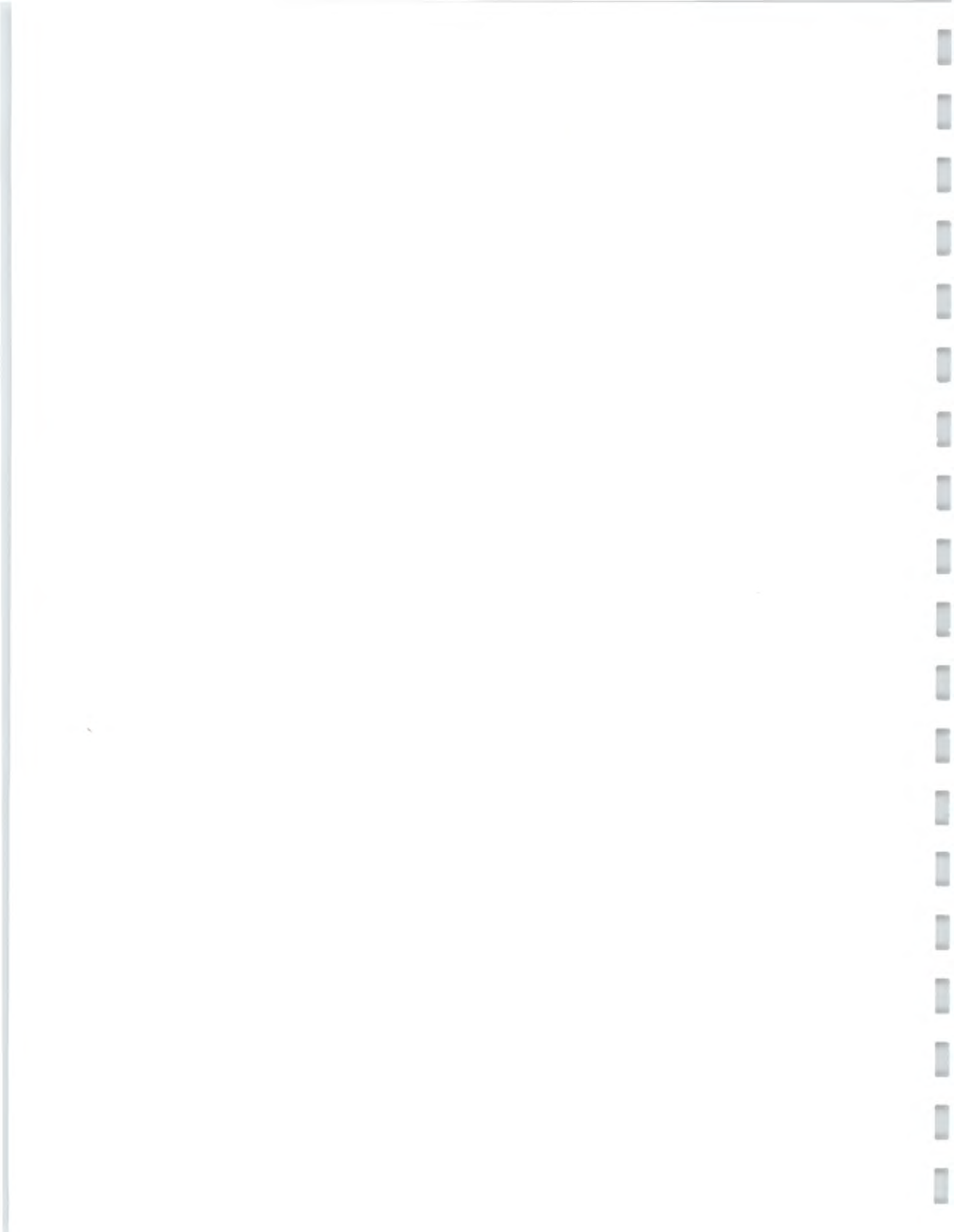
abordés dans ce mémoire, c'est-à-dire la péréquation et les subventions versées à titre inconditionnel telle la TGE. Nous l'avons vu, la source de revenus TGE disparaîtra des livres de nos trois municipalités dès 2005 et la péréquation aura continué de fondre comme neige au soleil. Aucune augmentation de subvention prévue dans le dernier Pacte fiscal ne sera suffisante pour pallier la situation financière déjà difficile des petites municipalités locales du Québec.

Nous croyons que le nouveau gouvernement désire véritablement assurer l'avenir des petites municipalités des régions du Québec. Toutefois, s'il veut passer de la parole aux actes, la réalité l'obligera à poser des gestes courageux dont modifier la perception trop longtemps colportée à l'effet que les petites municipalités ne taxent pas suffisamment leurs citoyens. En fait, quelle que soit la mesure qu'il voudra adopter, les disparités entre les différentes régions l'obligeront à corriger cette erreur qui s'est graduellement commise au cours des dix dernières années qui consistait à réduire l'appui aux petites collectivités sur la base que l'effort demandé aux citoyens était trop bas. Plusieurs, dont les dirigeants des grandes villes et certains hauts fonctionnaires se sont fait les apôtres de cette opinion en invoquant une hypothétique iniquité par rapport à la charge aux citoyens des grandes agglomérations.

L'application de cette approche a eu des retombées dramatiques, la sérieuse dégradation des finances des municipalités de Colombier, de Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer au cours de cette période en est une évidente démonstration. Nous avons également pu constater que les données issues du recensement ne permettent pas de percevoir le moment où les élus locaux pourront envisager l'arrêt de cette dégradation tant qu'aucun support supplémentaire ne viendra insuffler un peu d'oxygène dans les finances de leur municipalité.

D'ailleurs, des données provenant des recensements et de différents ministères démontrent que si le gouvernement désire assurer l'avenir des petites municipalités locales du Québec, il devra faire des choix et rétablir le financement des petites collectivités.

Il serait certes plus avantageux pour Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer de pouvoir compter sur une augmentation de leurs revenus autonomes. Mais outre une nouvelle hausse du niveau de taxation, leurs options sont à toutes fins pratiques inexistantes. Malgré ce que peuvent croire certains hauts fonctionnaires, l'expérience du passé démontre que la précarité de leurs finances et la disparité des services de proximité constituent un boulet à toute démarche visant à attirer des entreprises susceptibles de contribuer à l'activité



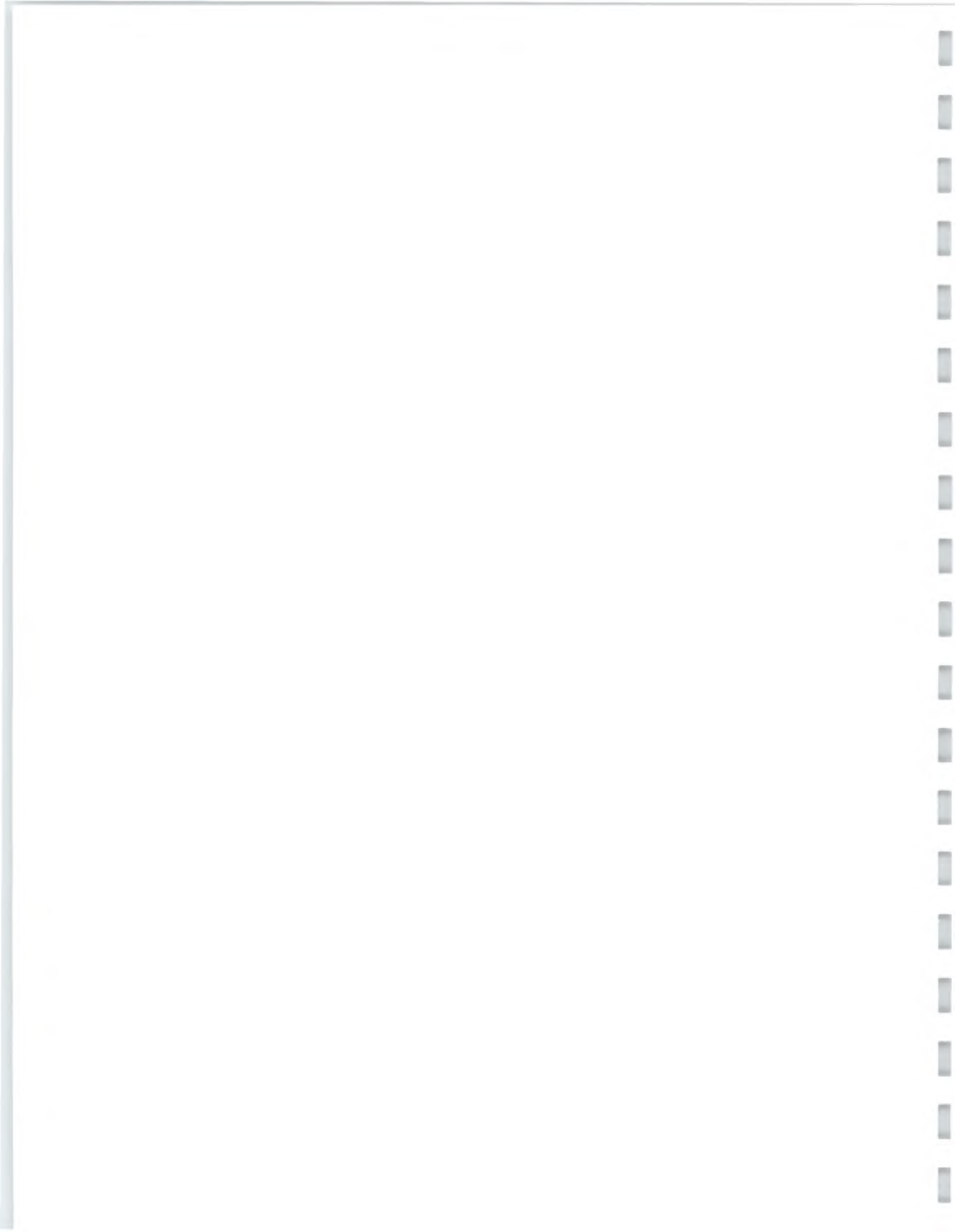
économique et à l'augmentation de la richesse foncière de ces municipalités. En fait, elles ne sont pas en mesure de faire compétition à des villes comme Forestville qui, à peine 15 kilomètres plus loin, ont nettement plus de facilité à se plier aux demandes des dirigeants d'entreprises et sont en mesure d'offrir une gamme de services beaucoup plus élaborée.

□ Des municipalités toujours en moins bonne position

Nous avons vu que la signature des derniers pactes fiscaux a eu des effets négatifs sur les trois municipalités faisant l'objet ce mémoire. La position désavantageuse des petites municipalités peut également être décrite d'une autre façon soit à partir de données du ministère des Finances démontrant que quelle que soit la solution avancée, un programme de péréquation sera nécessaire pour niveler les chances.

Au Québec, le nombre total de contribuables s'élevait en 2000 à 5 504 021. Leurs revenus totaux furent de 152 581 653 000\$ pour un revenu total de 27 722\$ par contribuables québécois. Toujours en 2000, les impôts versés au gouvernement du Québec s'établirent à 16 981 788 000\$ soit un montant de 3 085\$ par contribuable québécois. Cette moyenne québécoise est le fruit des différentes situations du territoire. À titre d'exemple, lorsqu'à Laval, le revenu total par contribuable s'établissait à 29 730\$ et que l'impôt à payer par ce même contribuable montait à 3 471\$, ces données étaient en Haute-Côte-Nord de 21 783\$ pour le revenu et de 1 952\$ pour l'impôt.

Il est aussi à noter que des disparités existent entre les différentes municipalités de la MRC de la Haute-Côte-Nord ce qui fait que les revenus et les impôts payés par contribuable sont probablement moins importants dans certaines communautés par rapport à d'autres. Nous avons ajouté quelques autres cas de villes centres et de MRC aux tableaux pour démontrer les différentes réalités présentes au Québec. Ces données sont issues du ministère des Finances du Québec.

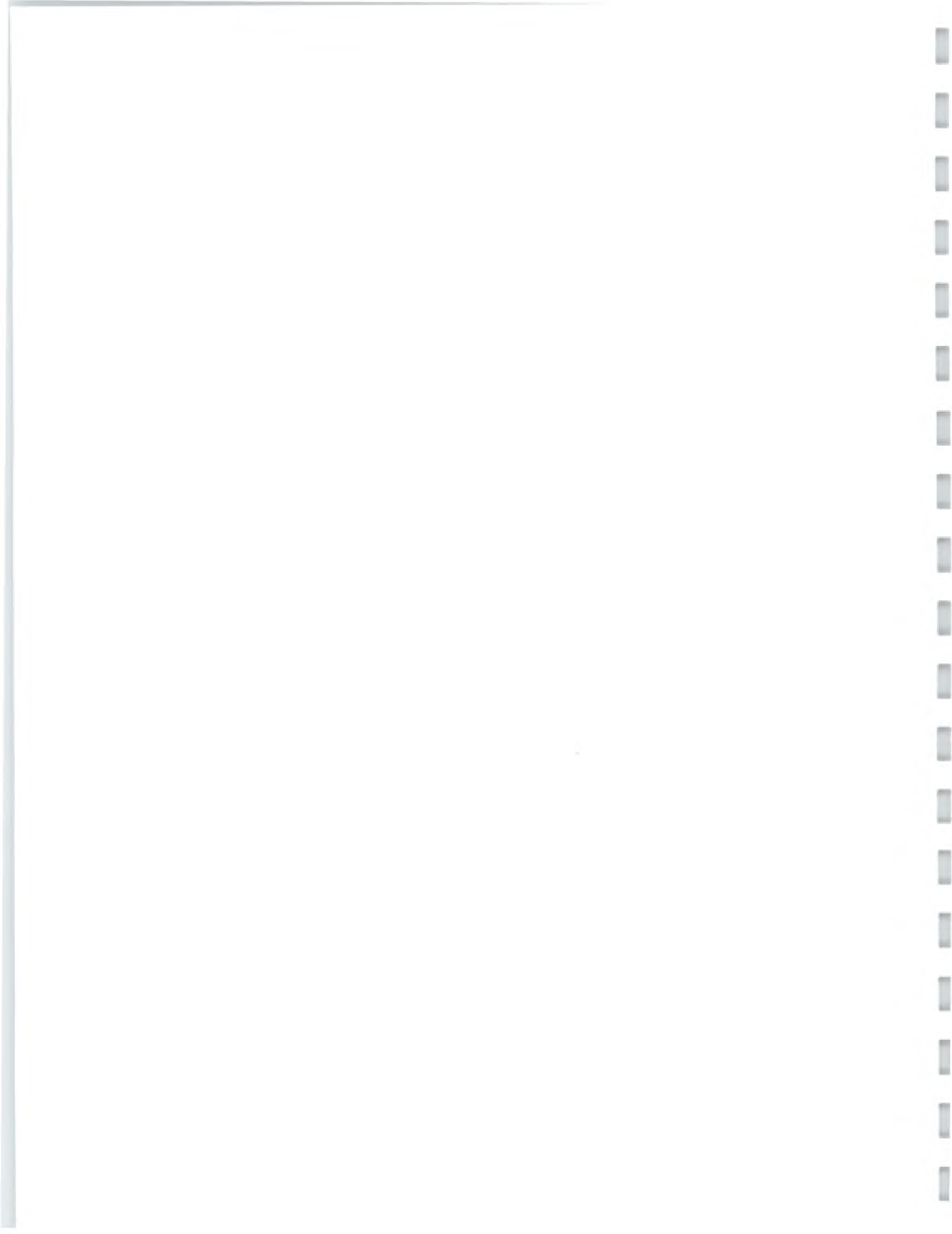


Nombre total de contribuables, revenu total et impôt à payer en 2000

Nom des territoires	Nombre de contribuables	Revenu Total	Impôt à payer	Revenu total Par contribuable	Impôt à payer par contribuable
La ville de Québec	398 234	11 501 899 000	1 308 656 000	28 882	3 286
La ville de Montréal	1 362 226	39 794 730 000	4 750 194 000	29 213	3 487
La ville de Laval	257 938	7 668 611 000	895 218 000	29 730	3 471
La ville de Longueuil	237 699	7 191 137 000	862 349 000	30 253	3 628
MRC Thérèse-De Blainville	92 466	3 152 129 000	394 757 000	34 090	4 269
MRC Lajemmerais	74 475	2 739 700 000	356 750 000	36 787	4 790
MRC La Jacques-Cartier	19 250	592 672 000	68 793 000	30 788	3 574
MRC La Haute-Côte-Nord	9 949	216 721 000	19 422 000	21 783	1 952
MRC Minganie	5 118	122 870 000	11 359 000	24 007	2 219
MRC Manicouagan	25 709	753 618 000	87 816 000	29 313	3 416
MRC La Matapédia	15 027	296 794 000	22 831 000	19 751	1 519
MRC Rimouski-Neigette	40 824	1 048 251 000	108 836 000	25 677	2 666
MRC Les Basques	7 841	147 449 000	10 940 000	18 805	1 395
MRC Rivière-du-Loup	24 914	592 428 000	57 049 000	23 779	2 290
MRC Témiscouata	17 189	344 567 000	27 643 000	20 046	1 608
MRC Kamouraska	17 344	376 369 000	31 732 000	21 700	1 830
MRC Bonaventure	14 621	305 343 000	26 437 000	20 884	1 808
MRC Avignon	11 610	236 199 000	19 070 000	20 344	1 643
Le Québec	5 504 021	152 581 653 000	16 981 788 000	27 722	3 085

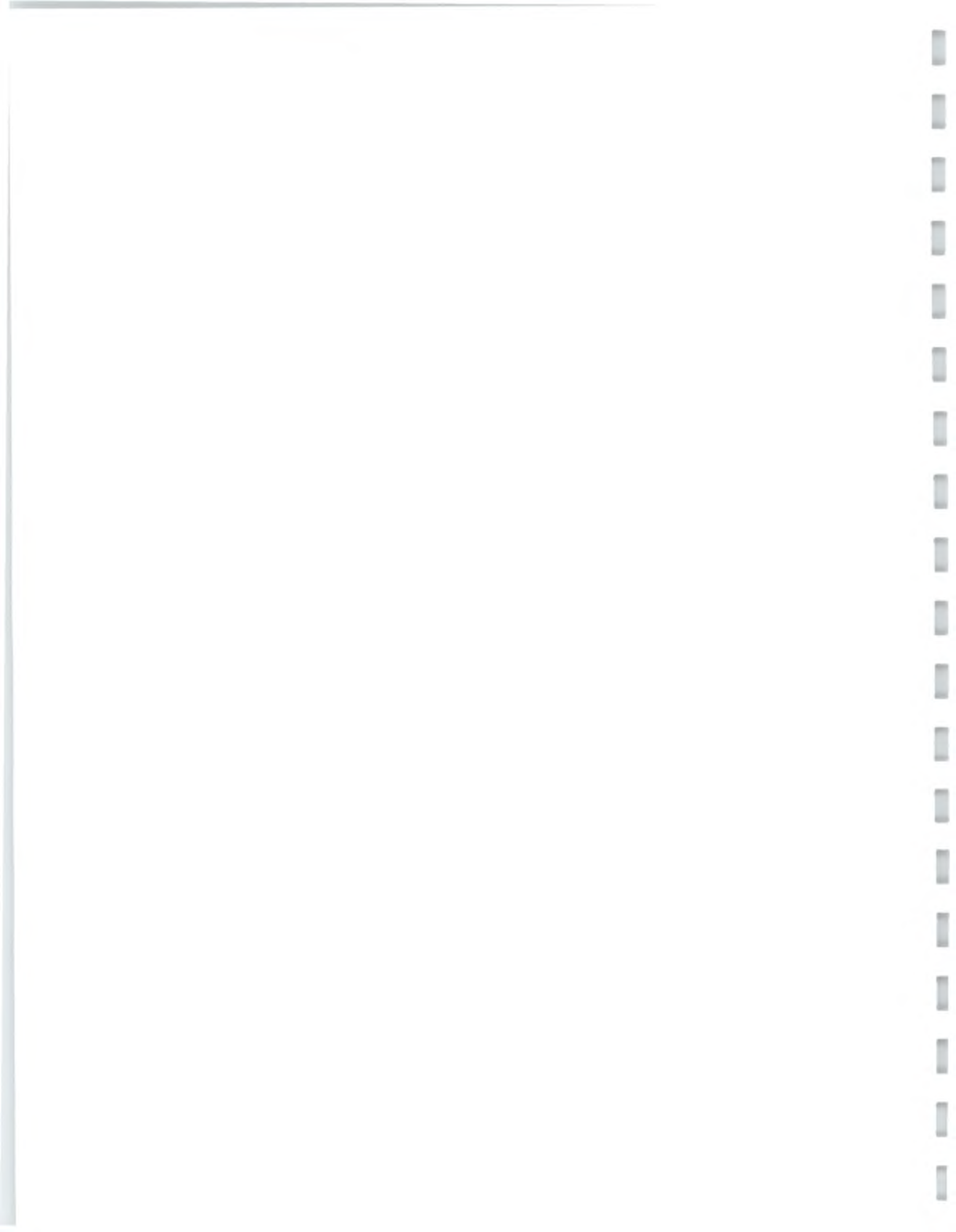
Source: ministère des Finances, statistiques fiscales des particuliers

Dans le second tableau, pour des fins de la comparaison, le revenu total et les impôts à payer par contribuable au niveau québécois ont été fixés à 100. Les données du premier tableau ont donc été ramenées à cette échelle simplifiant ainsi la comparaison entre les régions et illustrant mieux les disparités qui les caractérisent.



Nom des territoires	Revenu total Par contribuable Québec= 100,00	Impôt à payer Par contribuable Québec= 100,00
La ville de Québec	104,19	106,51
La ville de Montréal	105,38	113,02
La ville de Laval	107,25	112,49
La ville de Longueuil	109,13	117,59
MRC Thérèse-De Blainville	122,97	138,37
MRC Lajemmerais	132,70	155,26
MRC La Jacques-Cartier	111,06	115,83
MRC La Haute-Côte-Nord	78,58	63,27
MRC Minganie	86,60	71,93
MRC Manicouagan	105,74	110,71
MRC La Matapédia	71,25	49,24
MRC Rimouski-Neigette	92,62	86,41
MRC Les Basques	67,83	45,22
MRC Rivière-du-Loup	85,78	74,22
MRC Témiscouata	72,31	52,12
MRC Kamouraska	78,28	59,30
MRC Bonaventure	75,33	58,60
MRC Avignon	73,39	53,24

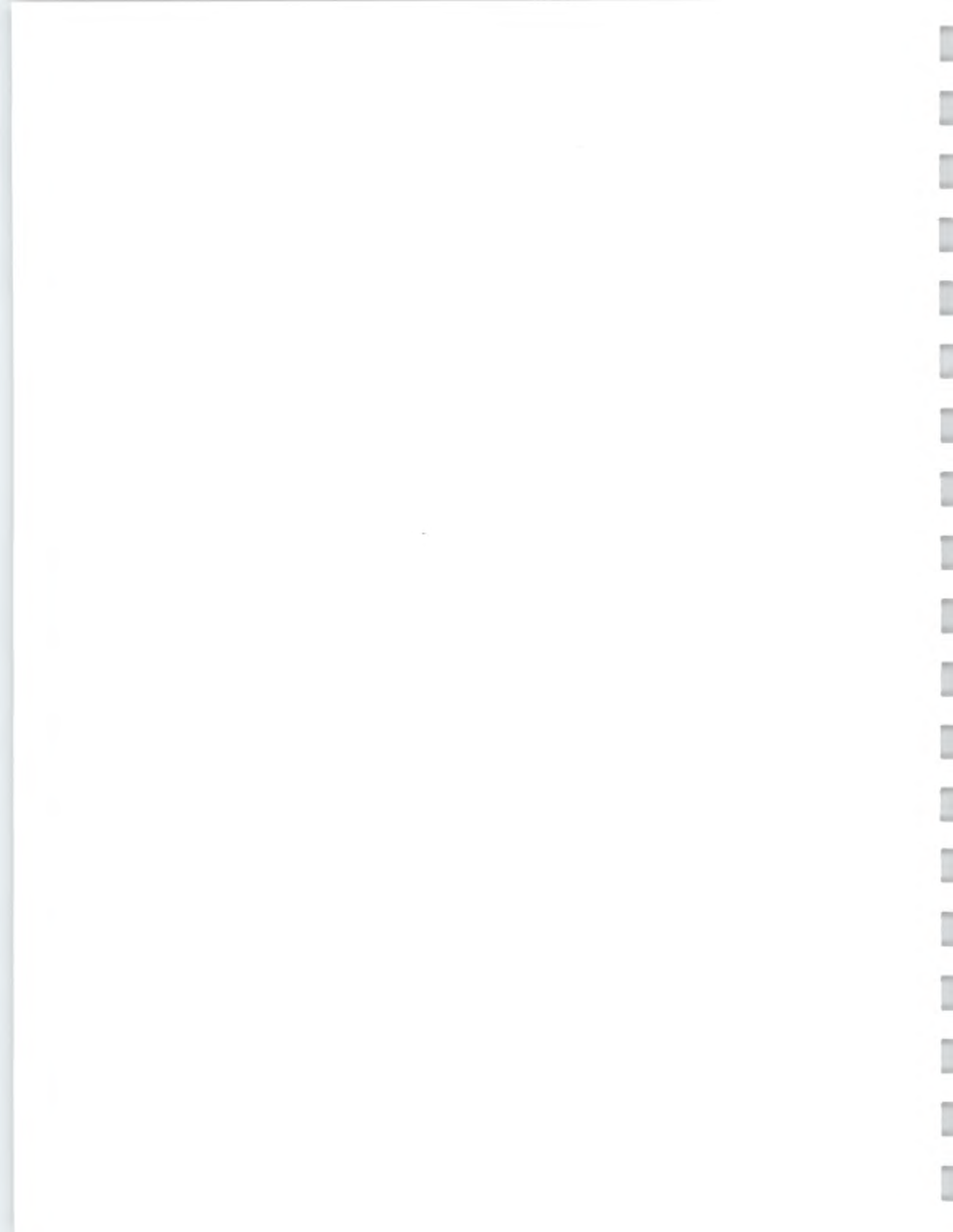
Voilà maintenant plus de dix ans, un conseil consultatif du gouvernement du Québec publiait le document *Deux Québec dans un*. Ces tableaux constituent une démonstration supplémentaire de cette réalité et surtout du fait qu'elle n'a pas changé, bien au contraire. Si nous savions qu'il existe des disparités énormes au niveau des revenus entre les résidents des différentes régions, ces tableaux confirment que les différences sont encore plus marquées au niveau des impôts et des revenus gouvernementaux provenant de ces mêmes régions. À l'instar de l'impôt foncier qui, malgré des taux très élevés, arrive à peine à générer la moitié des revenus dans les petites municipalités du Québec, ces petites municipalités génèrent moins d'impôts pour les gouvernements supérieurs.



Voilà la base même du problème : un dollar de revenu gagné en région génère moins d'impôt qu'un dollar gagné en ville. Nous avons vu que cette réalité se reflète également dans les finances des municipalités. En fait, les données présentées dans les derniers tableaux démontrent que l'effort demandé aux résidents des régions est le même, voire parfois supérieur à celui des habitants des grandes villes, mais que les revenus ne sont pas aussi importants en raison de la situation économique et des caractéristiques de la population. Les frais non remboursés pour l'accès aux services de santé et d'éducation qui sont le lot des citoyens des régions pourraient aussi être ajoutés à ces tableaux, ce qui modifierait davantage le portrait décrit.

Les données présentées dans ces tableaux sont plus importantes encore car elles pourraient avoir un impact majeur sur toute politique à venir du gouvernement en matière de financement municipal. Depuis la réforme introduite par le ministre Ryan il y a maintenant plus de dix ans, l'approche de travail était toujours la même : transférer des responsabilités aux municipalités en considérant que l'effort fiscal demandé aux contribuables municipaux est insuffisant, surtout dans les petites municipalités. La réforme Ryan fut marquée par la facture pour les services policiers et le transfert de la responsabilité de la voirie locale. Les réformes qui ont suivi se sont également inspirées de la même approche, les mesures adoptées n'ayant jamais été suivies par les sources suffisantes de financement. Les effets ont été décrits dans ce document.

Lors de discussions sur le financement municipal, plusieurs hypothèses sont habituellement émises ; il y a celles du ministre Fournier concernant la taxe de vente et les ressources naturelles et les observateurs s'entendent également sur un éventuel transfert de point d'impôts en faveur des municipalités locales. La levée de nouvelles taxes comme celle sur le stationnement sont aussi l'objet d'échange, mais ne concernent que les grandes agglomérations québécoises. Les membres des conseils de Colombier, Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer proposent quelques avenues afin d'alimenter les débats.



La péréquation : la solution à privilégier

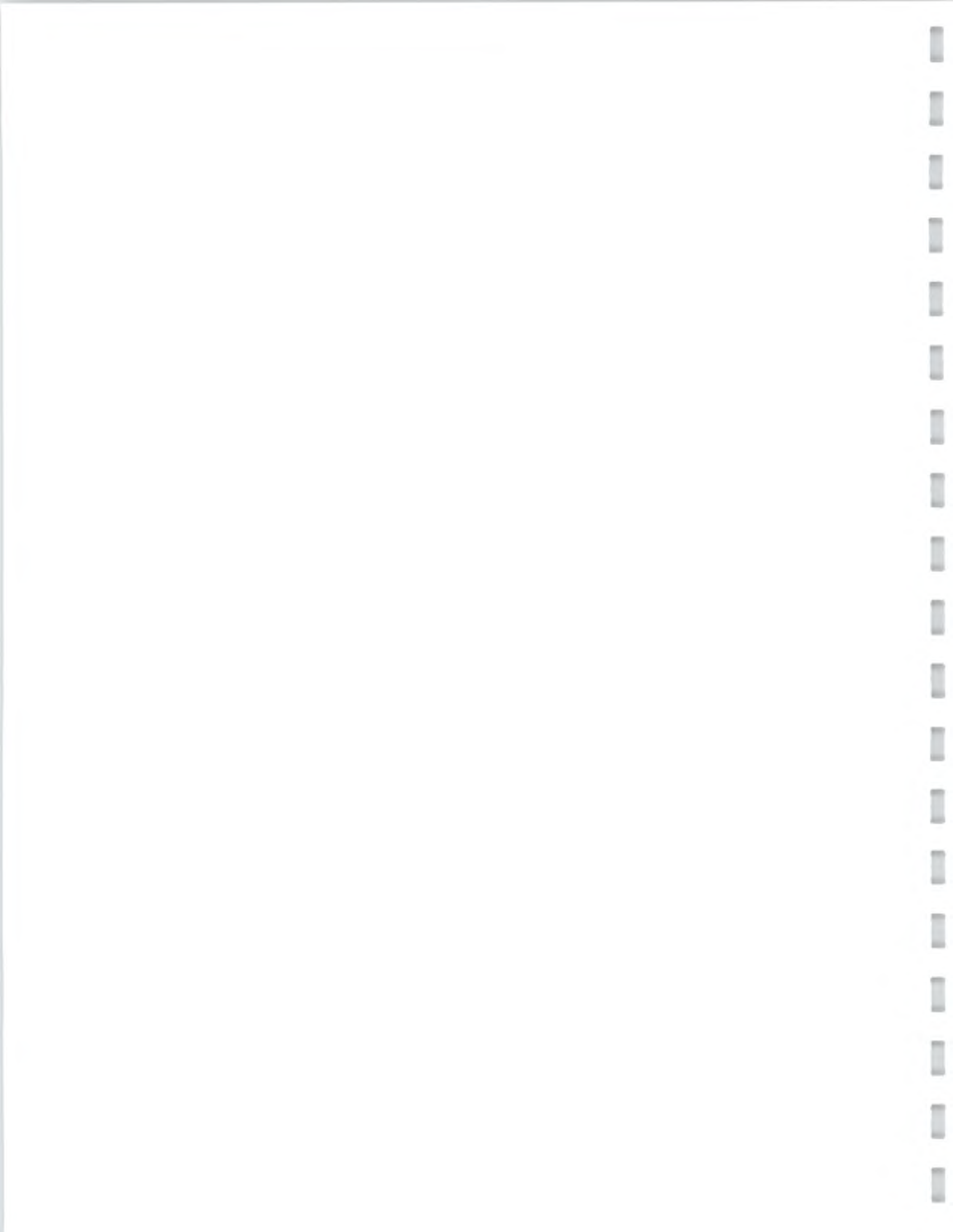
Le gouvernement envisage de procéder à un nouvel exercice de décentralisation et il s'est engagé à ce que ce transfert soit accompagné des ressources financières suffisantes. Cet engagement devra absolument être respecté considérant la réalité budgétaire actuelle des municipalités ainsi que les investissements qu'elles devront notamment consentir au niveau de leurs infrastructures. Une hypothèse qui est souvent évoquée pour ce faire est le transfert de revenus via des points d'impôts. Or, si à première vue cette idée semble intéressante, le tableau présenté plus haut démontre que les municipalités de la Haute-Côte-Nord seraient désavantagées par rapport aux grands centres et que le transfert de point d'impôts ne ferait qu'amplifier l'écart qui est à l'avantage des grands centres. Étant donné la qualité des emplois et le niveau de salaire que l'on retrouve dans les agglomérations, choisir d'augmenter les transferts aux municipalités sur la base des revenus que génèrent leurs citoyens équivaldrait à une mort lente pour les petites municipalités locales du Québec.

Nous l'avons déjà mentionné, les impôts fonciers génèrent 70% des revenus des grands centres et à peine 50% dans une municipalité comme Portneuf-sur-Mer. Comment alors peut-on penser investir dans la collectivité si les sources de revenus sont si peu performantes ? Cela constitue le meilleur argument à tout gouvernement qui désire soutenir les petites municipalités et souligne avec force la nécessité de rétablir la péréquation à un niveau comparable à ce qui était avant la réforme Ryan.

En fait, l'État doit revenir aux objectifs premiers de la péréquation, c'est-à-dire répartir la richesse, assurer l'équité dans le fardeau fiscal et, ce faisant, aider les plus pauvres.

□ Une enveloppe protégée à même l'enveloppe de péréquation

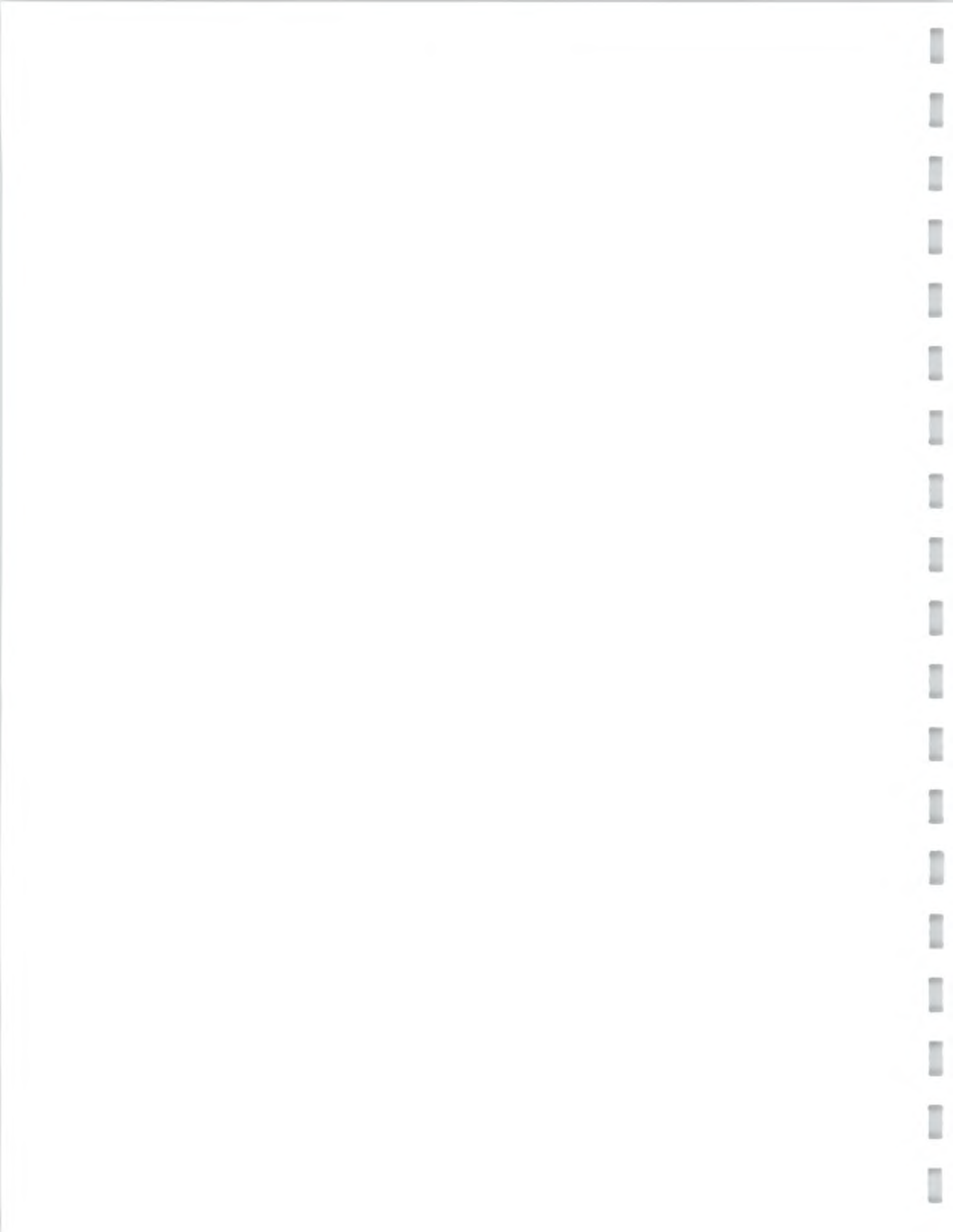
En ce sens, à défaut de rétablir la péréquation à son niveau d'il y a dix ans, nous estimons que l'État devrait minimalement protéger, à même l'enveloppe globale de la péréquation, une somme réservée à soutenir de façon spécifique les petites municipalités défavorisées des régions éloignées. Une telle enveloppe protégée, comparable à celle qui fut consacrée au cours des dernières années à l'atténuation des effets de la centralité, aurait comme objectif premier s'assurer l'occupation du territoire québécois en soutenant les petites municipalités qui peuplent les régions éloignées et qui sont aux prises une situation socio-économique difficile.



Il est nécessaire de rétablir la capacité d'action des petites municipalités pour leur permettre de relever leurs défis et les conseils de Colombiers, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer considère qu'avant toute chose, le rétablissement de la péréquation ou l'établissement d'une enveloppe dédiée aux petites municipalités défavorisées constitue une obligation pour tout gouvernement qui déclare croire aux régions et aux collectivités qui occupent le territoire. C'est de l'avenir des régions dont il est question. Comment peut-on espérer développer le territoire si les municipalités ne sont plus en mesure d'offrir les services de base à la population ? Comment pourrions-nous garder nos jeunes dans nos communautés et offrir des perspectives d'avenir si nous n'arrivons plus à financer les éléments fondamentaux du fonctionnement même de la collectivité ? Si le gouvernement désire des régions vivantes, il devra commencer par assurer le financement des petites municipalités du territoire en bonifiant la péréquation.

□ Le transfert de certains revenus de la taxe de vente

La seconde piste qui est souvent envisagée est un accès aux revenus de la taxe de vente. Cela consisterait à retourner à la municipalité une partie des revenus générés par les activités commerciales sur leur territoire. En fait, il faut se rappeler que certaines municipalités profitaient de cet avantage que leur procurait leur statut de ville. Le résultat était inéquitable ; il existait deux classes de municipalités au Québec : celles qui accueillaient les commerces et celles qui n'en avaient pas. Les premières étaient prospères et se dotaient d'importantes infrastructures et les secondes connaissaient des difficultés à générer des revenus. L'iniquité était à ce point importante que le législateur décida de corriger la situation lors de la réforme de la fiscalité municipale du début des années 80. Ce principe n'a jamais été remis en question à ce jour, à l'exception des porte-parole des municipalités où l'on retrouve la majorité des commerces.

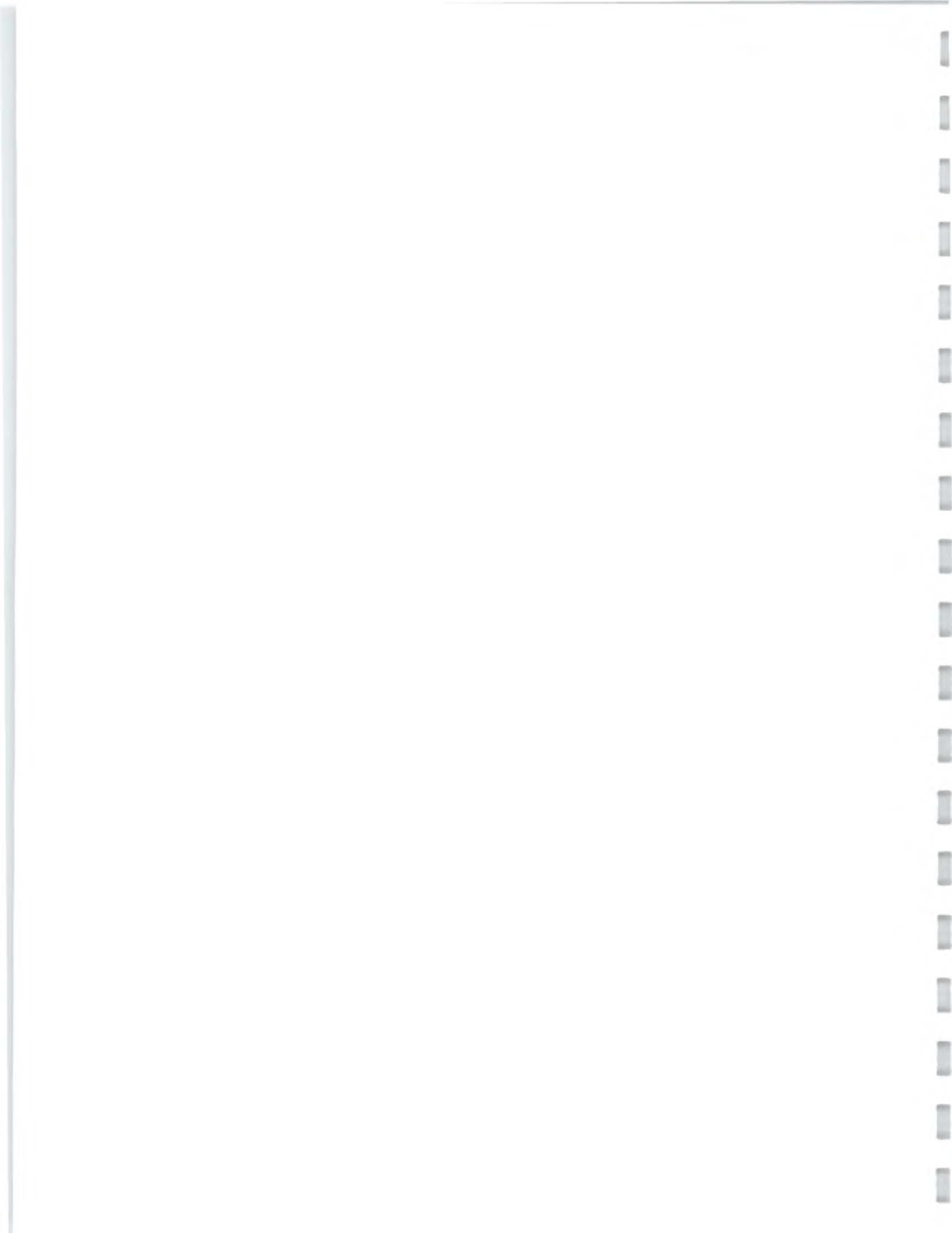


Pour les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer, réintroduire ce type de financement viendrait à recréer la même situation d'iniquité. En Haute-Côte-Nord, les revenus supplémentaires seraient concentrés dans les municipalités de Forestville, Les Escoumins et de Tadoussac. Les autres, qui n'ont que des commerces de proximité sur leur territoire, n'auraient accès à presque rien.

Nous mettons en garde le gouvernement de procéder de cette façon car, encore une fois, cela serait la démonstration que la fiscalité municipale est faite seulement pour les principales agglomérations. Toutefois, s'il décidait de maintenir son idée de procéder en ce sens, le gouvernement devra prévoir l'établissement de mécanisme de partage sur la base de la MRC ou d'une forme de rééquilibrage via le système de péréquation. Les collectivités qui entourent ces municipalités de services constituent le marché naturel pour les commerces qu'elles accueillent et il serait injuste que seules ces dernières puissent avoir accès à des revenus additionnels. Il serait incorrect que les collectivités qui fournissent les clients financent les opérations des municipalités de services et qu'elles ne reçoivent rien en retour pour satisfaire leurs propres obligations. La péréquation ou un partage régional deviennent alors des pistes à explorer.

□ Le partage des ressources naturelles

Une autre des avenues de solutions est constituée d'un partage des revenus des ressources naturelles et constitue certainement une voie des plus intéressantes à explorer. Souvent revendiquée de la part des leaders de plusieurs régions, cette idée a été à l'origine de la *Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources* qui a fait le tour du Québec durant l'hiver 2003. Nous attendons toujours les retombées concrètes de cette large consultation dont une des conclusions était justement un accès des régions aux revenus que génère l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.



Pour la MRC de la Haute-Côte-Nord, les principaux revenus proviennent de l'exploitation de la forêt. En 2002-2003, les redevances forestières pour la MRC s'élevaient à 7 907 283\$ et une fois les crédits en paiement des droits enlevés, les redevances nettes s'élevaient à 4 104 440\$. Des crédits sont accordés aux entreprises forestières pour des travaux sylvicoles et ont représenté 3 802 843\$ en 2002-2003.

Le gouvernement a ouvert la porte au partage des redevances perçues sur l'exploitation des ressources naturelles dans l'Entente de principe avec les communautés innues membres du Conseil tribal Mamuitun en vertu de laquelle il verserait sur base annuelle une somme équivalente à 3 % des redevances du territoire. Nous estimons qu'il serait profondément inéquitable de ne pas permettre aux communautés non autochtones du territoire de toucher de tels revenus, d'autant plus que la communauté d'Essipit n'est pas confrontée à une situation de rattrapage et qu'elle exerce déjà une certaine domination économique sur le territoire. Ces ressources financières n'auront pour effet que d'accroître davantage l'écart entre les membres de la communauté d'Essipit et leurs voisins.

Le gouvernement enregistre donc un surplus d'au moins 4 000 000\$ par année des activités sur le territoire de la MRC. Un partage équitable de cette somme constituerait donc une idée intéressante à explorer. Toutefois, ce partage devrait d'abord viser à assurer l'avenir des communautés qui forment la MRC, surtout celles qui ont moins de ressources pour se développer. Les élus des trois municipalités sont d'accord pour entamer des discussions sur la base de cette approche.

□ Une participation à des projets de mise en valeur des ressources

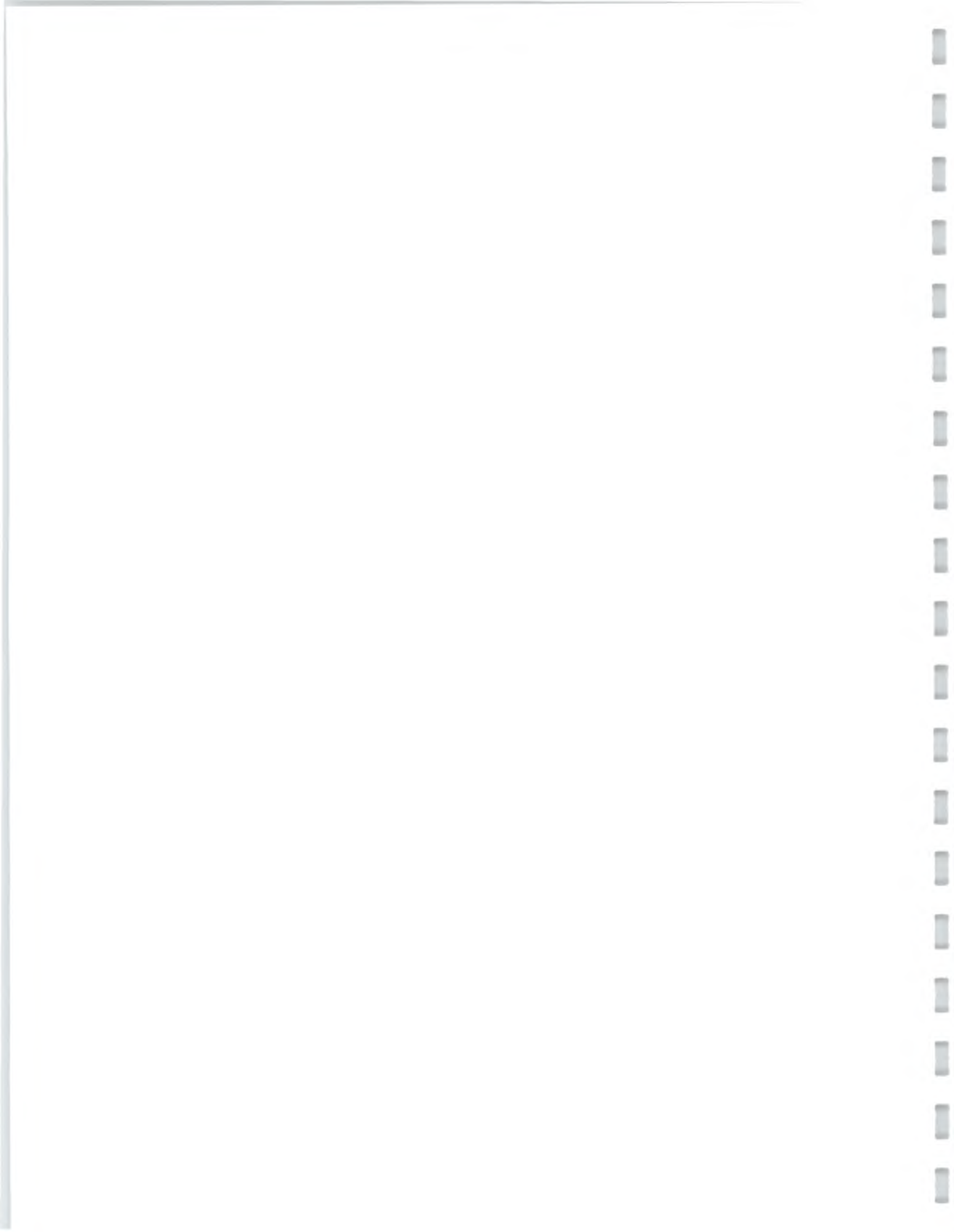
Lors des derniers travaux effectués par Hydro-Québec dans notre région, la société d'État a versé des compensations à certaines municipalités et aux MRC pour l'utilisation du territoire. Ces sommes ont servi à réaliser des projets et à créer du développement.

Nous considérons que cette approche devrait être généralisée à tout projet qui viendrait modifier invariablement les caractéristiques naturelles de notre territoire. Le dossier des mini-centrales refait actuellement surface et nous croyons, à l'instar d'Hydro-Québec que le gouvernement devrait imposer une participation de la communauté aux profits générés par ces activités.

De plus, dans la foulée de la Paix des Braves signées avec la nation crie, nous considérons que nos communautés pourraient obtenir le droit de recevoir des redevances en fonction du niveau d'activité créé sur le territoire.

Si les cris peuvent investir et recevoir des redevances et des droits directs de l'activité économique créée sur leur territoire, nous considérons que le même principe pourrait s'appliquer à nos collectivités dans la mesure où leur implication sera déterminante à la croissance de l'économie de la région.

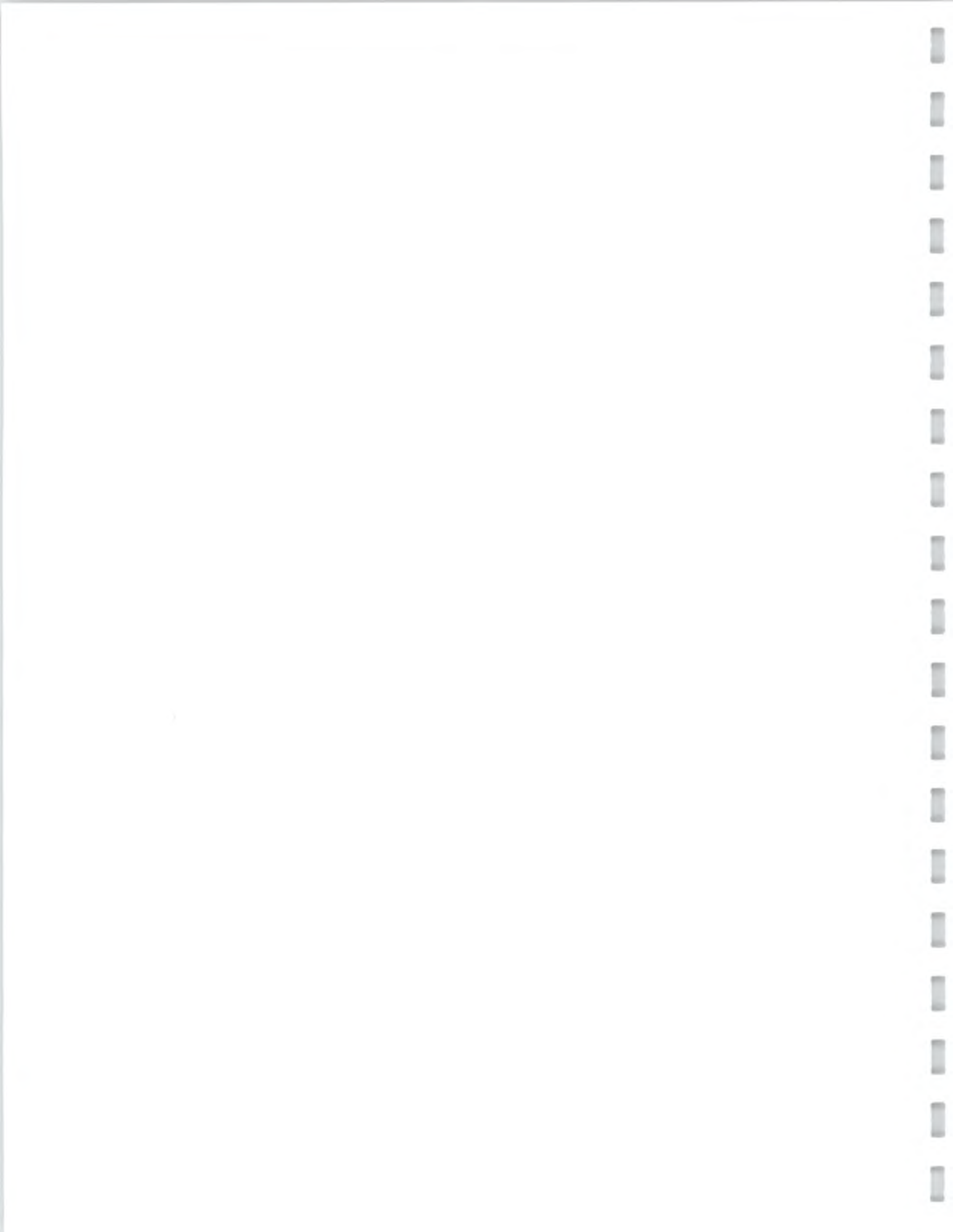
En ce sens, nous joignons en copie le mémoire du CLD de la Haute-Côte-Nord déposé à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources en février 2003 qui expose différents modèles de participation de nos communautés au développement des activités liées aux ressources naturelles de notre territoire. Le gouvernement pourra y puiser des idées et s'inspirer des expériences étrangères qui connaissent certains succès et qui permettent aux coins les plus éloignés de connaître des succès économiques d'importance.



□ Revoir à la hausse les subventions pour la voirie locale

C'est bien connu, l'accès au territoire constitue la base du développement économique et de la mise en valeur du territoire. Là où il n'y a pas de route, il n'y a pas d'activité et pas de revenus. Le gouvernement a réduit considérablement son soutien à la voirie locale et les effets se font directement sentir. En plus de fragiliser les finances des municipalités, la situation actuelle risque de rendre plus difficile l'accès au territoire et de freiner l'activité économique. Le fait aussi qu'une municipalité comme Colombier qui, avec un vaste territoire, doit s'occuper de plusieurs kilomètres de routes sans avoir les capacités financières correspondantes amplifie le problème.

Pour ce faire, le gouvernement devra revoir à la hausse son soutien aux municipalités en révisant à la fois son niveau d'aide à l'entretien et en mettant en place un programme permanent à la réfection. Sans cette nouvelle approche, c'est tout un réseau de voirie locale qui est en danger.



9. Le Québec face à d'importants choix de société

Le Québec fait face aujourd'hui à d'importants choix de société. Dans plusieurs régions, dont la nôtre, le défi démographique se pose de manière particulièrement aiguë. Bon nombre de communautés sont en situation de déclin démographique.

Il s'agit en fait d'un cercle vicieux. Les gens quittent, faute d'emploi et de services. Ces mêmes services ne peuvent être maintenus, faute de masse critique. Et comment attirer de nouvelles entreprises sans un niveau de services adéquat ? En parallèle, les obligations financières des municipalités augmentent, le financement gouvernemental diminue, et les contribuables, déjà affectés par un contexte socio-économique difficile, sont de moins en moins nombreux pour acquitter la facture.

Ainsi, nous croyons que dans l'état actuel des choses, un exercice supplémentaire de décentralisation de responsabilités fragiliserait davantage les municipalités locales de notre région. Les transferts précédents ont été en réalité des transferts de factures et nos milieux sont incapables d'en prendre plus. En fait, il est évident que toute nouvelle politique de décentralisation signifierait de nouvelles charges pour nos contribuables et cela est impensable. Nos économies locales sont incapables de financer de nouvelles dépenses, nous ne savons même pas encore de quelle façon nous allons-nous acquitter d'obligations comme la mise en place de systèmes de traitement de nos eaux usées ou encore respecter les nouvelles normes imposées par le gouvernement, surtout en matière d'eau potable. Il est donc évident qu'avant de procéder à tout exercice de décentralisation, le gouvernement devra rétablir le financement des petites municipalités et bonifier le système de péréquation municipale afin de leur permettre d'assumer leurs responsabilités actuelles.

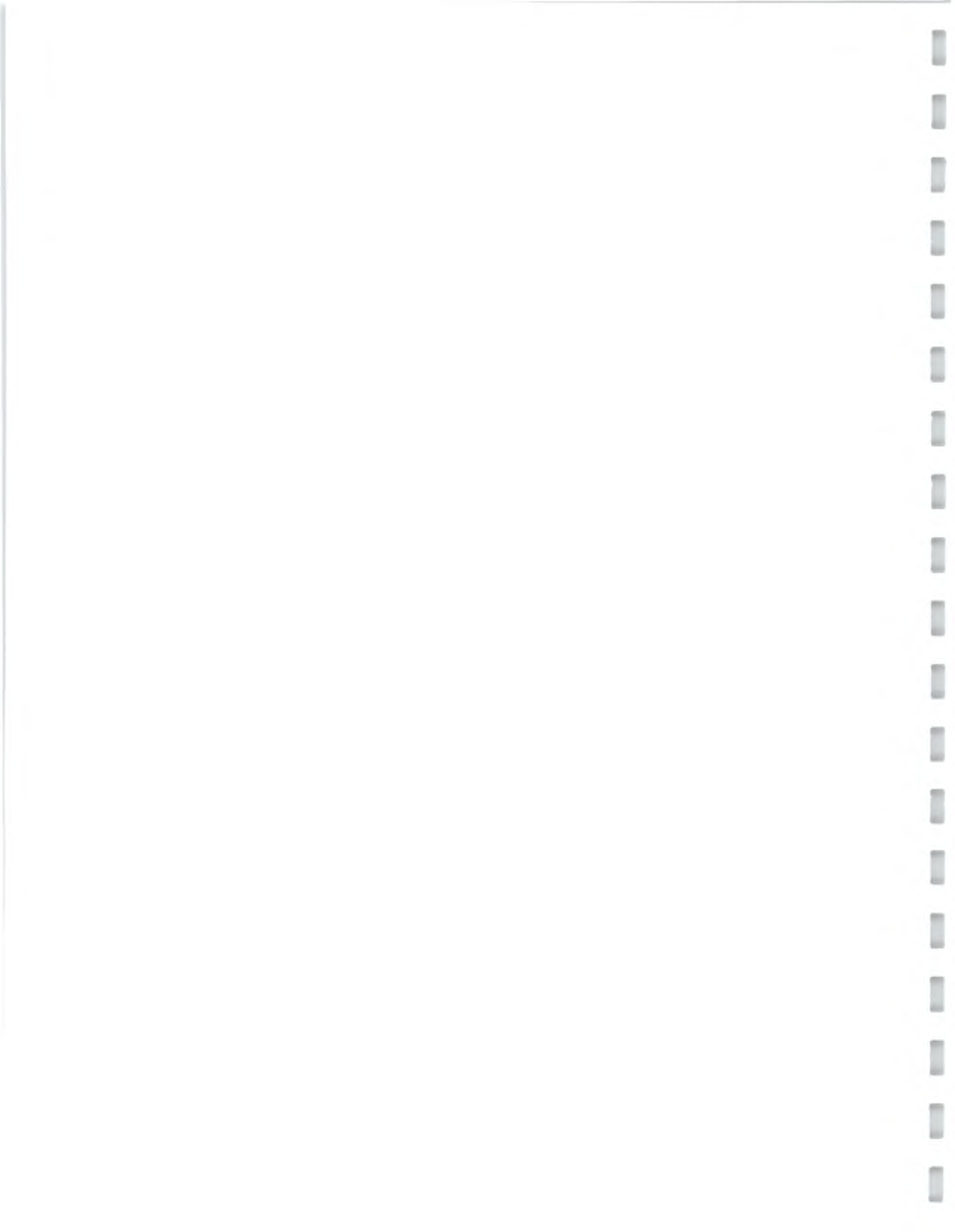
La problématique véhiculée dans ce mémoire est réelle. Elle interpelle autant le gouvernement que les dirigeants des unions municipales dont le mandat consiste à représenter les intérêts, souvent difficiles à concilier, de leurs membres. Ainsi, nous estimons que la négociation d'un nouveau pacte fiscal en 2005 doit être le véhicule privilégié pour revoir les mécanismes de financement des petites municipalités défavorisées et leur assurer les ressources monétaires suffisantes pour faire face à leurs obligations.

La situation est grave et demande des gestes concrets. Le gouvernement a mis des pistes de solutions sur la table et il doit procéder rapidement. Pour ce faire et à la lumière de l'histoire récente en matière de financement de nos municipalités, nous demandons au gouvernement du Québec de mettre sur pied un groupe de travail sur le financement des petites municipalités dont l'échéance du mandat devra être la plus rapprochée possible. Les petites municipalités ont souvent été oubliées dans le jeu des grandes négociations de la Table Québec-municipalités et il est temps de procéder autrement si on veut que les petites communautés qui forment le Québec des régions aient un véritable avenir.

Enfin, nous estimons que l'État a l'obligation d'assurer l'équité entre les communautés d'un même territoire et manifestons de sérieuses inquiétudes quant à l'impact économique de la signature de l'Entente de principe avec les communautés innues du Conseil tribal Mamuitun, dont Essipit. En ce sens, l'entente ne saurait être acceptable pour les populations voisines que dans la mesure où elle serait accompagnée de mesures visant à offrir leur offrir des chances égales de développement. Le partage des redevances sur les ressources naturelles contribuerait à ce faire, mais devrait aussi être accompagné de mesures et de fonds permettant aux municipalités du territoire de participer directement à des projets de développement économique.

La survie de bon nombre de petites municipalités comme les nôtres, souvent situées dans les régions périphériques, est menacée. La situation actuelle est à ce point critique que c'est ni plus ni moins que l'occupation du territoire québécois qui est en danger.

Le gouvernement du Québec devra donc rapidement faire des choix. À très court terme, il devra à tout le moins nous assurer d'un correctif dans notre financement et mettre à notre disposition des leviers de développement comparable à ceux dont bénéficie Essipit, de manière à éliminer progressivement l'écart entre nos communautés.



10. Recommandations

Nous avons un certain temps envisagé présenter au gouvernement une proposition formelle, chiffrée, qui nous aurait égoïstement favorisés. Nous connaissons toutefois la fragilité actuelle des finances publiques et avons plutôt choisi de documenter la problématique grave et réelle de l'étranglement financier des petites municipalités tout en laissant à l'État québécois la latitude nécessaire pour procéder aux correctifs qui s'imposent à même les enveloppes existantes.

Nous estimons toutefois que la négociation en 2005 d'un nouveau pacte fiscal entre le Québec et les municipalités constitue une occasion privilégiée pour ce faire et demandons que celle-ci soit campée sur les principes fondamentaux que sont l'occupation du territoire, l'équité entre les communautés et la capacité de payer du citoyen.

En ce sens, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1. De mettre sur pied un groupe de travail sur le financement des petites municipalités dont l'échéance devra être la plus rapprochée possible.**
- 2. De rétablir le niveau de la péréquation en revenant à ses objectifs premiers, c'est-à-dire répartir la richesse, assurer l'équité dans le fardeau fiscal et, ce faisant, aider les plus pauvres, et compenser l'impact de la perte des revenus tirés de la TGE.**

ET / OU

De procéder à la création d'une enveloppe dédiée à même l'enveloppe actuelle de la péréquation, destinée à soutenir de façon particulière les petites municipalités défavorisées qui contribuent à l'occupation du territoire québécois.

- 3. De rétablir l'équité entre les communautés de la MRC de la Haute-Côte-Nord, en particulier avec la communauté innue d'Essipit, en procédant notamment à un partage des redevances sur les ressources naturelles et en dotant les communautés non autochtones de leviers de développement particuliers.**
- 4. De revoir à la hausse les subventions pour la voirie locale.**

